

2015-2016

Master 2

Chargé de développement : entreprises et territoires durables

Les projets de production d'énergies renouvelables comme une nouvelle perspective de développement territorial

L'exemple de Mauges communauté

RYAHOVA Tsveta

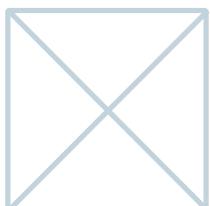
**Sous la direction de Mme
Pierre Geneviève**

Membres du jury

Pierre/Geneviève | Professeure à l'Université d'Orléans

Mazaud/Caroline | Enseignante chercheuse à l'ESA

Bioteau/Emmanuel | Maître de conférences à l'Université d'Angers



Soutenu publiquement le :
Le 27 septembre 2016



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

J'adresse tous mes remerciements aux personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord j'adresse mes remerciements à ma directrice de mémoire – Madame Geneviève Pierre. Je la remercie pour son aide, ses conseils et pour le temps qu'elle m'a consacré. Je remercie ma tutrice Madame Caroline Mazaud pour sa disponibilité et pour son encadrement à l'ESA.

Je suis reconnaissante à Monsieur Emmanuel Bioteau pour l'attention qu'il m'a toujours accordée.

Je remercie mes collègues à l'ESA pour le temps que nous avons partagé ensemble.

Je tiens à remercier Madame Sophie Paré qui m'a beaucoup aidé pour la rédaction de ce mémoire.

Je remercie ma famille pour la confiance qu'elle m'accorde. Enfin je voudrais remercier François qui m'a soutenue, aidée et encouragée pendant ces mois de travail.

Sommaire

INTRODUCTION	1
PARTIE 1	6
LA MISSION ET L'OBJET DE STAGE	6
1. Un stage dans le programme de recherche CODESOL	7
2. La mission de stage	8
3. La méthodologie	10
PARTIE 2	14
LE TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTE	14
1. Le territoire de Mauges communauté	15
2. Le développement des énergies renouvelables dans les territoires	23
PARTIE 3	34
LES ENERGIES RENOUVELABLES – UNE NOUVELLE PERSPECTIVE POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	34
1. Le potentiel territorial et le rôle des acteurs-moteurs	36
2. Les acteurs-moteurs dans Mauges communauté.....	38
3. Bilan sur les dynamiques multiformes de coopérations	47
CONCLUSION.....	50
BIBLIOGRAPHIE.....	52
SITOGRAPHIE	52
ANNEXE I	55
ANNEXE II.....	68
ANNEXE III	84
ANNEXE IV	86
ANNEXE V.....	87

INTRODUCTION

La disponibilité des ressources naturelles est limitée et les changements climatiques deviennent aujourd’hui visiblement menaçants. Les démarches concernant la préservation environnementale ont commencé depuis plus de 40 ans. Actuellement la promotion d'énergies renouvelables fait partie de ces démarches en apparaissant comme une réponse logique et une alternative contre l'épuisement des ressources naturelles.

La prise de conscience des déséquilibres climatiques et de l'épuisement à terme des ressources fossiles commence lors de la deuxième moitié de 20^{ème} siècle. En 1972, à Stockholm se tient la première rencontre organisée par l'ONU afin de promouvoir le développement durable au niveau mondial. En 1992 est signée la Convention de Rio sur les moyens de promouvoir le développement durable, ce qui précède le protocole de Kyoto (signé le 11 décembre 1997). À la fin de 2009, le Protocole est ratifié par plus de 170 parties, dont la Communauté européenne. Les grands axes de protocole de Kyoto sont :

- « *Des engagements de réduction d'émissions avec des objectifs juridiquement contraignants en matière d'émissions et les obligations de nature générale* »
- « *Une mise en œuvre d'actions, y compris les mesures prises à l'échelle nationale et les 3 nouveaux mécanismes d'application (mécanismes de projets et mécanisme de marché)* »
- « *L'atténuation des effets sur les pays en développement; notamment par le recours au Fonds d'adaptation* »
- « *La comptabilisation, la notification et l'examen, y compris l'examen approfondi des rapports nationaux* »
- « *Le respect des dispositions avec la création d'un Comité d'observance pour le contrôle du respect des dispositions chargé d'évaluer et de résoudre les problèmes.* »

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-convention-de-Rio-et-le-.html>

Concernant le niveau européen, en 2008 l'Union européenne adopte le plan « Paquet Energie-Climat » (pour la période jusqu'à 2020) avec les objectifs de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, de porter la part des énergies renouvelables à 20 % et de réaliser 20 % d'économies d'énergies. (http://www.assemblee-nationale.fr/12/controle/delat/dates_cles/paquet_energie-climat.asp) En 2014 les pays membres de l'Union signent l'accord sur le « Paquet Energie-Climat » pour 2030. Le paquet est élaboré par la Commission européenne et parmi ces missions les plus importantes sont :

- « *La part des énergies renouvelables doit augmenter à 27 % de la consommation européenne (contre 14 % en 2012)* »
- « *La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 %* »
- « *Réalisation de 27 % d'économie d'énergie par rapport à 1990* »
- « *Augmentation des interconnexions entre réseaux électriques à 15 %* »

Source : <http://www.enr.fr/energies-renouvelables-en-europe>

Aujourd’hui la France participe très activement à ces initiatives européennes et elle est le deuxième producteur d’énergies renouvelables en Europe. Les enjeux pour la planète, le continent Européen et l’État Français sont nombreux.

Généralement les enjeux sont classifiés dans deux groupes :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques

Les enjeux environnementaux concernent la lutte contre les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l’importation d’énergies fossiles. En revanche, les enjeux économiques, qui sont souvent négligés quand on évoque les questions liées aux changements climatiques, représentent également un grand intérêt pour l’engagement de la France dans la production d’énergies renouvelables. La nouvelle croissance économique et la valorisation des ressources locales sont parmi les enjeux principaux. Par exemple, le déficit commercial extérieur énergétique de la France représente 70 milliards d’euros par an (3 milliards pour la région des Pays de la Loire). Le but est de réduire cette valeur en économisant de l’énergie et en valorisant les ressources énergétiques locales. Les activités autour de cette idée seront également une source de création d’emploi. (<http://www.maugescommunaute.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-13.html>)

L’État Français s’est engagé dans plusieurs initiatives et plus précisément dans l’augmentation du niveau de production d’énergies renouvelables. Cet objectif est accompagné par d’autres missions complémentaires, comme la lutte contre la pollution de l’air, l’impact sur le paysage, ainsi que l’impact architectural et les conflits d’usages des sols.

En 2007 le « Grenelle de l’environnement » réunit l’État, les collectivités territoriales, les acteurs privés, les organisations syndicales, les associations et les citoyens afin de réaliser l’objectif majeur – 23 % d’énergies renouvelables dans la consommation globale d’énergie de la France. L’initiative est lancée en 2007 ; officiellement la période d’intervention de la stratégie est comprise entre 2009 – 2020.

Pour la période citée, l’État français prévoit quatre grands objectifs, concernant la consommation finale brute à partir des sources d’énergies renouvelables.

Tableau 1 : Objectifs globaux de la France concernant la part d’énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d’énergie en 2005 et en 2020

(A) Part d’énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d’énergie finale brute en 2005 (S2005) (%)	9,6 %
(B) Objectif pour la part d’énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d’énergie finale brute en 2020 (S2020)(%)	23 %
(C) Consommation d’énergie totale prévue en valeur corrigée en 2020 (reportée du tableau 1, dernière case) (ktep)	155 268
(D) Quantité prévue d’énergie produite à partir de sources renouvelables correspondant à l’objectif de 2020 (produit B x C) (ktep)	35 711

Source : *Plan d’action national en faveur des énergies renouvelables*

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf

La transition énergétique ainsi que les changements climatiques relèvent d'un enjeu global qui exige une prise en compte nationale et internationale. Or, pour bien résoudre un problème et pour assimiler ses origines et ses conséquences, il faut découper son contenu et identifier les parties prenantes. Comme réflexion fondamentale de cette recherche, on adopte la pensée du scientifique français René Dubois « Penser global, agir local ». En effet, souvent la résolution d'un problème ou la naissance d'une stratégie s'effectuent à un niveau bien plus réduit que le niveau national. Concernant l'idée de l'action locale, on introduit l'importance de la territorialisation de l'action publique. Pour certaines collectivités locales la territorialisation de l'action publique est juste une adaptation aux règles et aux politiques nationales. Pour d'autres, cette territorialisation est non seulement une adaptation mais elle représente une vraie volonté de changement profond et radical ; un vrai projet territorial. (<http://www.patrick-heintz.com/article-la-territorialisation-de-l-action-publique-103167632.html>)

En analysant les actions mises en œuvre sur les territoires, il est indispensable d'évoquer une notion *très importante* pour ce travail – la notion de ressource territoriale¹. La prise en compte de la décentralisation et de la régionalisation (qui possèdent des traditions bien établies en France) nous sera très utile. Chaque territoire (région, département, communauté de communes, etc.) se caractérise et se détermine par une identité naturelle, culturelle et socio-économique propre. Cette identité matérielle et non-matérielle du territoire exige une intervention adaptée au contexte concret, en prenant en compte ses caractéristiques et ses spécificités.

Les collectivités territoriales ont un rôle principal dans les processus contre le dérèglement climatique et le renforcement d'indépendance énergétique des territoires. D'où notre intérêt pour un territoire très engagé dans les projets de production d'énergies renouvelables : Mauges communauté.

Depuis environ 20 ans, ce territoire rural participe activement à beaucoup d'initiatives liées aux énergies renouvelables, ainsi qu'à l'élaboration de projets innovants dans ce domaine. Les acteurs locaux (agriculteurs, élus, particuliers) travaillent souvent en collaboration, en construisant des coopérations afin de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer le cadre de vie des habitants des Mauges. Pour ce territoire rural, le développement d'énergies renouvelables est une véritable perspective de prospérité économique et territoriale. Notre recherche a pour objectif de répondre à la question suivante : pourquoi il y a autant de projets de production d'énergies renouvelables qui se sont réalisés sur le territoire de Mauges communauté et quelles perspectives apportent-ils pour le développement économique du territoire.

Afin de bien présenter notre recherche, ce travail est organisé en trois grandes parties.

La première partie a pour objectif de nous informer de contexte général de la mission de stage. Ensuite les éléments méthodologiques seront présentés, ainsi que nos outils d'analyse d'information.

La deuxième partie vise à présenter le territoire de Mauges communauté qui est cœur de notre sujet de recherche. On étudiera les spécificités de terrain et les dispositifs législatifs qui organisent les actions liées aux énergies renouvelables. On effectuera également une recherche plus précise sur la communauté de communes

¹ « La ressource territoriale représente la découverte et l'actualisation d'une valeur latente du territoire par une partie d'une société humaine qui la reconnaît et l'interprète comme telle, à l'intérieur d'un projet de développement local » (Corrado, 2004)

Voir http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=229411

de la région de Chemillé, qui est le territoire le plus dynamique dans les Mauges, concernant la création des projets énergétiques. On présentera les projets de production d'énergies renouvelables engagés par le Pays, en faisant un focus détaillé sur la région de Chemillé.

Dans la troisième partie on analysera les résultats obtenus. Nous présenterons les acteurs territoriaux qui déterminent le développement de Mauges communauté et nous formulerons leur profil général. On analysera les processus d'élaboration des projets et comment un projet devient une vraie perspective pour le développement d'un territoire. On consacrera une sous-partie pour les relations entre les acteurs locaux et les types de coopérations qu'ils ont établies entre eux.

PARTIE 1

La mission et l'objet de stage

1. Un stage dans le programme de recherche CODESOL

En étant étudiante en master 2 « Chargé de développement : entreprises et territoires durables » (Université d'Angers) j'ai effectué mon stage de fin d'étude entre avril et septembre 2016. C'était un stage qui comprenait la contribution d'un projet de recherche - CODESOL. J'ai été l'un des quatre stagiaires, embauchée par le projet. Mon lieu de travail était l'École Supérieure d'Agriculture (Angers)², qui est également l'un des partenaires dans le projet.

1.1. Le programme de recherche CODESOL

Le programme de recherche CODESOL est le résultat d'un partenariat pluridisciplinaire entre chercheurs (géographie, sociologie, gestion, information et communication) qui réunissent leurs compétences afin de contribuer à la réalisation d'une recherche polyvalente.

CODESOL (« Coopération et le développement territorial : des solidarités renouvelées au service de l'innovation dans les espaces ruraux ») s'intéresse particulièrement aux coopérations établies entre les acteurs locaux dans des territoires ruraux. Le programme s'inscrit pour une durée de deux ans (2014 - 2016), en analysant et en travaillant sur les territoires de Pays d'Ancenis et Pays des Mauges (Mauges communauté). L'équipe regroupe des chercheurs et des laboratoires différents d'Angers Loire Campus.

Figure 1 : Le programme de recherche CODESOL



Ce programme s'inscrit dans l'axe 4 de la politique de recherche de SFR Confluences. Pour être clair, il faut préciser le fonctionnement et la mission de la structure SFR Confluences. La structure Fédérative de Recherche du pôle de recherche pluridisciplinaire en Lettres, langues et sciences humaines, UFR Droit, économie et gestion et l'UFR Sciences. Les 4 axes qui construisent la politique de SFR Confluences sont :

Axe 1 : Patrimoines, écritures et cultures

Axe 2 : Changement social: genre, discriminations, inégalités

² Voir <http://www.groupe-esa.com/esa-ecole-supérieure-d-agricultures-2.kjsp?RH=GESA>

Axe 3 : Cultures du végétal

Axe 4 : Innovations, développement et solidarités

La mission principale de cette politique est l'incitation d'un partenariat durable entre les chercheurs de différents domaines, ainsi que l'élaboration des projets de recherches transversaux. La recherche collaborative qui s'inscrit dans les axes pluridisciplinaires est également parmi les priorités de SFR Confluences.

Le programme CODESOL s'intéresse au progrès économique territorial des espaces ruraux et aux nouvelles perspectives pour développement de ces régions, ce qui détermine ma mission de stage.

2. La mission de stage

« Unie dans la diversité » - la devise de l'Union européenne incite à la diversité culturelle en réunissant les nations-membres autour d'une idée commune, en sachant que cette réunion vise à diminuer les écarts économiques entre les régions européennes. Aujourd'hui les territoires les plus marqués par ces écarts économiques sont des régions rurales. « *De plus, le risque de pauvreté et exclusion sociale concernant les habitants des zones rurales se caractérise de manière différente par rapport au contexte urbain.* » « *Le niveau de vie moyen, mesuré par le PIB pro-capita, est généralement inférieur dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines.* » (<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2085&langId=fr>)

L'Union européenne promeut plusieurs projets qui ont pour objectif le développement et la réhabilitation des espaces ruraux. Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER 2014 - 2020) est un outil européen qui « contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole et forestier plus équilibré, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. » (<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-developpement-rural/FEADER>)

Afin de stimuler le travail sur l'attractivité territorial concernant le rural il y a deux enjeux très importants qui sont également en lien avec notre sujet de recherche - la valorisation économique des ressources territoriales et la prévention des risques naturels. Le sujet d'énergies renouvelables s'inscrit pleinement dans ces deux enjeux. Le domaine d'énergies renouvelables est très spécifique pour les territoires ruraux car le rural en soi représente un facteur majeur pour l'incitation des projets énergétiques. En premier lieu, la production d'énergies renouvelables demande de l'espace. En possédant le premier potentiel agricole en Europe, l'État Français dispose, avec 32.5 millions d'hectares de terrains agricoles, qui sont une condition très favorable pour le développement d'énergies renouvelables. (Joubert-Garnaud C., 2011) Tout d'abord, le terrain rural propose un potentiel agricole qui peut être le bois de bocage, les déchets et des résidus de matières organiques animales ou végétales. Un autre avantage que les espaces ruraux ont à disposition, comparé aux espaces urbains, c'est le foncier. Le foncier disponible est l'une des premières conditions pour la réalisation d'un parc éolien. Ensuite, dans les espaces ruraux on trouve encore une ressource indispensable pour le développement d'énergies renouvelables : une très grande surface de toits pour l'installation des photovoltaïques. Enfin, le fait que l'espace rural propose un certain éloignement géographique des principaux pôles de peuplement autorise l'installation de projets qui peuvent causer des nuisances sonores ou autres.

Dans l'article « Le développement des énergies renouvelables. Une nouvelle ressource pour les territoires ruraux ? » Patrick Mundler affirme que les énergies renouvelables peuvent offrir aux territoires ruraux beaucoup

de nouvelles perspectives afin de valoriser leurs ressources génériques³ comme l'ensoleillement, le vent et les surfaces agricoles et forestières (Mundler P., 2009). Cette nouvelle perspective pour les régions rurales peut améliorer les conditions de vie et contribuer au développement économique. « *Chaque territoire possède un potentiel de production énergétique susceptible d'être mobilisé* » (Mundler P., 2009), mais la matérialisation de ce potentiel et sa transformation en actif est déterminée par les politiques nationales et européennes, ainsi que le jeu d'acteurs locaux. (Mundler P, 2009) « *La ressource territoriale n'existe donc pas a priori. Elle est le résultat des intentions des acteurs.* » (Campagne P., et Pecqueur B., « *LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL* », Editions Charles Léopold Mayer)

En réalisant une étude sur les énergies renouvelables et leur développement dans les espaces ruraux, il semble indispensable d'évoquer le rôle des agriculteurs comme des acteurs majeurs pendant les processus d'élaboration et de réalisation de projets.

Dans son travail « *Les énergies renouvelables dans l'agriculture de la Charente-Maritime : l'émergence en milieu rural d'un nouveau moteur du développement économique et social non dépourvu d'incidences sur l'environnement local* » Carole Joubert-Garnaud montre que le développement des énergies renouvelables en Charente-Maritime combine l'existence de gisements importants en ressources renouvelables ainsi que l'implication des agriculteurs pour favoriser leur mobilisation potentielle (Joubert-Garnaud, 2011) : « *L'agriculture dont l'avenir économique est menacé, voit dans les énergies renouvelables une opportunité à saisir* » et les plus impliqués dans ces actions sont des jeunes agriculteurs qui se montrent plus sensibilisés aux problématiques de développement durable. (*Ibid.*)

Un autre sujet de recherche porté par Geneviève Pierre concerne les projets agro-énergétiques de territoire et le rôle des agriculteurs dans leurs réalisations – « *Projets agro-énergétiques de territoire dans l'ouest français : le rôle des agriculteurs moteurs* ». Dans cet article l'auteur aborde « *Comment une ambition personnelle se transforme-t-elle en réflexion collégiale, puis en projet territorialisé ?* » ou comment l'autonomie agricole se transforme en initiative collective, puis se concrétise au projet territorial ? (Pierre G., 2015)

Le développement territorial peut être défini ainsi : "Objectif global de penser et d'organiser le mieux vivre des gens vivant sur un territoire et qui relève d'un processus à la fois multisectoriel, territorialisé et géré par les acteurs locaux" (Deffontaines et Prodhomme, 2001). Les collaborations dans le domaine de l'agriculture ainsi que les coproductions mobilisant des potentiels locaux donnent une nouvelle vision des capacités d'initiatives dans les territoires ruraux et contribuent à redéfinir les contours de la multifonctionnalité agricole. L'objectif principal est le développement économique territorial afin de promouvoir des processus multisectoriels qui réunissent des projets interdisciplinaires. (Pierre G., 2015, *loc.cit.*)

Comment valoriser le territoire, comment valoriser les ressources locales et comment les transformer en investissements concrets ? Quels sont les agriculteurs-moteurs et pourquoi leur travail représente une importance essentielle pour l'incitation des projets innovants ? Comment collaborent-ils entre eux ? Ce sont des questions que nous traiterons en détail dans une prochaine étape de cette recherche en analysant des cas particuliers.

³ « *Les ressources se distinguent alors en deux catégories : les ressources génériques, transférables car non liées dans leur construction ou leur exploitation à des contraintes de lieu, et des ressources spécifiques, qui impliquent un coût irrécouvrable plus ou moins élevé de transfert* (Colletis, Pecqueur, 1993) » (<https://developpementdurable.revues.org/7563>)

L'objet du stage est d'analyser les stratégies de développement territorial mises en place dans les Mauges à partir des énergies renouvelables. La recherche vise à définir la place et le rôle des projets de production d'énergies renouvelables dans la trajectoire de développement de ce territoire et à caractériser son originalité, concernant les coopérations établies entre les agriculteurs, les élus et les particuliers, ainsi que le développement des partenariats.

Connaitre le territoire et ses spécificités est l'un de nos objectifs afin d'identifier les facteurs déterminants pour le développement de projets mis en œuvre dans le Pays des Mauges. Comprendre comment et pourquoi les acteurs locaux s'associent et quels sont leurs objectifs et leurs priorités. Pourquoi les projets d'énergies renouvelables s'élaborent-ils dans un milieu rural et quels en sont les bénéfices pour les entrepreneurs ?

Ce travail vise à définir de quel modèle de développement relève la dynamique en projets d'énergies renouvelables sur ce territoire. Un autre aspect de la recherche est le rôle des agriculteurs comme des acteurs-moteurs et porteurs des projets.

3. La méthodologie

Après la présentation générale du développement d'énergies renouvelables en France et les enjeux pour le secteur, il est nécessaire d'identifier les méthodes que l'on mobilise afin d'accomplir notre mission de recherche. Cette partie vise à définir les méthodes que l'on a utilisées pour répondre à notre problématique et pour prouver que les projets d'énergies renouvelables sont une nouvelle perspective et une révélation pour le développement économique territorial. Les méthodes exploitées sont généralement classifiées dans trois grands groupes :

- analyse théorique (la recherche bibliographique et documentaire)
- traitement des données statistiques
- analyse de terrain (la réalisation des entretiens semi-directifs)

3.1. La recherche bibliographique et documentaire

La recherche bibliographique et documentaire était le premier stade de notre recherche. L'idée principale était de formuler une vision, une image du territoire en consultant les différentes sources bibliographiques. C'était important pour nous de connaître la représentation du territoire qui existait déjà avant de formuler la nôtre. Avant d'explorer le terrain directement on voulait comprendre les différents points de vue.

Tout d'abord cette recherche bibliographique comprenait une analyse détaillée des articles scientifiques concernant la production d'énergies renouvelables, ainsi que l'implication des projets innovants dans les différents territoires de France et globalement pour la France. On a identifié les politiques publiques et les actions engagées par l'État. Cette démarche était prévue afin de construire l'état de l'art du sujet. Ensuite on a réalisé une recherche historique, qui visait à définir le profil général du territoire. On a exploré différents ouvrages historiques afin de comprendre les dynamiques sociales sur le territoire et son identité locale. On a également étudié les dispositifs d'action publique territorialisée promouvant les énergies renouvelables. Nous avons inventorié tous les dispositifs « activés » au sein du pays des Mauges en faveur des énergies renouvelables.

3.2. Le traitement des données

La deuxième étape de ce travail était le traitement des données. On a collecté des données brutes, concernant les différentes communautés de communes de Pays des Mauges afin de pouvoir créer des données statistiques uniquement pour le nouveau territoire de Mauges communauté. Cette démarche avait pour objectif de prouver certaines hypothèses, concernant la spécificité du territoire, ainsi que de formuler le profil socio-économique de la population.

3.3. L'étude de terrain – les entretiens

Afin de collecter des données et ensuite d'analyser les résultats qui nous permettront de répondre à la problématique de cette recherche, nous avons utilisé la méthode des entretiens semi-directifs. Cette forme d'enquête nous permet de poser des questions relativement ouvertes et sans nous donner un cadre fixe, mais au contraire adaptable à chaque situation. On a eu la liberté de sélectionner et de gérer les questions en fonction de différents répondants. On n'a pas établi un ordre de questions ; on a davantage adapté chaque entretien à la spécialisation et au profil de la personne interviewée. (Annexe I, annexe II) Notre but était de donner à l'interlocuteur la liberté d'exprimer ses idées, ainsi que de nous faire part de son expérience.

On a également réalisé des entretiens informatifs afin d'obtenir un regard plus précis sur le territoire, son identité et sa particularité, mais aussi pour collecter des informations sur certaines initiatives, engagées par le Mauges communauté.

3.3.1. Les répondants

Les répondants ont été choisis grâce à leur implication directe dans des projets d'énergies renouvelables et leur contribution à ces projets, ainsi qu'aux leurs compétences dans le domaine de développement territorial de Mauges communauté et les initiatives mises en place sur le territoire. (Tableau 2) Parmi eux il y avait des agriculteurs, certains d'entre eux avait parallèlement la fonction d'élu, techniciens de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire et du centre social de Chemillé, le chargé de mission « climat – énergie » de CPIE, ainsi que l'historien et anthropologue Benoît Carteron. Les entretiens avec des agents de développement et avec le chercheur B. Carteron avaient comme objectif d'enrichir notre analyse, ainsi que nous donner des détails concernant le développement des initiatives concrètes. Les entretiens semi-directifs auprès des acteurs locaux visaient à obtenir de l'information par rapport aux objectifs des répondants et leurs intentions concernant l'élaboration des projets d'énergies renouvelables. Pourquoi le domaine des énergies renouvelables représentait pour eux un intérêt et quelles étaient les motivations qui les ont incité à participer dans les projets énergétiques, c'étaient les deux moments majeurs de nos entretiens. Nous nous sommes intéressés également aux relations entre les acteurs locaux et leurs modes de travail. Comment ils conceptualisaient les idées et comment ils les transformaient en projets réels. Quels sont les conditions pour réaliser une coopération entre plusieurs acteurs.

Tableau 2 : Acteurs enquêtés

Répondant	Fonction	Type d'entretien
Charles Paray	Agriculteur, élu maire en 2001, ancien président de CPIE des Mauges	Semi-directif
Fabrice Garnier	Agriculteur, membre de bureau de la FDSEA 49 (responsable de la commission environnement)	Semi-directif
Paul Avignon	A été gérant de la SCIC « Énergies partagées »	Semi-directif
Sébastien Babot	Agriculteur, a été élu à la Chambre d'agriculteur	Semi-directif
Horizon Bocage	Association, créée en 1998 a pour objectif la promotion de l'environnement et la valorisation du bocage.	Semi-directif
Teddy Dubray	Chargé d'action énergie climat	Informatif
Benoît Carteron	Maître de conférences, UCO. Chercheur au laboratoire Espace et Sociétés (ESO) UMR 6590 – Angers	Informatif
Cécile Hubert	Technicienne « méthanisation » dans la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire	Informatif
Gilles Beaujean	Chargé de mission SCIC dans la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire	Informatif

3.3.2. La réalisation des entretiens

Dix entretiens ont été réalisés auprès de 9 personnes. Ce stage s'intégrait dans un travail déjà commencé, d'où le fait que j'ai réalisé 5 entretiens. Les cinq premiers avaient été réalisés entre mars 2015 et mars 2016. Les entretiens duraient environ deux heures. Dans certains cas en fonction de l'expérience que l'acteur voulait partager, les entretiens ont pu dépasser les deux heures. Ils étaient réalisés dans la propriété des agriculteurs ou dans leurs lieux de travail pour les autres acteurs interrogés. Dans notre enquête les questions étaient personnalisées en fonction de chaque participant.

3.3.3. L'analyse des entretiens

L'analyse des entretiens est effectuée par une grille de lecture afin de répondre à la question quel est le rôle des acteurs locaux dans les projets de production d'énergies renouvelables. La façon dont les acteurs locaux travaillent ensemble et comment les acteurs locaux deviennent des « acteurs-moteurs » sont également des questions qui concernent notre recherche ? Est-ce qu'il y a des liens avec d'autres organisations (les chambres d'agriculture, centre social, autres associations, d'autres réseaux professionnels et personnels) sur le territoire ou ailleurs et comment s'effectuent ces liens ? On s'intéresse également à la collaboration et la coopération entre eux et comment ils réussissent à créer de nouvelles perspectives de développement économique sur le territoire. Comment un projet évolue dans le temps et comment on passe d'un mode de coopération à un autre – deux interrogations qui ont une importance essentielle pour ce travail.

Partie 2

Le territoire de Mauges communauté

1. Le territoire de Mauges communauté

Le territoire de Mauges communauté représente un intérêt pour cette recherche grâce aux deux caractéristiques très particulières qu'il possède. Tout d'abord, on observe une dynamique de coopérations entre les acteurs locaux, concernant le domaine des énergies renouvelables ainsi qu'une forte présence d'innovations techniques et sociales.

Notre intérêt pour ce territoire particulier est lié à sa capacité d'initiative pour créer et élaborer des projets, ainsi que pour promouvoir des nouvelles pratiques de développement, autant comme une réponse locale aux politiques publiques nationales que comme une démarche proprement locale, endogène et citoyenne.

Photo 1 : Mauges communauté



1.1. Pourquoi le choix de ce territoire ?

Considéré comme un territoire dynamique et ambitieux, Mauges communauté/Pays des Mauges s'inscrit pleinement dans l'objectif du programme de recherche CODESOL.

Ce territoire est connu comme le «pays des usines à la campagne». La quasi-totalité des communes possède au moins une usine.

(Schéma de développement éolien, 2006, <http://www.cpieloireanjou.fr/images/actions/energie-climat/pdf/schema-developpement-eolien.pdf>)

En analysant les dynamiques territoriales, le territoire de Mauges communauté montre un certain volontarisme. En 16 ans (2000 - 2016), de nombreuses actions ont été mises en œuvre sur le territoire.

Photographe : D. Drouet

Source : <http://www.maison-saint-joseph.fr/visite-du-pays-de-mauges.html>

Photo 2 : Mauges communauté



Photo 3 : Mauges communauté

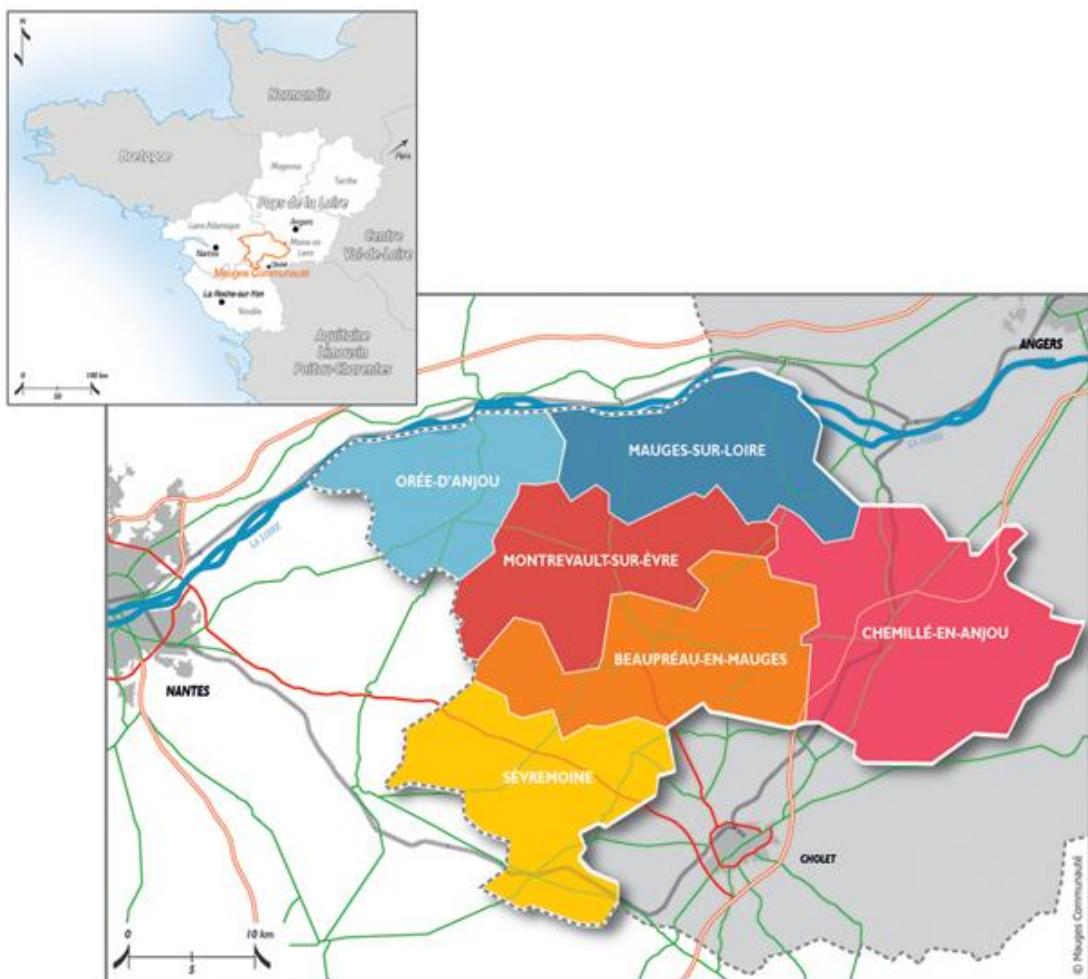


Le territoire était un centre industriel des secteurs du textile, du cuir et de la chaussure tout au long de XXe siècle : « *L'activité industrielle du Maine-et-Loire au XXe siècle connaît trois phrases. De la fin de la guerre aux années 50, les industries nées au XIXe siècle (et parfois avant) continuent à fonctionner, sans véritable développement, et à un rythme de plus en plus languissant, sauf dans le secteur de la chaussure. Des années 50 aux années 80, le Maine-et-Loire se bat pour se réindustrialiser et obtient des succès remarquables. Dans une dernière période, dont les lignes de force sont difficiles à discerner, ces grandes unités industrielles des Trente Glorieuses réduisent la voilure, mais de nombreuses entreprises petites et moyennes compensent partiellement leurs réductions d'activité. Cette esquisse doit être nuancée en fonction des différences entre les deux principaux bassins industriels d'Angers et de Cholet* » (Marais Jean-Luc, « *Maine-et-Loire aux XIXe et XXe siècles* », 2009, Éditions A. et J. Picard) Après les années 1970, l'industrie textile a subi beaucoup de fermetures d'usines : « *À partir de 1975, les créations sont moins nombreuses, et défaillances d'entreprises et réductions d'emploi touchent anciennes et nouvelles industries.* » (Ibid.) Malgré cela l'esprit collectif et l'enthousiasme associatif s'est conservé et on prouve ce fait avec des nombreux engagements dans différents domaines du pays. (PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL Les Bonnes Pratiques En Pays de la Loire) « *Alors que l'industrie de la chaussure à Angers achève de disparaître en 1954 après une ultime période de prospérité pendant la Grande Guerre, son essor dans le Choletais est spectaculaire. Grâce à lui, le Maine-et-Loire est devenu la 1^{re} région de production. L'essor est marqué dès les années 20. Cette industrie garde son caractère rural (seulement quatre entreprises à Cholet 1925, six en 1950) répartie sur 48 communes en 1953, 53 en 1973, assurant 43 % de l'emploi industriel hors Cholet en 1974. Saint-André-de-la-Marche, Le May-sur-Evre, sont les capitales de la chaussure.* »

1.2. Présentation géographique du territoire

Le 1^{er} janvier 2016, le Pays des Mauges devient officiellement la Communauté d'agglomération « Mauges communauté ». Cette nouvelle structure intercommunale réunit 6 communes nouvelles: Orée-d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Sèvremoine. Les six nouveaux territoires regroupent les anciennes communes du Pays, qui aujourd'hui ont désormais le statut de communes déléguées.

Carte 1 : Les nouvelles communes dans Mauges communauté



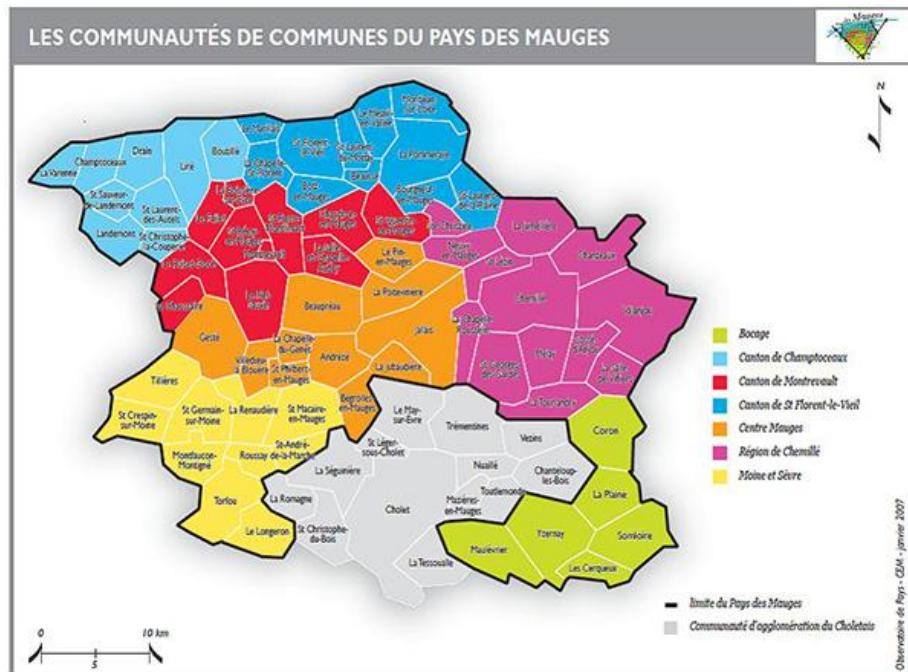
Source : <http://www.maugescommunaute.fr/module-pagesetter-viewpub-tid-2-pid-1.html>

Pour présenter plus simplement cette réforme territoriale (loi NOTRe)⁴ on peut dire qu'avant le 1^{er} janvier 2016 dans le territoire du Pays des Mauges, il y avait sept communautés de communes (EPCI⁵). La mission principale du Syndicat Mixte du Pays des Mauges était de renforcer et de mettre en valeur l'attractivité du territoire. La loi NOTRe transforme les six communautés de communes en six nouvelles communes, en les regroupant dans une nouvelle communauté de communes : Mauges communauté.

⁴ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

⁵ Établissement public de coopération intercommunale

Carte 2 : Les communautés de communes du Pays des Mauges



Source : http://www.saumur-kiosque.com/infos_article.php?id_actu=23306

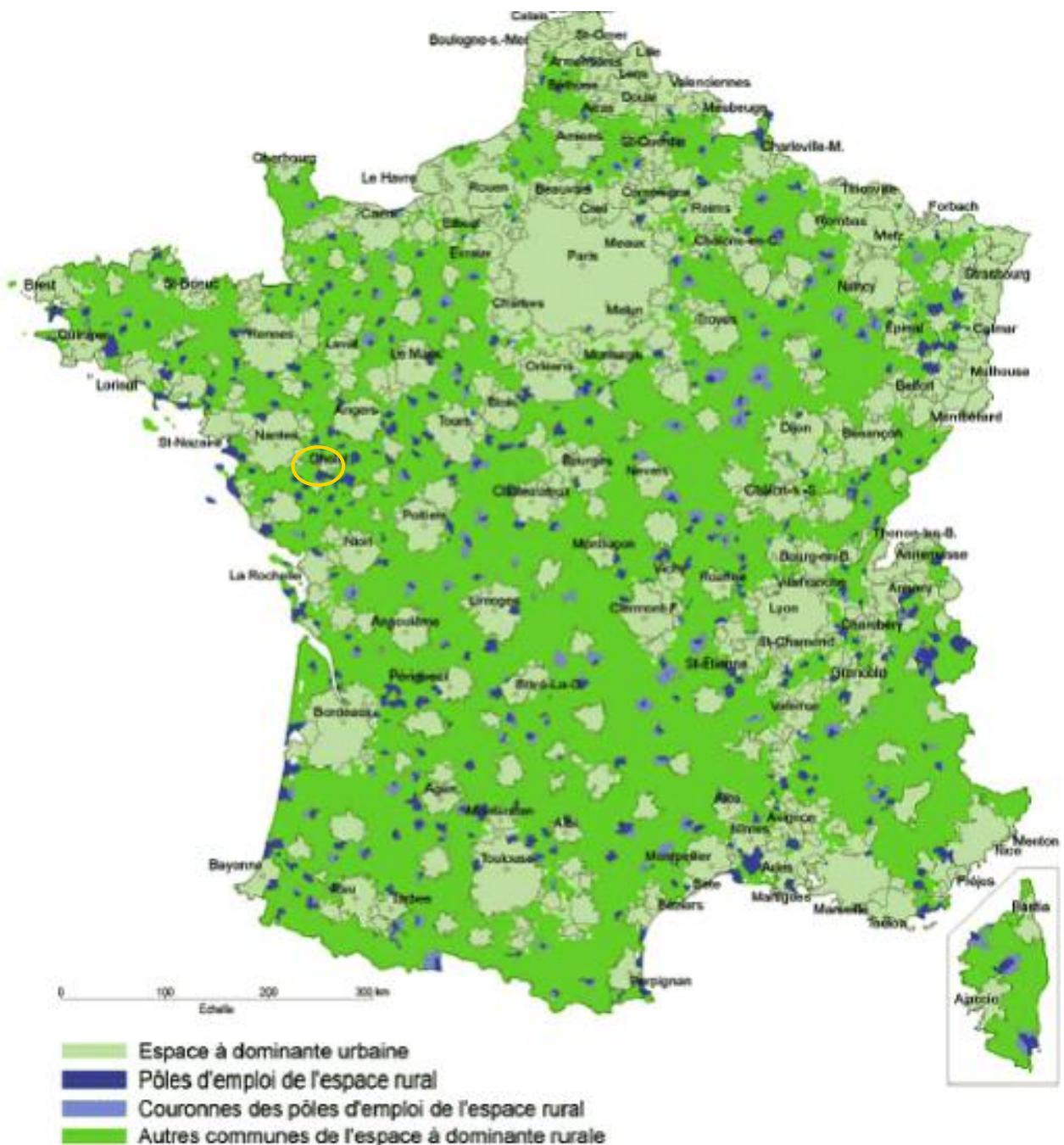
Tableau 3 : Anciennes communautés de communes et nouvelles communes en Mauges communauté

Ancienne communauté de communes	Nouvelle commune
Communauté de communes du canton de Champtoceaux	Orée-d'Anjou
Communauté de communes du canton de Montrevault	Montrevault-sur-Èvre
Communauté de communes du canton de Saint-Florent-le-Vieil	Mauges-sur-Loire
Communauté de communes du Centre-Mauges	Beaupréau-en-Mauges,
Communauté de communes de la région de Chemillé	Chemillé-en-Anjou,
Communauté de communes de Moine et Sèvre	Sèvremoine

La nouvelle intercommunalité de Mauges communauté a une population de 121 075 habitants, ce qui en fait la deuxième structure intercommunale du département de Maine-et-Loire. Le territoire comprend 1 315 km² et 90 habitants au km², ce qui le rend relativement dense comparé aux autres régions rurales, où on enregistre des résultats de « moins 50 hab. /km² ». Cette tendance est observable sur les deux cartes (Carte 1 et Carte 2) qui montrent d'abord les espaces ruraux sur le territoire national et ensuite la densité de la population française (2013). On observe que les valeurs de densité les plus faibles concernent exactement les territoires ruraux.

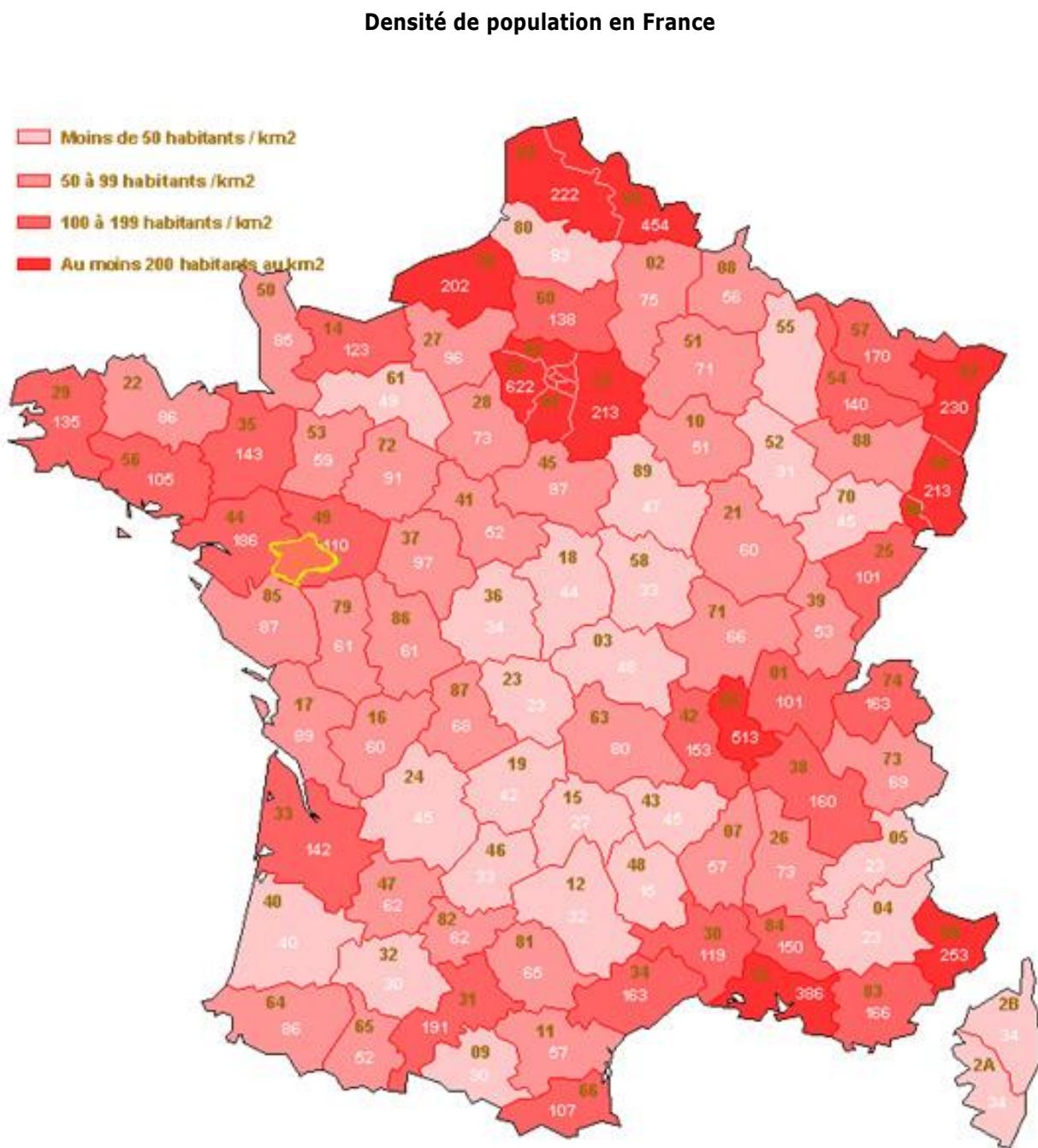
Carte 3 : Les espaces ruraux en France

Les espaces ruraux en France



Source : http://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-468_mono.html

Carte 4 : Densité de population en France



Source : http://www.statistiquesmondiales.com/departements_densite_de_population.htm

En sachant que la densité moyenne en France est de 118 hab. / km². Pour la région Pays de la Loire et le département Maine-et-Loire la densité est respectivement de 114.1 hab. / km² et 111.7 hab. / km². Nous ne constatons pas de grands décalages entre les différentes échelles territoriales.

Mauge communauté a une croissance démographique positive pour la période 2006 – 2013 (8.47%). C'est un résultat très élevé par rapport aux valeurs pour la France (4.1 %), Pays de la Loire (6.11 %) et Maine-et-Loire (4.15 %) pour la même période.

Afin de construire le profil socio-économique du territoire du Pays des Mauges, nous allons nous intéresser aux caractéristiques socioprofessionnelles de la population. En observant le graphique 1 on peut constater que le groupe dominant est celui des retraités - 27.7 % de la population de 15 ou plus. C'est un résultat qui s'inscrit dans la tendance générale pour la France (retraités – 26.6%). Dans la catégorie de population entre 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle on a 22.69 % d'ouvriers ; un résultat qui est bien plus élevé que pour la France (12.9%). La valeur qui retient notre intérêt est le pourcentage d'agriculteurs sur le territoire. Ce groupe représente environ 3% de la population de 15 ou plus pour Mauges communauté, ce qui est largement plus élevé que les valeurs nationales (0.9%). Cette forte présence d'agriculteurs exploitants témoigne encore une fois, que le territoire et son développement économique et social est déterminé par les projets et les initiatives des acteurs locaux. (Tableau 3)

Tableau 4 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (%) pour 2013 – Mauges communauté

Catégorie socioprofessionnelle	Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (%)
Agriculteurs exploitants	3 %
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 %
Professions intermédiaires	13 %
Employés	16 %
Ouvriers	23 %
Retraités	28 %
Autres personnes	9 %

Source : INSEE, réalisation : Tsveta Ryahova

Un autre facteur qui est pertinent est « résidences principales selon le statut d'occupation ». Les résidences principales en statut de « propriétaire » sont environ 58 % pour la France, lorsque la valeur pour Pays des Mauges est de 75% (Tableau 4). Ce pourcentage montre que sur le territoire de Mauges communauté, on observe une appartenance locale. L'idée d'attachement fort du territoire était déjà abordée au cours d'un entretien avec Benoit Carteron qui a travaillé sur les Mauges vendéennes, territoire voisin mais qui relève de la même appartenance historique : « *Il y a un attachement du territoire des habitants, une création de beaucoup de liens entre les populations. Les habitants gardent les liens entre eux et restent vivre sur le territoire.* » (B. Carteron, 2016)

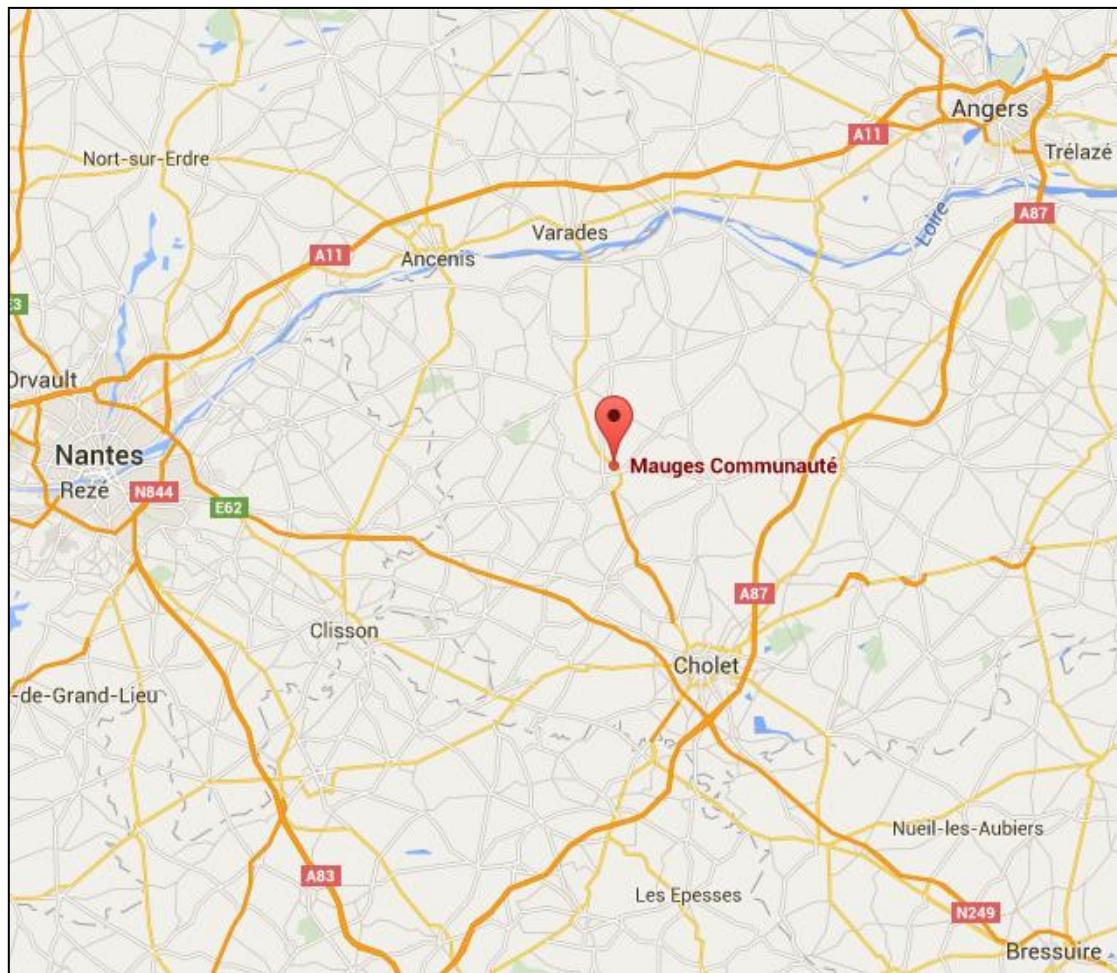
Tableau 5 : Résidences principales selon le statut d'occupation (%) pour 2013 – Mauges communauté

Statut d'occupation	Résidences principales selon le statut d'occupation (%)
Propriétaire	75 %
Locataire	24 %
Logé gratuitement	1 %

Source : INSEE, réalisation : Tsveta Ryahova

Mauges communauté est située dans la partie sud-ouest du département du Maine-et-Loire. La communauté se trouve dans la région Pays de la Loire et elle est limitée par la Loire-Atlantique et la Vendée à l'ouest. Mauges communauté est située dans un triangle entre Nantes, Angers et Cholet, ce qui rend ce territoire très accessible géographiquement. Mauge communauté est accessible par les autoroutes A87 et A11, ainsi que par la route nationale N249 et la route départementale E62. (Carte 5) Donc, y a-t-il des dynamiques de périurbanisation ? Quel est le poids du solde migratoire/solde naturel dans la croissance démographique locale ?

Carte 5 : Axes de communication de Mauges communauté



Source : <https://www.google.fr/maps/place/Mauges+Communaut%C3%A9/@47.0719803,-0.9715342,8.25z/data=!4m5!3m4!1s0x480615fe27bb92f3:0xf52a1a6b526d09aa!8m2!3d47.2100333!4d-0.9820935?hl=fr>

Ce territoire de bocage et d'élevage implanté est aussi riche en sources hydrologiques. Ce qui est intéressant à savoir pour la spécialisation du territoire avec une activité agricole orientée vers l'élevage et l'arboriculture. La Loire détermine sa frontière au nord en créant un réservoir de biodiversité pour le Pays des Mauges. Le paysage est également marqué par les rivières Evre, Hyrôme, Moine et Sèvre qui enrichissent la biodiversité du territoire. (<http://www.maugescommunaute.fr/module-pagesetter-viewpub-tid-2-pid-1.html>)

2. Le développement des énergies renouvelables dans les territoires

Dans cette sous-partie nous présenterons comment le développement des énergies renouvelables évolue sur les différentes échelles territoriales (La France, Mauges communauté, la communauté de commune de la région de Chemillé). Quel est l'engagement de l'État Français et comment les différents territoires s'impliquent dans les politiques publiques. Nous verrons les actions mises en œuvre sur le territoire de Mauges communauté en

général et ensuite nous nous concentrerons sur les dynamiques particulières dans la communauté de commune de la région de Chemillé.

2.1. Un cadre législatif national pour le développement des énergies renouvelables dans les territoires

En étant très engagé dans le développement et la promotion des énergies renouvelables l'État français organise les actions et le soutien des énergies renouvelables autour d'un cadre législatif. Ce cadre est composé par les lois suivantes :

2.1.1. Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE), du 13 juillet 2005

La loi est créée en 2005 et ces objectifs majeurs sont :

- L'indépendance énergétique
- La sécurité d'approvisionnement
- L'accès à l'énergie pour tous

La loi POPE a la responsabilité de la création d'un Conseil supérieur de l'énergie, qui a pour mission de contrôler et de traiter les questions relatives au gaz et à l'électricité. Ce conseil s'occupe également des enjeux liés aux énergies renouvelables.

La France planifie encore des actions et des nouvelles missions, afin de soutenir constamment son engagement vers les énergies renouvelables et la transition énergétique. L'un des axes les plus importants, qui en soi, favorisera le développement global du secteur est la simplification des procédures pour l'installation des énergies renouvelables. L'augmentation des financements, ainsi que le développement des filières industrielles sur les territoires nationaux et la mobilisation des territoires à énergie positive pour la croissance verte, en favorisant l'élaboration des projets innovants sont également prévus.

En 2016 le Conseil des ministres fait un bilan sur la consommation et la production des énergies renouvelables en France, qui est présenté en quelques images. (<http://www.geoplcc.com/lexique/pope/>)

Figure 2 : Bilan sur la consommation et la production d'énergies renouvelables en France



Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ou-en-est-le-developpement-des_46549.html

2.1.2. Loi Grenelle - 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)

Cette loi définit le cadre d'action, qui organise les outils contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité et le paysage naturel. La mission principale de ce texte est la promotion des pratiques de développement durable que met en valeur la loi qui « assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles. Elle assure une croissance durable sans compromettre les besoins des générations futures.

Pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement, les procédures de décision seront révisées pour privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, en apportant la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable.» (Loi Grenelle, article 1) (Annexe III)

2.1.3. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015)

Une autre loi française, faisant partie du cadre législatif de la transition énergétique et de la préservation environnementale est la loi de transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015). Afin de « *Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique de la France, préserver la santé humaine et l'environnement et lutter contre le changement climatique* » la loi définit la politique énergétique de la France, ainsi que l'importance des énergies renouvelables et les exigences vers les plans climat énergie. (Annexe IV)

Concernant le plan climat énergie, le plan climat-énergie territorial est remplacé par le climat-air-énergie territorial :

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018.

« Le plan climat-air-énergie territorial peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale dès lors que tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale.

« Lorsque la métropole et les établissements publics mentionnés aux deux premiers alinéas s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le plan climat-air-énergie territorial en constitue le volet climat.

« II. Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :
« 1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

« 2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>

Les problèmes énergétiques et climatiques ont un caractère global, mais les solutions exigent tout d'abord une intervention du niveau local. Le Pays des Mauges a sensibilisé ses acteurs territoriaux, ainsi que les habitants, aux initiatives (individuelles ou collectives) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en promouvant et en utilisant des énergies renouvelables. Sa politique énergétique ambitieuse est issue d'un fort engagement de la part des acteurs territoriaux (agriculteurs, élus, particuliers, citoyens, centre social à Chemillé). Ces phénomènes d'initiatives environnementales et énergétiques ont retenu notre attention et notre objectif pour cette partie sera d'analyser les dynamiques locales et les actions mises en place sur le territoire. Notre analyse se déroulera sur deux échelles différentes :

- Le territoire du Mauges communauté

- Le territoire de Communauté de Commune de la région de Chemillé (actuellement « commune de Chemillé-en-Anjou

2.2. Les initiatives territorialisées dans le Pays des Mauges

L'engagement dans les actions territorialisées sur les énergies renouvelables du territoire a démarré au début des années 2000 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire et Mauge dont la création date de 1991. Bien avant (1980) le « Carrefour des Mauges » avait été créé pour réunir des élus, des partenaires associatifs et des acteurs économiques. Il préfigure en partie, du moins sur les questions environnementales, le CPIE Loire et Mauges. L'objectif du CPIE était d'ouvrir ce territoire de bocage, en promouvant sa double identité - ligérienne et rurale. (<http://www.cpieloireanjou.fr/index.php/presentation-cpie/historique-cpie>)

Le travail collaboratif mené depuis les années 1970 entre les différents élus locaux et les acteurs économiques des Mauges a été un facteur crucial pour l'avancement du pays et des communautés de communes dans différents domaines (tourisme, culture, environnement). Les initiatives de Carrefour permettent aux habitants de cibler et de connaître les politiques publiques et les projets territoriaux.

Les premières démarches pour la réflexion sur l'éolien commencent dès 2001. En septembre 2003, le Syndicat Mixte du Pays signe un contrat avec l'ADEME (Agence de Maîtrise de l'Énergie) afin d'engager et de promouvoir des réflexions et des actions dans tous les domaines de l'efficacité énergétique. Le programme s'appelle ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'efficacité Energétique) et il devait durer jusqu'en 2007. Avec le lancement de ce programme, le Pays des Mauges marque le début d'une politique énergétique et environnementale, qui vise un développement durable pour le territoire de la communauté. Ces activités permettent aux élus d'être mieux informés sur les avantages du territoire et sur son potentiel éolien. Au terme de ce contrat, le Pays choisit de poursuivre la démarche énergie-climat avec un Contrat d'Objectif Territorial en 2007 et un Plan Climat Energie Territorial en 2009. (L'ADEME en Pays de la Loire) ⁶ Ce premier plan pour le territoire de Pays des Mauges est volontaire, car il devient obligatoire à partir de 2010 quand la loi Grenelle « *rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50000 habitants* ». (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rapport-developpement-durable-des.html>)

Pendant cette même période (2003 – 2007) l'élaboration d'un schéma de développement éolien est lancée et le projet est officiellement créé en 2006.

Le vent représente une richesse naturelle illimitée et également l'un des facteurs qui déterminent le développement et la spécialisation de Mauges communautés dans les énergies renouvelables. Le territoire répond à deux conditions très importantes – d'abord la présence physique des facteurs naturels et ensuite une dynamique d'initiatives de la part des élus, des agriculteurs et de développeurs locaux (David Energies) ainsi que des habitants.

⁶Voir :

http://www.paysdelaloire.ademe.fr/sites/default/files/files/ADEME%20en%20Pays%20de%20la%20Loire/Domaines%20d'intervention/Changement%20climatique/T%C3%A9l%C3%A9chargements/10_Pays%20des%20Mauges.pdf

Le schéma de développement éolien représente un outil d'aide à la décision qui a pour but d'accompagner les élus, les agriculteurs et les habitants dans le cadre de leur collaboration pour un autre développement pour leur territoire. Le schéma n'a pas un caractère officiel, mais il a une grande importance pour le développement énergétique et environnemental en prenant en compte des éléments sensibles des milieux naturels de vie.

Durant la période entre 2007 et 2010 de contrat d'objectif territorial (COT) sur le territoire du Pays des Mauges est créée la première zone de développement éolienne (ZDE).

En 2010 le Pays des Mauges lance un nouveau projet dans lequel s'inscrit l'engagement du Pays dans les actions nationales climat énergie. Le pays travaille sur son Plan Climat Energie Territorial des Mauges.

Depuis 2004 et la création du plan climat national, les collectivités territoriales élaborent leurs plans climat territoriaux, concernant leurs compétences et une politique climatique et énergétique locale. Les plans climat énergie territoriaux (PCET) sont modernisés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) par la mise en place des nouveaux plans climat air énergie territoriaux (PCAET). (Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-climat-energie-territorial.html>)

« Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air. » (Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-climat-energie-territorial.html>)

Le plan climat énergie territorial des Mauges a comme vision d'inscrire le territoire dans une démarche durable, pour accueillir les nouvelles générations en leur proposant un cadre de vie de haute qualité. Pour mieux comprendre cela, dans une prochaine étape on verra des actions concrètes, qui sont mises en place à l'échelle du Pays des Mauges.

Le Pays des Mauges conduit aujourd'hui les « Actions Climat Énergie ». Le plan Climat Énergie se déroule pour la période 2015 – 2018 et il est une continuation du Plan Climat 2010 – 2013. La production d'énergies renouvelables est l'un des aspects du PCET, car le but principal de ce document est de formuler et d'identifier les actions locales pour lutter contre les changements climatiques, en réalisant des économies d'énergie. Dans le plan il y a quatre volets – adaptation aux changements climatiques, agriculture, habitat et transport.

(<http://www.energieclimat-paysdesmauges.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-20.html>) (Annexe V)

Pendant cette période et comme une poursuite logique du schéma éolien de 2006, Mauges communauté montre encore une fois sa proactivité en s'engagent dans un programme de développement de méthanisation, ainsi que d'énergie solaire sur son territoire. Le schéma de méthanisation est élaboré en 2012. Ensuite les élus et les habitants des Mauges lancent une nouvelle initiative – de connaître et d'utiliser les ressources de leur territoire par rapport aux énergies photovoltaïques (production d'électricité) et thermiques (production de chaleur). Le schéma de développement solaire est créé en 2013.

Les deux schémas, ainsi que le schéma de méthanisation sont des documents très importants, malgré leur caractère consultatif. Ce sont des outils de médiation, qui étaient et qui sont très utiles. Ce qui est important à savoir est que la période pour mettre en place les éoliennes est de 5 à 7 ans, donc le document (le Schéma éolien) était indispensable tout en restant actuel. Ces schémas mériteraient d'être actualisés. Pour les faire

vivre dans le temps, il faut définir des données concrètes de la production. Cela va nous permettre de montrer les bonnes pratiques, ce qui va encourager le développement d'autres initiatives. (Teddy Dubray, 2016)

En 2015 avec l'appel à projet et son implication dans « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)» le Pays des Mauges devient un territoire lauréat. Parmi les 500 territoires engagés, il y a 212 territoires lauréats du label TEPCV. Parmi ces territoires lauréats se trouve le territoire du Pays des Mauges. Les territoires lauréats reçoivent 500 000 euros pour les actions et les projets élaborés. Un financement est possible pour les autres territoires aussi, au fur et à mesure du développement et de la maturité de leurs projets.

Mauges Communauté est un territoire qui s'engage à réduire les besoins en énergie de ces habitants, des constructions, des activités économique, des transports et des loisirs est un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Des collectivités territoriales qui se trouvent en transition énergétique et écologique formulent un nouveau modèle de développement, qui est plus durable et plus économique.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires :

- « **La réduction de la consommation d'énergie** : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- **La diminution des pollutions et le développement des transports propres** : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
- **Le développement des énergies renouvelables** : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- **La préservation de la biodiversité** : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville....
- **La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets** : avec la suppression définitive des sacs plastiques, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires....
- **L'éducation à l'environnement** : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants... »

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-territoire-a-energie-positive.html>

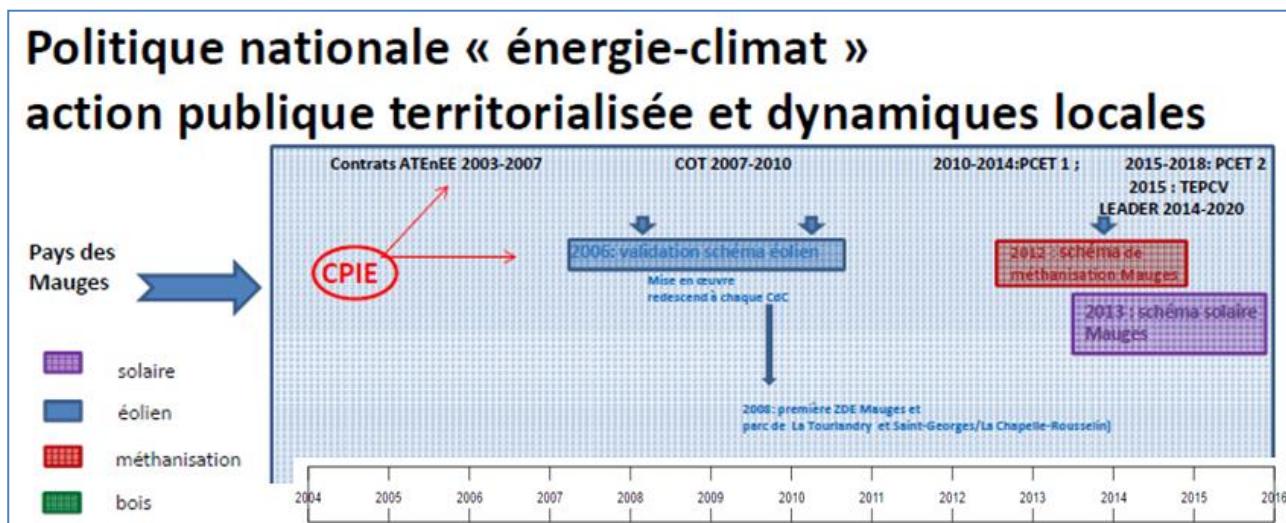
Le Pays des Mauges est aussi un GAL Leader. Le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme de l'Union européenne qui soutient des projets en zones rurales. Pour le Pays des Mauges, la préservation de l'environnement s'inscrit dans une certaine continuité de projets dès le Programme LEADER 2007-2013, l'AXE 3 « CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE » (priorise la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables : schéma de développement éolien, bilans énergétiques dans des bâtiments publics, filière bois énergie. L'accompagnement des actions en faveur des économies d'énergies (efficacité énergétique, énergies renouvelables et gestion durable de l'espace) est aussi parmi les objectifs principaux.

En effet, selon le dossier de candidature Leader 2007-2013 :

« L'ambition est de faire de la transition énergétique un moteur de développement du territoire qui doit nous permettre de relocaliser des emplois, tout en réduisant notre dépendance extérieure en matière d'approvisionnement, en s'appuyant sur notre fort potentiel en matière d'énergies renouvelables. »

Source : <http://www.maugescommunaute.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-13.html>

Figure 3 : Politique nationale « Energie – climat », action publique territorialisée et dynamiques locales (Mauges communauté)



Réalisation : Pierre G., 2016

2.3 Communauté de communes de la région de Chemillé (Chemillé-en-Anjou)

Comme cela a déjà été évoqué notre intérêt s'est particulièrement concentré sur la communauté de commune de Chemillé, car cette région est le territoire le plus impliqué dans les initiatives et les actions concernant la production d'énergies renouvelables dans le territoire de Mauges communauté. Nous pouvons également remarquer (Figure 1) la forte présence des initiatives et des actions mises en œuvre sur le territoire de la communauté de communes. Dans cette sous-partie nous proposons une présentation de la région de Chemillé et une rétrospection des projets engagés et déjà réalisés par ce territoire pour la période de 2000 à 2016.

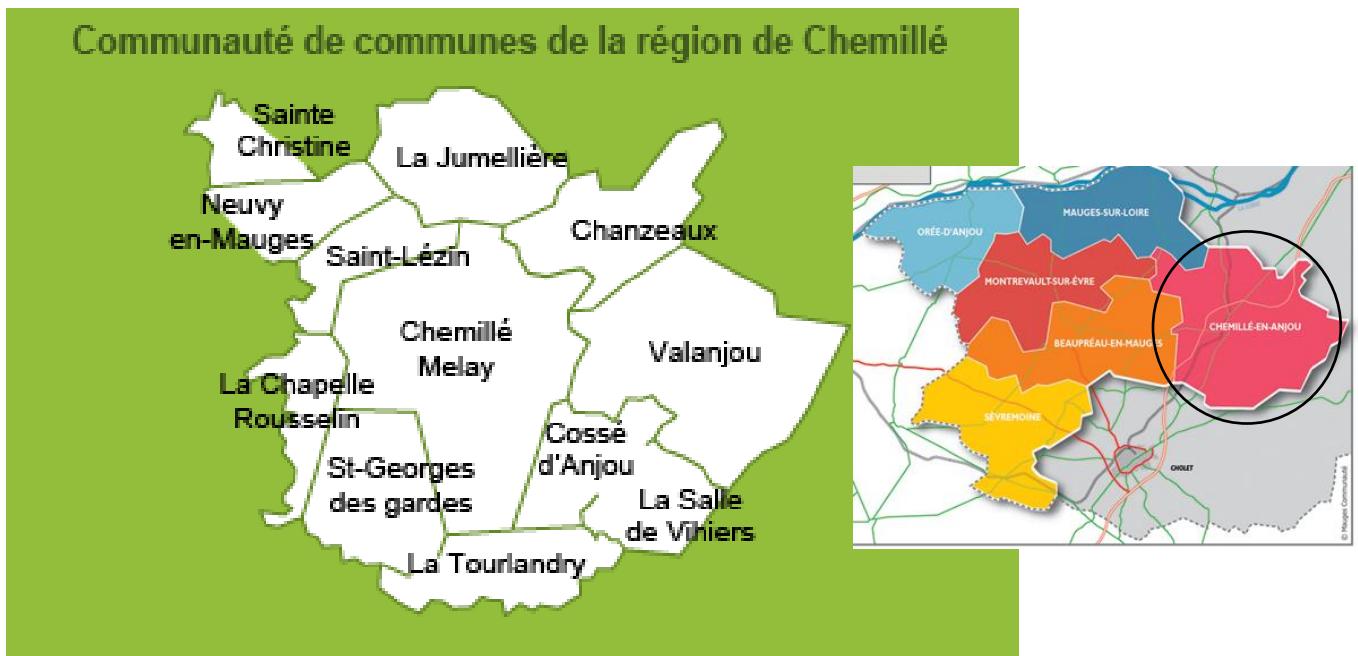
Photo 4, Photo 5, Photo 6 : Communauté de commune de la région de Chemillé



Source : <http://www.ot-chemille.fr/fr/raconte-moi-le-chemillois/7-l-art-religieux>

Après la réforme territoriale de 1^{er} janvier 2016, la communauté de commune de la région de Chemillé est devenue la commune « Chemillé-en-Anjou ». La nouvelle commune réunit sur son territoire 13 communes déléguées. Chemillé-en-Anjou est située au sud de l'Anjou et dans la partie est de Mauges communauté.

Carte 6 : Communauté de commune de la région de Chemillé



Source : <http://www.cc-region-chemille.fr/p710,situation-de-chemille-en-anjou>

Le taux de chômage des 15 à 64 ans pour 2013 est de 8,3%, ce qui le rend beaucoup moins élevé comparé aux valeurs pour le département, la région Pays de la Loire et la France, qui sont respectivement : 12,0%, 11,4% et 13,6%.

En analysant les caractéristiques sociodémographiques pour Chemillé on observe les mêmes tendances que pour Mauges communauté. En effet 3 % de la population de 15 ans ou plus appartient à la catégorie « agriculteurs exploitants ». Traditionnellement pour le territoire du Pays des Mauges la catégorie socioprofessionnelle de la population active (entre 15 ans et 64 ans) la plus présente est celle des ouvriers – avec 21%. En suivant la tendance nationale et également pour Mauge communauté la catégorie socioprofessionnelle de la population de 15 ans ou plus et celle de retraités – 27 % (France – 26.6 %, Mauges communauté – 27.7 %)

Tableau 6: Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (%) pour 2013 – Communauté de commune de la région de Chemillé

Catégorie socioprofessionnelle	Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (%)
Agriculteurs exploitants	3 %
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 %
Professions intermédiaires	13 %
Employés	17 %
Ouvriers	21 %
Retraités	27 %
Autres personnes	11 %

Source : INSEE, réalisation : Tsveta Ryahova

Concernant le secteur du logement et le type d'occupation, nous pouvons constater encore une fois le caractère sédentaire de la population en ayant plus de 70% propriétaires.

Tableau 7: Résidences principales selon le statut d'occupation (%) pour 2013 - Communauté de commune de la région de Chemillé

Statut d'occupation	Résidences principales selon le statut d'occupation (%)
Propriétaire	71 %
Locataire	28 %
Logé gratuitement	1 %

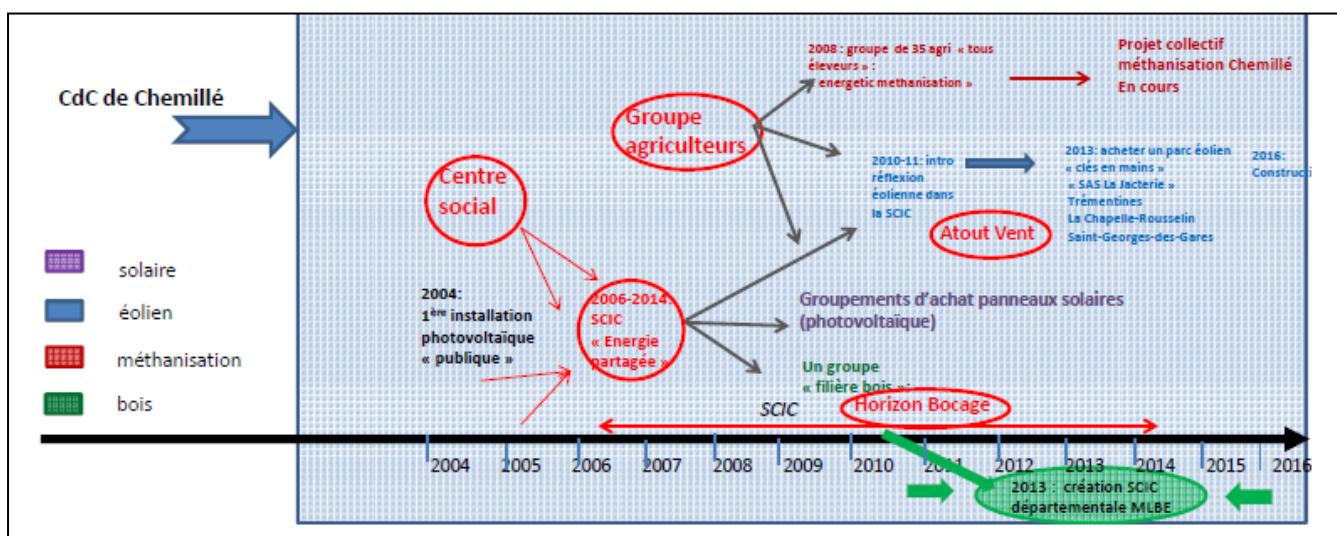
Source : INSEE, réalisation : Tsveta Ryahova

La communauté de commune de la région de Chemillé a une histoire riche, concernant les dynamiques d'animation et les initiatives relatives à la production d'énergies renouvelables.

Le centre social est au cœur de ces initiatives depuis près de 40 ans. Tout commence par un projet pour l'éducation à l'environnement « la couleur environnementale », qui était porté par le directeur de centre social. En 1980 le centre social lance une opération « le bocage, un paysage à retrouver » qui a pour objectif d'organiser des conférences et des expositions afin d'impliquer et d'inclure les scolaires. 10 ans plus tard, une autre initiative « 10/10 sur l'environnement » se termine par « le salon du bocage » qui est un événement rassemblant environ 4000 visiteurs. Suite à cela, l'association « Horizon Bocage » est née. Elle est toujours active et s'occupe de la préservation du bocage, de la valorisation des végétaux ainsi que du jardinage écologique. Les membres de l'association sont des particuliers et des agriculteurs.

En 2002, un des résultats du partenariat entre la commune de Chemillé et un centre de formation, est de mettre en place un chantier-école pour des femmes en réorientation professionnelle vers les métiers du bâtiment, permettant la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel. Cette initiative exemplaire incite à la première installation photovoltaïque publique de la région Pays de la Loire en 2004 (source : centre social de Chemillé, 2016). Inspiré par ce projet, le directeur de centre social veut rééditer l'initiative, en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit du centre social à Chemillé. Pour développer un tel projet l'idée de la création de la SCIC prend forme : une société coopérative d'intérêt collectif qui regroupe 90 investisseurs pour financer cette installation publique. La SCIC associe des habitants et des collectivités locales (communes) ainsi que des acteurs locaux. La SCIC « Energies partagées » est créée en 2007 et s'autonomise très vite du centre social. Ensuite, la SCIC organise plusieurs groupements d'achat de panneaux photovoltaïques pour des particuliers. Trois ans plus tard, en 2010 la SCIC lance une nouvelle initiative d'énergies renouvelables qui concerne le développement éolien. En 2011 l'association « Atout vent » est créée en réunissant des agriculteurs, des particuliers et des élus afin de réaliser un projet éolien, qui a un financement 100% participatif. Pendant cette même période, la SCIC prend encore une autre direction – la création de la filière bois, qui poursuit des actions déjà lancées par l'association « Horizon Bocage ».

Figure 4 : Politique nationale « Energie – climat », action publique territorialisée et dynamiques locales
(Communauté de commune de la région de Chemillé)



Réalisation : Pierre G., 2016

Partie 3

**Les énergies renouvelables –
une nouvelle perspective pour le
développement territorial**

Souvent le territoire de Pays des Mauges est considéré comme « particulier ». Cette particularité se retrouve dans le développement actuel du territoire, en créant une symbiose entre la vie associative, l'esprit entrepreneurial au profit du développement local. Afin d'appréhender le contexte socio-économique du territoire, nous avons réalisé une recherche historique et anthropologique. On analyse le développement du Pays de Mauges au cours des années dans le but de trouver des facteurs déterminant la particularité actuelle de cette région.

En parlant avec des scientifiques provenant des domaines divers comme la géographie, la sociologie, l'économie, l'anthropologie et l'histoire, deux notions clés ressortent et méritent d'être analysées d'une manière plus approfondie – la coopération et l'entrepreneuriat.

Administrativement, le Pays des Mauges appartient au département de Maine-et-Loire, mais le territoire des Mauges partage une histoire commune avec le département de Vendée ; c'est la « Vendée historique ». Derrière l'identité territoriale très forte, on découvre les conséquences de la Guerre de Vendée et l'influence de l'Église catholique. (Carteron B., 2016).

La Guerre qui date de 1794 a profondément marqué ce territoire, en déterminant un dynamisme économique extraordinaire. La foi catholique et les idées royalistes ont forcément changé son destin, d'abord en créant un dynamisme socio-économique et ensuite un isolement « *Un territoire, qui était isolé et qui s'est isolé lui-même.* » (Carteron B., 2016).

Après la fin de la guerre, le territoire est repris par la noblesse locale et l'église. L'alliance entre l'église et l'aristocratie crée une société très hiérarchisée, ainsi qu'un nouvel ordre. Cette nouvelle organisation établie par la bourgeoisie est très vite considérée comme inefficace pour la population locale. Afin de combattre le nouveau statu quo les artisans décident de se développer autrement. L'assimilation de cette idée et ce mode de développement se passe au cours des années, mais la population vendéenne et plus particulièrement le territoire des Mauges trouve l'alternative – la création d'entreprise. (Carteron B., 2016)

Ce changement s'effectue progressivement et le résultat est clair – les grandes propriétaires sont remplacés par les nouveaux chefs d'entreprises. Les artisans, qui deviennent des directeurs d'entreprises sont forcément influencés par l'esprit entrepreneurial du territoire. Le soutien de la population locale, ainsi que la dimension associative créent une autre dynamique de groupe en favorisant l'entreprenariat local. (Carteron B., 2016)

Il est intéressant de connaître le profil de cet esprit entrepreneurial qui s'est reproduit sur le territoire de Mauges communauté, ainsi que ces origines divers. Dans « La naissance de l'Anjou industriel » Guy Minguet (1985) reprend la conception de l'entrepreneur de Schumpeter, qui décrit l'entrepreneur comme « fondateur ». Cette idée explique que l'entrepreneur est celui qui conçoit et lance une affaire nouvelle ou innovante. Il le compare à un « fabricant-commerçant », ce qui veut dire qu'il est le propriétaire de ce qu'il dirige. Dans ce processus, il y a forcément un attachement affectif, ce qui ajoute l'élément personnel même avant le poste de chef d'entreprise que l'entrepreneur exerce. Ce mode de fonctionnement est très typique de la région choletaise et plus particulièrement du Pays des Mauges. (Minguet G., *loc.cit.*) Les traits les plus caractéristiques de développement industriel et entrepreneurial de ce territoire sont « *la prise de risque commerciale, financière et technique, l'imitation comme mode d'entrée des entrepreneurs sur la scène économique locale, la permanence du soutien familial.* » (*Ibid.*)

En caractérisant l'esprit entrepreneurial du territoire, on fait le parallèle avec certaines idées de Max Weber (1905), dans son ouvrage « L'éthique protestante et l'esprit de capitalisme ». Weber introduit les modalités

culturelles et religieuses du protestantisme afin d'expliquer la naissance du capitalisme moderne. Il justifie cette relation avec les principes religieux et les vocations personnelles, qui donnent les origines d'un mode de vie capitaliste, déterminé par le but de la réussite, qui est, en soi, la garantie de la grâce de Dieu.

En reprenant l'idée de Weber, on identifie le lien entre l'éthique catholique, établie dans le territoire des Mauges et l'esprit d'entreprendre, qui devient également un résultat, issus de ces pratiques religieuses et solidaires.

«...il apparaît que la culture catholique, manifestée par les élites et les groupes sociaux et héritée de ce passé tumultueux, est intervenue dans le développement industriel comme variable essentielle. » (Minguet, op.cit.)

L'imprégnation du catholicisme et la solidarité ont déterminé le développement industriel si typique pour le territoire des Mauges. La région du Pays de la Loire est une région, qui est marquée par l'influence de la religion catholique : *« L'imprégnation du catholicisme et de la ruralité est un indice de la présence d'une dimension culturelle au cœur du développement industriel. On peut faire l'hypothèse que ces traits sont constitutifs d'un univers social, culturel, économique et participent par leur influence à ses transformations internes »* (Minguet, op.cit.)

D'autre exemple qui témoigne de la réalité sociale dans ce territoire est la création de la « « société de la cure » - la première société d'hommes créée sous l'instigation du curé » en 1833. (Marais Jean-Luc, « Maine-et-Loire aux XIXe et XXe siècles », 2009, Éditions A. et J. Picard) Une autre initiative en 1834 est la création d'une société de jeunes gens. Fondée à Saint-Macaire-en-Mauges par le curé Bretault, elle a pour but de rassembler des jeunes en faisant du théâtre, de la musique, du sport. Les réseaux établis contribuent à favoriser le travail en équipe ainsi que l'esprit associatif et de partage. (Marais, op.cit.) Bien évidemment l'éthique catholique et les postulats religieux ne sont pas les seuls facteurs déterminants d'un tel développement économique territorial. Dans ce territoire les relations ne sont pas seulement professionnelles, bien au contraire, les partenariats professionnels sont établis sur la base des relations personnelles ou familiales, ainsi que sur la confiance. Des habitants de ce territoire s'associent, ils se réunissent, afin de créer quelque chose ensemble, afin d'être utile l'un pour l'autre et pour une cause commune. C'est une approche que nous allons détailler au cours de l'analyse des entretiens – l'approche de coopération. Comment les groupes de personnes s'organisent et pourquoi ? Est-ce une exception ou une pratique ?

La ressource humaine a une importance essentielle pour le développement et le progrès économique de ce territoire. On peut dire que le facteur social est déterminant pour le dynamisme actuel du territoire. L'existence de la ressource humaine active qui participe et qui construit des nouveaux projets et initiatives dépasse l'existence des ressources physiques.

1. Le potentiel territorial et le rôle des acteurs-moteurs

Chaque territoire possède un potentiel, qui existe dans le temps, un potentiel qui ne doit pas être simplement découvert et exploité, mais dont l'exploitation doit être argumentée et planifiée. Afin d'analyser et de comprendre l'importance de l'assimilation du potentiel d'un territoire donné, il ne suffit pas « *d'une approche triviale de la ressource qui se contente de recenser l'existant sous une forme élémentaire et d'en déduire un potentiel imaginaire de développement. Ainsi, au vu des réserves minières de toutes sortes déjà repérées, la*

République de Congo devrait être un des pays les plus riches du monde. » (Gumuchian, H. et Pecqueur B., *La ressource territoriale*. Paris : *Economica*, 2007, p. 6)

Le développement territorial est un champ d'intervention multidisciplinaire, ainsi qu'une intersection des chercheurs de domaines divers. Le développement territorial est un acte intentionné, issus de plusieurs collaborations et partenariats entre les acteurs publics et privés : « *Le territoire est toujours la réalisation d'une intention et la territorialité, l'expression de cette intention* » (Gumuchian, H. et al. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris: *Economica*, 2003. p. 99)

Comment établir un ordre de fonctionnement, afin d'obtenir des effets désirés et d'éviter les conflits possibles sont parmi les enjeux les plus pertinents devant le progrès territorial.

Le territoire comme un « objet approprié » ou une « forme d'appropriation » (Gumuchian et Pecqueur) réunit plusieurs identités : historiques, culturelles, religieuses, politiques, ethniques, afin de construire l'image globale de l'espace. Toutes les identités citées existent et existeront indépendamment des interventions d'acteurs territoriaux. Un autre sujet est comment toutes ces identités et spécificités du territoire vont contribuer ou pas au développement, comment ils vont coexister et influencer le potentiel territorial.

Nous devons évoquer le rôle essentiel des acteurs, présents ou intervenants sur un territoire donné. Un territoire se trouve dans un état de concurrence permanente, soit avec des territoires voisins, soit avec des territoires de la même échelle de niveau national ; le territoire est obligé de prouver et de justifier sa place à plusieurs échelons géographiques (national, régional, départemental, intercommunal et communal). Les acteurs publics et privés sont les joueurs principaux, exerçant et développant une activité sur le territoire. La collaboration entre les acteurs et les citoyens construit les axes majeurs du développement. On ne sous-estime pas l'importance de participation des habitants sur le territoire ; on considère *nous considérons* juste l'intervention des acteurs comme l'étape principale, qui incite et lance le développement des nouvelles idées : « ...la ressource essentielle, ce sont les hommes, les hommes et les activités qu'ils ont mise au point pour vivre. » (Pecqueur et Gumuchian) L'activité et l'implication des acteurs locaux, ou leur passivité, sont les facteurs les plus importants pour la « découverte » des ressources territoriales. La « découverte » et la mise en œuvre des ressources territoriales est le résultat d'une planification stratégique et d'une évaluation territoriale. L'organisation de ces processus et la coordination des projets lancés par les acteurs, ainsi que la facilitation de leur travail – c'est la gouvernance territoriale. (Gumuchian et Pecqueur)

Dans les interventions importantes au niveau local, le rôle des collectivités territoriales doit aussi être souligné. Souvent les élus locaux et les agents locaux de développement sont des initiateurs des processus de transformation de potentiel territorial en véritable ressource territoriale. Ils lancent et participent également dans les projets contre le dérèglement climatique et le renforcement d'indépendance énergétiques des territoires (ex. : CPIE, contrats ATENEE, Plan climat-territoire etc.).

Comment identifier le potentiel territorial et comment cibler les priorités ou les objectifs de développement d'un territoire ? Comment valoriser le territoire – donc valoriser les ressources locales et comment les transformer dans des investissements concrets ? Comment connaître et lancer le potentiel énergétique d'un territoire et comment transformer ce potentiel énergétique éventuel en ressource territoriale ? Quels sont les problèmes et les défis que doivent relever les collectivités territoriales et les acteurs particuliers ? Comment animer les actions de production des énergies renouvelables ? Comment lancer les projets énergétiques et comment les

réaliser ensuite ? Ce sont des réponses que nous allons chercher auprès des acteurs interviewés durant notre travail de recherche.

1.1. Les acteurs-moteurs

Qui sont les acteurs-moteurs ? – les acteurs-moteurs sont les représentants du facteur humain. Comme il était déjà précisé ils peuvent être des agriculteurs, des élus, des agriculteurs qui sont également des élus ou des particuliers. Ces acteurs sont la ressource humaine indispensable au développement et au progrès d'un territoire rural. Ils sont porteurs d'innovations technologiques et également d'une nouvelle organisation sociale et partenariale. En étant un groupe socioprofessionnel bien nombreux sur le territoire de Mauges communauté (3 %) les agriculteurs représentent pour nous un intérêt particulier.

« Le terme "moteur" souligne le caractère volontariste de l'agriculteur qui introduit l'outil technique et/ou l'idée innovante à la base du processus d'activation de la ressource. Précurseur dans la découverte d'une nouvelle opportunité, il en popularise l'intérêt auprès de ses collègues de CUMA, au sein de son réseau agricole et/ou socio-territorial local. Son rôle peut se prolonger dans la structuration de filières locales selon la façon dont les collectivités locales ou les organisations agricoles s'emparent de l'idée. S'il n'expérimente pas lui-même les équipements, il en promeut l'utilité auprès des collectivités locales. Il peut même s'affirmer comme un leader agricole ou pour le territoire en assurant le portage du projet de circuit-court local ou en acceptant la présidence des structures juridiques pérennisant l'action de développement (CUMA, associations, coopératives locales...) » (Pierre G., 2015 « Projets agro-énergétiques de territoire dans l'ouest français : le rôle des agriculteurs moteurs »)

Nous avons fait 10 entretiens auprès des acteurs de Mauges communauté, mais notre analyse est basée principalement sur 4 entretiens réalisés avec les acteurs territoriaux les plus impliqués (les acteurs-moteurs) dans les projets d'énergie renouvelable. Les questionnaires étaient adaptés en fonction du profil de chaque répondant, avec des questions pour l'activité professionnelle, les responsabilités et les projets, engagés par l'acteur concret, ainsi que des questions biographiques.

2. Les acteurs-moteurs dans Mauges communauté

Cette sous-partie va démontrer ce qu'est le rôle de l'acteur-moteur dans Mauges communauté. Nous ciblerons les caractéristiques principales, ainsi que les objectifs majeurs des répondants à monter des projets en énergies renouvelables.

2.1. Le profil général de l'acteur-moteur dans Pays des Mauges

En effectuant une analyse détaillée des entretiens, on a pu établir le profil général des acteurs qui participaient à notre recherche. Bien évidemment, les différents domaines d'intervention des acteurs locaux rendent leurs motivations et leurs objectifs divers ; un fait qui ne nous empêche pas d'obtenir les grandes orientations et les caractéristiques d'un acteur-moteur.

Parmi les acteurs interrogés il y a des agriculteurs ainsi que des agriculteurs qui occupent des fonctions électives (Tableau 4). Par exemple l'acteur Fabrice Garnier est agriculteur et membre de bureau de la FDSEA 49⁷, en étant le responsable de la commission environnement dans ce même organisme. Un autre agriculteur parmi les répondants - Charles Paray a été élu maire en 2001 et a été l'ancien président de CPIE des Mauges. L'agriculteur et éleveur Sébastien Babot était élu à la Chambre d'agriculture en faisant partie du conseil d'administration du groupement d'éleveurs de lapins. Paul Avignon a été gérant de la SCIC « Energies partagées ». Ils ont tous des métiers et des spécialisations différents, mais ils ont une spécificité commune – leur engagement social et citoyen. En étant réunis par une cause collective, le développement de projets de production d'énergies renouvelables, ils donnent du territoire du Pays de Mauges l'image d'une région qui avance, qui se développe, qui cherche de l'innovation, qui veut trouver des solutions et des alternatives plus durables.

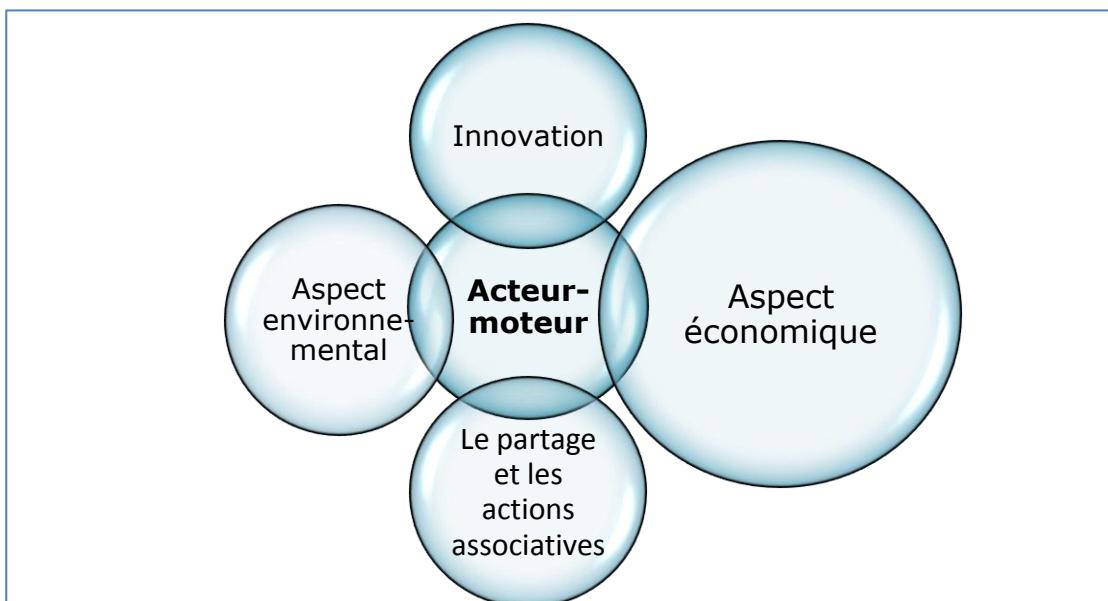
Tableau 8 : Les acteurs –moteurs de Mauges communauté

Acteur	Fonction	Implication dans des projets	Échelon d'action
Charles Paray	Agriculteur, Élu maire en 2001, Ancien président de CPIE des Mauges	Projets éoliens, photovoltaïques, de bois bocage, de méthanisation, Atout Vent	Mauges communauté, Chemillé
Fabrice Garnier	Agriculteur, membre de bureau de la FDSEA 49 (responsable de la commission environnement)	Groupement d'achat de photovoltaïques, Atout Vent	Département Maine-et- Loire, Mauges communauté, Chemillé
Paul Avignon	A été gérant de la SCIC « Energies partagées »	La création de la SCIC, groupement d'achat	Chemillé
Sébastien Babot	Agriculteur, a été élu à la Chambre d'agriculteur	Projets de méthanisation, groupement d'achat photovoltaïque, Atout Vent	Département Maine-et- Loire, Chemillé

⁷ FDSEA – Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles de Maine-et-Loire

En analysant les questions concernant les leaders dans le secteur et leurs motivations pour l'engagement dans les projets d'énergies renouvelables, nous avons identifié quatre axes majeurs qui intéressent et qui motivent les acteurs-moteurs dans la région des Mauges :

Figure 5 : Profil d'acteur-moteur en Mauges communauté



Réalisation : Tsveta Ryahova

Une des motivations principales, c'est le fait de découvrir et de mettre en action une activité innovante : « *L'innovation, le fait d'être pionnier, c'est aussi une motivation* » (Paul Avignon, 2015). L'autre caractéristique clé pour les acteurs-moteurs est la volonté de travailler en équipe, en groupe, de collaborer et de créer ensemble : « *Moi, j'aime bien cette dynamique-là. L'ambiance de ces réunions, ça me plaît beaucoup* » « *Ce qui m'intéresse aussi, c'est rassembler les gens, communiquer et puis c'est aussi de l'innovation sociale.* » (Paul Avignon, 2015) « *La plus grande richesse, la plus grande force de notre association, c'est le rapport humain. C'est ce qu'on entretient tous les deux, la bonne cohésion, la bonne entente qu'on entretient* » (Sébastien Babot, 2015)

L'acteur Paul Avignon, qui a été gérant de la SCIC « Energies partagées » déclare son intérêt particulier pour l'environnement et les activités associatives : « *C'est moi qui, personnellement, cherchait à avoir un côté environnement. Par volonté d'avoir une finalité épanouissante pour moi, pour me sentir utile.* » « *J'ai toujours été plus ou moins intéressé par ces questions, par le côté collectif, l'action collective et, l'aspect énergie renouvelable, ça m'a toujours intéressé également.* »

Un agriculteur et également élu – Charles Paray se concentre beaucoup plus sur l'aspect économique et l'arrivée des innovations, ainsi que sur les opportunités de créer de l'emploi. Pour lui, le dynamisme écologique et économique sont équivalents : « *Pour moi, c'est autant la dimension entrepreneuriale que la dimension environnementale, les deux, qui comptent. Et, la diversification économique car, quand on nous dit tout l'emploi qu'on peut créer avec les énergies renouvelables ; et c'est non délocalisable* ». Nous retrouvons une similarité dans le discours de Fabrice Garnier : « *Donc il y avait vraiment une opportunité économique, financière mais les autres arguments, le fait de le faire en groupe, le fait que ce soit nouveau, le fait de rentrer dans le domaine*

des énergies renouvelable, tout ça c'était des éléments qui allaient tous dans le même sens. » Un autre agriculteur parle de ces motivations et ces objectifs en disant que « *C'était avant tout le côté économique. Ce n'était pas vraiment produire sa propre énergie. Parce que, en fait, on revend cela au circuit électrique. Je crois pouvoir dire que la première porte d'entrée, celle qui est commune à tous, c'est l'intérêt économique, c'est le revenu.* » (Sébastien Babot, 2015)

La question du partage et les actions associatives ont une place principale durant l'élaboration des projets d'énergies renouvelables et permettent une formation collective des acteurs-moteurs sur le territoire : « *La question du partage, dans mon métier, elle est hyper importante.* » dit l'agriculteur Sébastien Babot.

Les acteurs que nous avons identifiés travaillent dans un réseau bien établi où ils ont construit des relations partenariales très fortes. Comment se sont formées leurs relations et comment les simples relations évoluent et se transforment dans un partenariat, nous analyserons ces processus durant la prochaine partie où nous verrons les projets élaborés et les chemins pris pour aller vers leurs réalisations.

2.2. Les projets concrets

Pendant notre recherche nous nous sommes intéressés aux nouvelles perspectives pour le développement économique du territoire induites par les projets de production d'énergies renouvelables. Afin de démontrer cela, nous présenterons les projets engagés par le Pays des Mauges, leur déroulement et leur genèse. Cette étude, qui est issue des questionnaires réalisés auprès des acteurs locaux nous permettra de comprendre et d'analyser les relations entre les partenaires et les parties prenantes, leurs intentions, les spécificités des projets et les initiatives mises en œuvre sur le territoire.

Comme nous l'avons déjà précisé, la sensibilisation de la population de Mauges communauté dans les questions liées à la préservation environnementale date des années 1980. De cette période et jusqu'à aujourd'hui, le territoire a beaucoup avancé dans l'élaboration des projets de production d'énergies renouvelables. Les projets concernent les différents types d'énergie - l'énergie solaire, l'énergie éolienne, le bois bocage, la méthanisation. Dans notre analyse, nous allons présenter en détail trois grands projets parmi eux.

2.2.1. La création de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

En 2007, le directeur du centre social à Chemillé et un groupe d'une dizaine de personnes créent la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « énergie partagée ». Le directeur du centre social joue un rôle majeur dans la formation et l'organisation des actions associatives sur le territoire de Chemillé : « *Quelqu'un qui est habitué à une dynamique associative ; quelqu'un qui est habitué au portage de projet, à l'action collective et qui est à la tête d'un des centres sociaux les plus dynamiques que je connaisse.* » « *Il est intéressé lui-même par la dynamique énergétique par les énergies renouvelables, et il y avait une opportunité, un bâtiment à rénover pour le centre social, ce qui fait que la communauté de communes de la région de Chemillé s'équipe d'un bâtiment pour le centre social : une ancienne usine avec deux panneaux photovoltaïques.* » (Paul Avignon, 2015)

Devant le choix de créer soit une association, soit une entreprise, ils choisissent le statut de la SCIC : « *Bon après la SCIC, ça n'était pas parfaitement adapté mais elle avait beaucoup d'avantages : déjà, c'est une*

structure commerciale. On avait écarté la structure associative parce qu'on voulait bénéficier d'une structure pour la vente. Donc, il nous faut une structure commerciale et on écarte l'association. Dans l'esprit, on voulait quand même être une asso, ceci dit. Donc on voulait « une personne égale une voix ». On a monté une coop et puis les SCIC c'était tout neuf. Il fallait être d'intérêt public ». (Paul Avignon, 2015) Dans leurs objectifs, le profit économique n'était pas le but principal, mais une condition importante : « On voulait que ce ne soit pas idiot économiquement. Mais on ne voulait pas non plus devenir riche sur des subventions parce qu'on en demandait pas mal. On voulait une lucrativité limitée » (Paul Avignon, 2015). Comment il a fait marcher une structure comme la SCIC ? « Il suffit d'en parler chacun à 5 personnes. C'est vite fait. Et puis, un peu de publication dans les journaux ; un peu de tapage. Et puis on a démarché des collectivités locales. Elles, on les a démarchées. Elles, on leurs a mis le truc en mains en leur disant, voilà ce qu'on fait, ce serait bien que vous adhériez. On en a eu 12/13 qui ont adhéré, 12 communes sur 13 dans la communauté de communes de Chemillé. Donc, c'est resté une SCIC du Chemillais. On voulait vraiment un ancrage territorial très local. ». (Paul Avignon, 2015)

Au début de sa création l'objet de la SCIC était l'installation des panneaux photovoltaïques, en ayant l'idée d'une activité collective qui pourrait avoir beaucoup plus de succès et rassembler un grand nombre de participants. En lisant les questionnaires auprès des agriculteurs, on voit partout des allusions ou des témoignages pour une présence forte de la coopération dans la vie quotidienne et la vie professionnelle des acteurs locaux : « *Individuallement, est-ce que c'est cohérent, est-ce qu'on est assez fort ? Bon, moi, j'avais 20 ans, je n'avais pas de maison donc nulle part où mettre des panneaux photovoltaïques. Il y avait d'autres personnes avec des maisons qui étaient, soit à l'ombre, soit orientée au nord ; donc ça ne convenait pas. Donc, on s'est dit : la seule solution, c'est de tout faire en commun. Et puis, dans ces installations, il y a forcément des économies d'échelle quoi ; donc on voulait le faire en collectif. Et puis on s'est dit, si on le fait en commun, cela a du sens de mêler les investissements individuels, avec du collectif, du public. Donc, on a cherché ça ; un statut. Un statut qui nous permette d'agir public et privé en commun ; de mener à bien du collectif. Plus il y aurait de monde, plus ce serait réussi. Alors surtout, on ne voulait pas passer pour des farfelus qui font une thérapie de groupe. Donc, on voulait une approche qui soit vraiment économique.* » (Paul Avignon, 2015)

Après les panneaux photovoltaïques, la SCIC prend une nouvelle direction, qui est une suite des actions conduites par l'association Horizon bocage : « Il y a un comité de pilotage dédié au bois qui s'est mis en place dans la SCIC. Moitié horizon bocage, moitié des gens de la SCIC. En fait, on rassemble la problématique de valorisation des haies et la problématique d'appropriation collective, circuit court producteurs-consommateurs », explique Paul Jaquet. (Extrait de Pierre G., Mazaud C., 2016) « Des stagiaires ou des chargés de mission de la SCIC ont alors pour fonction de trouver des agriculteurs qui ont du gisement et d'informer sur la manière de prélever et de stocker le bois destiné à être broyé. La SCIC se rapproche d'une CUMA pour le déchiquetage du bois, puis informe et sollicite les particuliers et les collectivités locales pour qu'ils s'équipent en chaudières adaptées. Pourtant, la filière ne parvient pas à prendre son essor, principalement parce qu'elle ne suscite pas l'intérêt des collectivités locales pour s'équiper et l'activité est rapidement déficitaire, sans compter les problèmes techniques (où et comment stocker la ressource ?). D'un point de vue rentabilité, « il y a une taille critique et on était en-dessous », explique Paul Jaquet. ((Extrait de Pierre G., Mazaud C., 2016) La mise en place d'une SCIC départementale pilotée par la chambre d'agriculture sonne le glas de cette action très locale: « on n'arrêtait pas de dire : « il faut aussi garder du temps d'animation pour

valoriser les petits gisements ». On disait, « il faut faire de l'épicerie, il faut valoriser les 20 m³ par-ci, 30 m³ par-là » mais, eux, à la SCIC départementale, ils avaient plus une logique de grande distribution face aux épiciers. De dire, il y a tant de mètres cubes à pourvoir, il faut importer du bois. Il faut faire ceci, il faut faire cela. Il faut privilégier les grandes exploitations ». Finalement, Horizon bocage se recentre sur l'entretien des haies en développant le bois de paillage. » (Extrait de Pierre G., Mazaud C., 2016)

Après les initiatives et les projets de bois bocage et d'énergie solaire, la SCIC « Énergie Partagée » prend une autre direction en se lançant dans un nouveau projet d'énergie renouvelable. Ce projet nommé « Atout Vent » est lié à l'énergie éolienne et il concerne l'installation des parcs éoliens sur le territoire de Mauges communauté ; plus précisément à Chemillé.

2.2.2. Du photovoltaïque à l'éolien : « Atout Vent »

Les acteurs-moteurs sont dans la recherche permanente de l'innovation : « *C'est notre activité collective qui nous a amenés à nous intéresser à l'éolien* » (Fabrice Garnier, 2016). Quelques années après le lancement de projet photovoltaïque par la SCIC « Energies partagée », une démarche similaire est engagée par un groupe d'agriculteurs : « *C'est quatre copains qui se retrouvent un jour - c'était chez moi - dans la cuisine autour d'un café - et qui se disent qu'il devrait être dans le photovoltaïque ensemble plutôt que de faire chacun individuellement.* » Ce groupe totalement informel au début monte le groupement d'achat photovoltaïque en 2009.

Comment ce réalise ce projet ? – Entre 2007 et 2008, la Chambre d'agriculture était déjà pionnière dans ce domaine. Fort de cet exemple sécurisant, l'agriculteur Fabrice Garnier décide d'installer des panneaux photovoltaïques sur sa propriété en 2009. Cette installation attire l'intérêt des autres agriculteurs qui voulaient y participer ; d'où vient l'idée « *en se groupant il y a moyen de négocier les prix et d'être plus fort* » (Fabrice Garnier, 2016). Le groupement était 99 / 100 fait par des agriculteurs. Le fait remarquable est la proximité entre eux et la volonté de créer et de travailler dans et pour le territoire : « *Voilà et nous avons lancé un groupement pour trouver des entreprises, notre idée c'est le collectif, c'est se grouper pour être plus fort, c'est prendre un bureau d'étude indépendant qui ne s'occupe pas du commerce. Quand on est trois ou quatre c'est compliqué quand on est 50 agriculteurs on peut le faire. Et surtout faire travailler les entreprises locales.* » (Fabrice Garnier, 2016)

Le groupement d'achat travaille en collaboration avec la SCIC « Energies partagées ». Le groupement sollicite la SCIC afin d'avoir une subvention. L'idée était de regrouper toutes les demandes de subventions des porteurs de projets dans une structure : « *on a été voir la SCIC pour savoir si elle serait d'accord pour porter et regrouper nos demandes ; ils ont accepté, ils sont passés par le CE qui a porté notre demande en leur nom. Si pour une raison quelconque la SCIC avait jugé que ça ne rentrait pas dans leur objet, on aurait créé notre propre structure.* » (Fabrice Garnier, 2016)

Le projet éolien est le résultat de ce même chemin qui commence avec les panneaux photovoltaïques – la démarche de la recherche d'innovation : « *C'est comme ça que naissent les idées, alors à chaque fois c'est pareil, on peut avoir plein d'idées et des fois on en a une tous les jours ; entre l'idée et la mise en route et bien, des fois, ça prend, des fois ça ne prend pas. Ça a pris sur le photovoltaïque et comme on se connaît et que l'on avait déjà travaillé sur le photovoltaïque on est parti sur l'éolien sans savoir où l'on allait* » (Fabrice Garnier,

2016) « La création d'association est nécessaire en tant que porteur de projet : l'association « ATOUT VENT » c'est le portage du projet, ce n'est pas l'investisseur, il faut une association pour porter, pour communiquer, réfléchir et fédérer les gens » (Fabrice Garnier, 2016)

L'association « Atout Vent » est créée en 2011. Dans son équipe, il y a des agriculteurs, des particuliers et des élus. Et l'idée générale est que toutes ces personnes doivent collaborer et travailler ensemble pour un financement 100 % participatif. Ce financement est prévu pour la construction d'un parc éolien.

L'association prend la responsabilité de collecter de l'information et de définir un projet précis en rachat à un développeur, ainsi que de communiquer auprès de la population.

Concernant le fonctionnement de l'association, il faut préciser que finalement il y a deux sociétés anonymes – celle « des agriculteurs » et celle « des particuliers ». Les collectivités locales (les communes et la communauté de communes) ne participent pas au financement, mais ils restent en « soutien politique ». La coopérative Energie Partagée⁸ participe dans le projet avec un investissement de 100 000 euros.

L'association « Atout Vent » n'est pas juste une organisation cachée derrière un cadre. Un principe majeur pour les membres est de sensibiliser la population et d'attirer les particuliers, afin de développer les activités prévues et d'élargir la capacité d'investissement. Le projet ne concerne pas que des agriculteurs, mais l'ensemble de la population. L'inclusion des particuliers apporte une grande importance pour augmenter la capacité d'investissement. Si les modalités d'investissement apparaissent équilibrées entre les agriculteurs et les particuliers, c'est le résultat de beaucoup de négociations. Au départ l'idée était que les agriculteurs soient majoritaires dans le futur parc éolien. Les nombreuses discussions permettent l'introduction de mêmes règles pour tous les membres. (Extrait de Pierre G., Mazaud C., 2016)

Photo 7 : Parc éolien "La Jacterie"



Source : <http://atoutventenchemillois.fr/2016/07/11/en-juillet-les-eoliennes-poussent-a-la-jacterie/>

⁸ « L'association Énergie Partagée réunit des acteurs de la transition énergétique locale et intervient aux niveaux national et régional pour sensibiliser et mobiliser sur les enjeux des projets citoyens. »
Voir <https://energie-partagee.org/nous-decouvrir/qui-sommes-nous/>

Pour élaborer et pour réaliser un tel projet il faut avoir une très bonne équipe, une confiance et une cohésion entre les membres : « *A la base, c'est toujours pareil ce n'est pas une question de profession, c'est une question de cohésion dans une équipe.* » (Fabrice Garnier, 2016) Les agriculteurs ont acheté 100 % du parc éolien. Maintenant nous allons nous intéresser à la façon dont la décision a été prise pour l'investissement d'un projet d'énergies renouvelables. L'agriculteur et l'entrepreneur Fabrice Garnier nous explique que tout est d'abord une question de volonté pour un changement – personnel et sociétal. Selon lui cela peut être une nouvelle direction de vie. Nous pouvons décider de changer de profession et si nous croyons dans les énergies renouvelables nous pourrons développer un parc éolien. Ensuite, vient le moment de la bonne organisation, le moment de passer tous les obstacles administratifs : « *on s'est organisé pendant cinq ans pour avoir 3 millions de fonds propres et, avec ceci, on intéressé une banque et on a racheté des droits et quand on a racheté les droits on construit. Mais il faut trouver les 3 millions, il faut trouver les actionnaires et il faut que la banque ait confiance en nous. Et là vous comprenez pourquoi, je vous le disais tout à l'heure, euh, pour porter l'affaire je voulais quand même une équipe autour de moi en qui j'avais confiance* » (Fabrice Garnier, 2016)

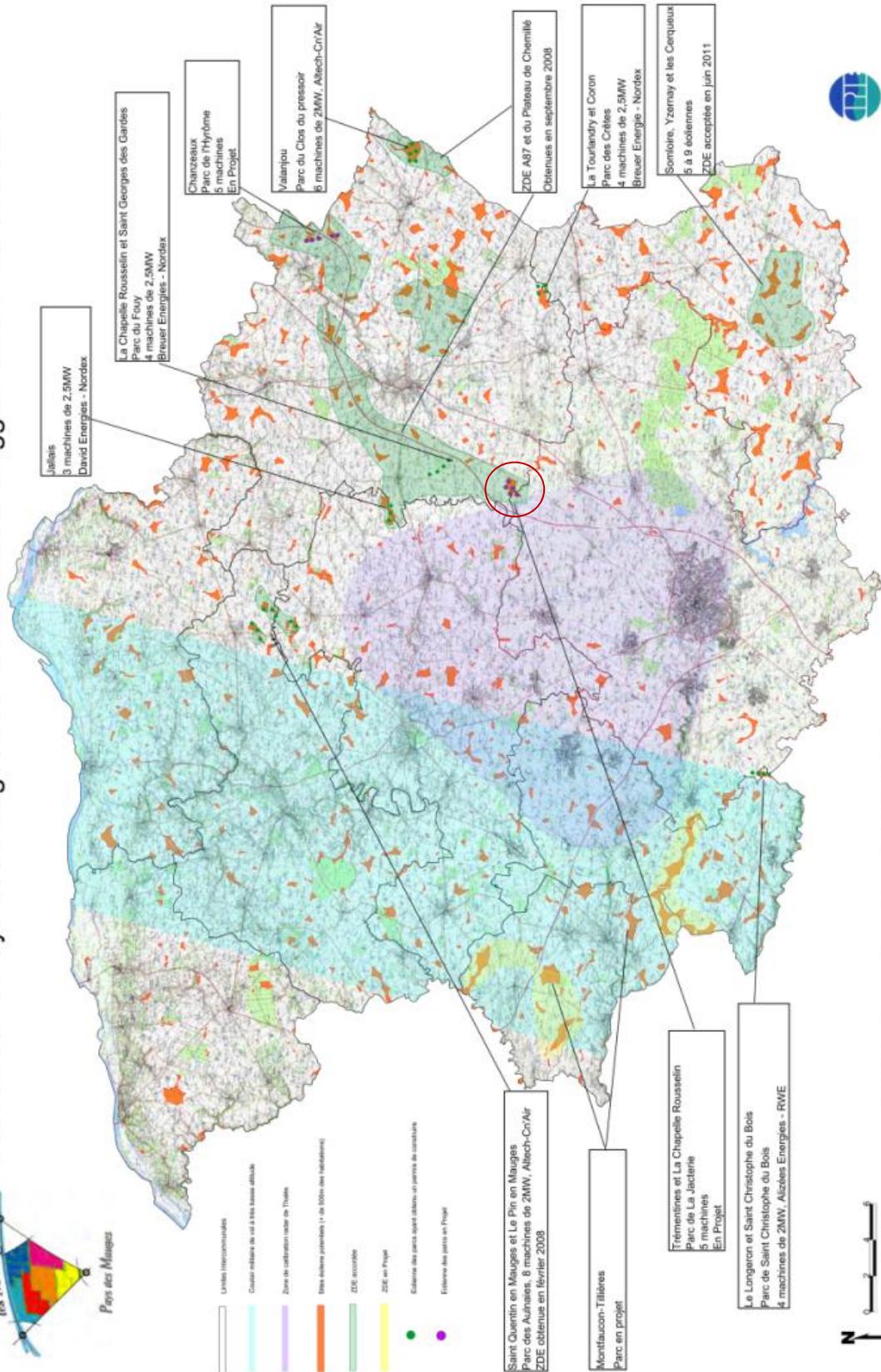
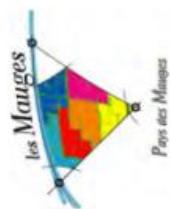
Après des années d'efforts le parc éolien « La Jacterie » est réalisé. Les éoliens sont installées officiellement en juillet.

Photo 8, Photo 9 : Installation des éoliens dans le parc "La Jacterie"



Source : <http://atoutventenchemillois.fr/2016/07/11/en-juillet-les-eoliennes-poussent-a-la-jacterie/>

L'éolien sur le Pays des Mauves et la Communauté d'Agglomération du Choletais



Carte 7 : L'éolien sur le Pays des Mauves et la communauté d'agglomération du Choletais

Source : <http://www.cpieloireanjou.fr/index.php/energies-renouvelables/grand-eolien>

3. Bilan sur les dynamiques multiformes de coopérations

Dans ce travail, nous voulions démontrer et prouver la particularité du territoire de Mauges communauté. Connu pour sa dynamique dans les actions associatives et partagées, ce territoire s'inscrit bien dans l'objet de programme CODESOL. Après l'analyse détaillée des entretiens effectués auprès des acteurs-moteurs quel bilan de dynamiques multiformes de coopérations pouvons-nous avoir ? Comment les partenariats se mettent-ils en place ? Qui coopère avec qui et pour quelles raisons ? Quel est l'intérêt de coopérer ? De quel type de coopération s'agit-t-il ?

Le fait de « *prendre part, de concourir à une œuvre commune ; contribuer, participer* »⁹ définit le terme de coopération. La création de la SCIC est le résultat d'une coopération purement informelle au début : « *Déjà on était 13. Il suffit d'en parler chacun à 5 personnes.* » (Paul Avignon, 2015) Un groupe de personnes intéressées par les énergies renouvelables et réuni par l'idée d'installation des photovoltaïques, avec le soutien actif d'un centre social et de son directeur, décide de lancer la création d'un organisme local – la SCIC. Ensuite les collectivités locales qui adhèrent la SCIC sont incluses d'une manière formelle. Un autre projet développé sur le territoire de Pays des Mauges – c'est le groupement d'achat de photovoltaïques. Des acteurs-moteurs qui lancent ce projet sont des agriculteurs, et au début de sa création cette initiative n'est qu'une affaire entre « *quatre copains* ». Dans ce sens il faut souligner que le réseau d'agriculteurs, les partenaires dans le groupement se constituent d'une manière informelle. Ces acteurs utilisent surtout leur réseaux personnels afin d'intégrer des nouveaux membres dans leur projet : « *Donc on en a parlé à nos entourages, on a fait une réunion en mars ou avril dans le canton et sans envoyer un seul tract sans passer un seul coup de téléphone et à cette réunion on s'est retrouvé entre 50 et 60. Uniquement des gens du canton.* » (Fabrice Garnier, 2016). En revanche le groupement d'achat de panneaux photovoltaïques coopère d'une manière formelle avec la SCIC : « *On était dans une mouvance où il fallait faire émerger les projets donc voilà et la simplicité pour nous c'était de regrouper toutes les demandes de subvention de chaque porteur de projet, les regrouper sur une structure préexistante ; soit on en crée une.* » (Fabrice Garnier, 2016)

L'élaboration du projet éolien « Atout Vent » est encore une initiative sur le chemin de la recherche d'innovation par les acteurs locaux. « Atout Vent » représente en soi une nouvelle forme de coopération. À son début, l'association est une union entre des amis qui ont eu déjà la chance de travailler ensemble et d'avoir connu des bons résultats de leur partenariat : « *Vous pouvez dire un groupe de fous hein parce que c'est des idées un peu folles et on était quatre ou cinq, alors ces idées-là ce sont exactement les mêmes, les mêmes fous qui se sont dit maintenant que l'on a investi 7,8 millions d'euros dans le photovoltaïque on est capable peut-être d'acheter un parc éolien* » Le groupe d'agriculteurs qui crée l'association est construit comme un groupe informel, mais après la création d'Atout Vent, les membres (agriculteurs ou particuliers) qui participeront en achetant des actions entrent d'une manière formelle, en tant qu'actionnaires : « *Ça c'est une structure nationale ; vous pouvez toujours y aller car c'est une structure nationale, car « Energie partagé » a pris 100.000 euros dans notre projet mais il y a encore quelques actions, si ça vous intéresse : le minimum c'est 100 euros.* » (Fabrice Garnier, 2016)

⁹ Voir <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/coop%C3%A9rer/19060?q=coop%C3%A9rer#18950>

Après ce bilan des dynamiques de coopération entre les acteurs sur le territoire de Mauges communauté, on peut constater deux tendances principales. La première est que les agriculteurs, en tant qu'acteurs-moteurs s'associent prioritairement d'une manière informelle, en comptant sur leurs réseaux personnels et professionnels. La deuxième tendance représente la participation des personnes et des structures « externes »¹⁰ qui est davantage formalisée. Ce fait nous montre que la coopération entre les agriculteurs et non agriculteurs est formelle, lorsque celle entre les agriculteurs démarre avec un statut informel grâce à une interconnaissance préalable qui est très forte. Ensuite elle se formalise à cause de la nécessité législative. (Figure 6)

¹⁰ Qui ne sont pas agriculteurs

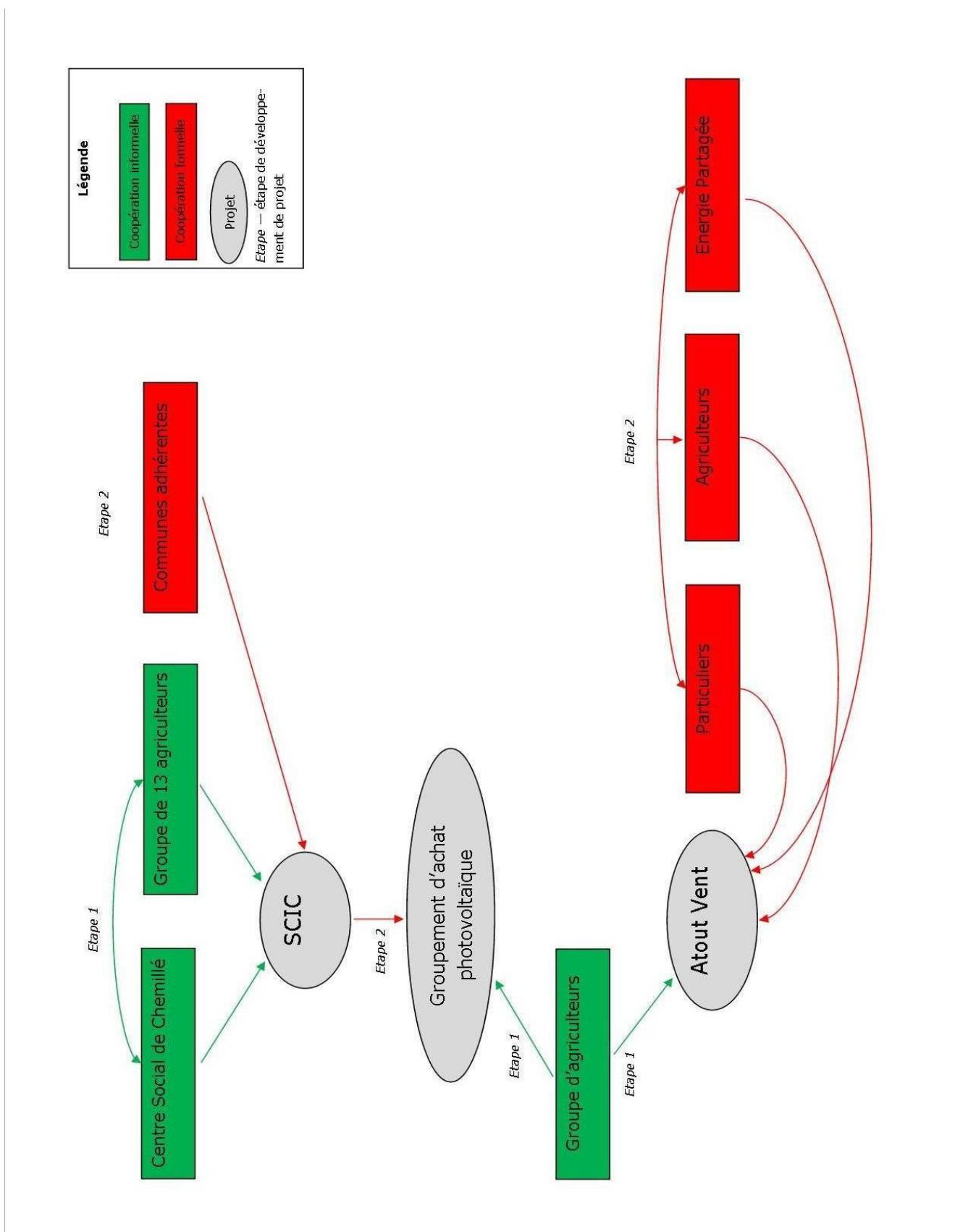


Figure 6 : Les coopérations en Mauges communauté

Réalisation : Tsveta Ryahova

Conclusion

Ce travail avait pour but de montrer comment un territoire transforme une possibilité, une idée en une vraie opportunité et ensuite comment cette opportunité se matérialise dans des projets réels. Notre recherche était consacré à un territoire exceptionnel – le territoire de Mauges communauté. Ce territoire rural a attiré notre intérêt en étant une région rurale dynamique et très impliquée dans les actions associatives et entrepreneuriales. Depuis environ 20 ans la forte implication dans les projets d'énergies renouvelables a créé une nouvelle spécialisation de territoire.

En analysant et en prenant en compte le contexte général du Pays des Mauges notre recherche était concentrée sur le territoire de communauté de commune de la région de Chemillé. Dans le Mauges communauté c'est le territoire le plus engagé dans les initiatives d'énergies renouvelables. Ici, sont également concentrés les acteurs-moteurs du territoire.

Au cours de notre recherche on a pu confirmer que les projets de production d'énergies renouvelable sont une vraie perspective pour le progrès économique d'un territoire. Bien évidemment leur succès dépende de l'élaboration et de l'implication des acteurs-moteurs. La présence des facteurs physiques peut lancer une idée ou une réflexion mais ce n'est qu'une ressource matérielle dont l'activation est déterminée par des actions des acteurs locaux.

Nous avons identifié les acteurs-moteurs sur le territoire de Mauges communauté et nous voulions comprendre comment les projets d'énergies renouvelables deviennent une nouvelle perspective pour le développement territorial. On peut formuler les facteurs qui créent le progrès de ce territoire. Le premier facteur pour le lancement d'une nouvelle activité est la volonté de changement. Les acteurs-moteurs de Mauges communauté cherchent l'innovation. Ils veulent l'introduire dans leurs activités professionnelles. Le deuxième moment clé est le fait de travailler ensemble, de créer un projet ensemble, de se réunir. La confiance a une forte importance pour la réalisation d'un projet d'où le fait que les acteurs utilisent leurs réseaux personnels et professionnels afin de trouver des partenaires. Les acteurs-moteurs partagent leur expérience. Cela leur permet de trouver des partenaires, de développer leur projet, d'augmenter sa popularité.

Pour la création de tous ces projets de production d'énergies renouvelables, la coopération entre les acteurs locaux était un facteur principal. La coopération entre les acteurs-moteurs naît comme un partenariat informel en ressemblant un groupe d'amis. Ensuite avec la promotion d'une initiative et la participation des organismes et des nouveaux membres la coopération évolue en se formalisant.

Bibliographie

DAVODEAU E. (2006). *Les Mauvaises gens – une histoire des militants*. Delcourt.

GARNAUD-JOUBERT, C. (2010). *Les énergies renouvelables dans l'agriculture de Charente-Maritime*, Thèse, Université de La Rochelle, 352 p.

GUMUCHIAN, H. e. (2007). *La ressource territoriale*. Paris: Economica.

GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R., ROUX, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos, Economica

LANDEL, P-A. et SENIL, N. (2009). *Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement*
<https://developpementdurable.revues.org/7563> – [Consulté le 15 mai 2016]

MARAIS, J.-L. (2009). *Maine-et-Loire aux XIXème et XXème siècles*. Editions A. et J. Picard.

MINGUET, G. (1985). *La naissance d'Anjou industriel*. L'Harmattan.

MUNDLER, P. ET DANIEL, M. (2009). *Le Développement des énergies renouvelables. Une nouvelle ressource pour les territoires ruraux*. XIV^e colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand, France les 06, 07 et 08 juillet 2009.

PIERRE, G. (2013). *Produire pour son territoire. De l'autonomie agricole au projet local agro-énergétique*, HDR (vol.1), Université de Caen 356 p.

PIERRE, G. (2013). *L'activation de ressources agro-énergétiques dans l'espace rural : du projet agricole au projet de territoire ; Illustration dans l'Ouest français avec le bois déchiqueté* », *Pour, Les défis énergétiques du rural*, n°218, juin 2013, pp. 16 p).

TRITZ, Y. (2013). *Développement territorial et valorisation en circuit court des ressources énergétiques locales. Vers des systèmes énergétiques agri-territoriaux*. Thèse de géographie, Lyon 2, 407 p et 34 p. d'annexes.

WEBER, M. (1964). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Plon.

Sitographie

L'ADEME en Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.ademe.fr/> – [Consulté le 5 avril 2016]

http://www.paysdelaloire.ademe.fr/sites/default/files/files/ADEME%20en%20Pays%20de%20la%20Loire/Domaines%20d'intervention/Changement%20climatique/T%C3%A9l%C3%A9chargements/10_Pays%20des%20Mauves.pdf – [Consulté le 10 avril 2016]

Assemblée nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/12/controle/delat/dates_cles/paquet_energie-climat.asp – [Consulté le 15 mai 2016]

Atout Vent : <http://atoutventenchemillois.fr/2016/07/11/en-juillet-les-eoliennes-poussent-a-la-jacterie/> – [Consulté le 10 juillet 2016]

<http://atoutventenchemillois.fr/2016/07/11/en-juillet-les-eoliennes-poussent-a-la-jacterie/> – [Consulté le 10 juillet 2016]

Chemillé-en-Anjou : <http://www.cc-region-chemille.fr/p710,situation-de-chemille-en-anjou> – [Consulté le 5 juin 2016]

CPIE Loire Anjou : <http://www.cpieloireanjou.fr/index.php/energies-renouvelables/grand-eolien> – [Consulté le 2 avril 2016]

<http://www.cpieloireanjou.fr/images/actions/energie-climat/pdf/schema-developpement-eolien.pdf> [Consulté le 10 avril 2016]

<http://www.cpieloireanjou.fr/index.php/presentation-cpie/historique-cpie> [Consulté le 11 avril 2016]

Ecole supérieure d'agriculture (Angers) : <http://www.groupe-esa.com/esa-ecole-superieure-d-agricultures-2.kjsp?RH=GESA> – [Consulté le 16 juillet 2016]

Energie partagée : <https://energie-partagee.org/nous-decouvrir/qui-sommes-nous/> – [Consulté le 15 juillet 2016]

L'Europe s'engage en France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s'engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-developpement-rural/FEADER> – [Consulté le 10 juin 2016]

GeoplC : <http://www.geoplC.com/lexique/pope/> – [Consulté le 3 juin 2016]

Google maps : <https://www.google.fr/maps/place/Mauges+Communaut%C3%A9/@47.0719803,-0.9715342,8.25z/data=!4m5!3m4!1s0x480615fe27bb92f3:0xf52a1a6b526d09aa!8m2!3d47.2100333!4d-0.9820935?hl=fr> – [Consulté le 15 mai 2016]

Institut national de la statistique et des études économiques : <http://www.insee.fr/fr/> – [Consulté le 12 juin 2016]

Larousse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/coop%C3%A9rer/19060?q=coop%C3%A9rer#18950> – [Consulté le 5 août 2016]

Le kiosque : http://www.saumur-kiosque.com/infos_article.php?id_actu=23306 – [Consulté le 10 mai 2016]

Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id> – [Consulté le 3 juin 2016]

Mauges communauté : <http://www.maugescommunaute.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-13.html> – [Consulté le 2 avril 2016]

<http://www.maugescommunaute.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-13.html> – [Consulté le 20 avril 2016]

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-convention-de-Rio-et-le-.html> – [Consulté le 10 avril 2016]

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ou-en-est-le-developpement-des,46549.html> – [Consulté le 10 avril 2016]

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-climat-energie-territorial.html> – [Consulté le 20 avril 2016]

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-territoire-a-energie-positive.html> – [Consulté le 3 mai 2016]

Office de tourisme Région de Chemillé : <http://www.ot-chemille.fr/fr/raconte-moi-le-chemillois/7-l-art-religieux> – [Consulté le 22 juin 2016]

Patrick Heintz blog : <http://www.patrick-heintz.com/article-la-territorialisation-de-l-action-publique-103167632.html> – [Consulté le 20 juillet 2016]

Pauvreté et exclusion sociale dans les zones rurales :

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2085&langId=fr> – [Consulté le 20 mai 2016]

Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf – [Consulté le 6 avril 2016]

Sénat : http://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-468_mono.html – [Consulté le 20 mai 2016]

Statistiques mondiales : http://www.statistiquesmondiales.com/departements_densite_de_population.htm – [Consulté le 10 août 2016]

Syndicat des énergies renouvelables : <http://www.enr.fr/energies-renouvelables-en-europe> – [Consulté le 2 mai 2016]

Thèses (Université de Lyon 2) : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=229411 – [Consulté le 15 mai 2016]

Le Village Santé Saint-Joseph de Chaudron en Mauges : <http://www.maison-saint-joseph.fr/visite-du-pays-de-mauges.html> – [Consulté le 18 juin 2016]

ANNEXE I

Entretien avec Charles PARAY ; Agriculteur ; ancien Président du CPIE des Mauges

08/07/2015

1 h 12 minutes

Bonjour et merci de me recevoir. Nous avons commencé l'entretien avec Thierry Dubray en attendant que vous puissiez vous libérer. Je vous remercie d'avoir répondu à ma demande. Je m'appelle Geneviève Pierre. Je suis géographe. J'enseigne mais je fais aussi de la recherche en géographie rurale et agricole à l'université d'Angers. Je mène des recherches sur les agriculteurs qui produisent de l'énergie, notamment sur des projets relatifs à l'autonomie énergétique et je viens vous voir parce que je pilote un programme de recherche qui rassemble un certain nombre de collègues à Angers de différentes institutions comme l'école supérieure d'agriculture d'Angers, comme l'école supérieure de commerce d'Angers, l'université, bien sûr, et Agrocampus-Ouest. Et nous travaillons sur la façon dont les solidarités se renouvellent dans les campagnes, sur les nouvelles formes de coopération qui sont liées à des projets innovants et notamment les questions d'énergie renouvelable. On a ciblé très vite le terrain des Mauges, le terrain de Chemillé et toute la dynamique des énergies renouvelables. J'ai rencontré déjà un certain nombre de personnes comme Sébastien Babot, par exemple. Nous savons que nous devrons rencontrer également Pierre-Marie Robin. Mais, c'est vrai que votre nom est arrivé très vite concernant les acteurs importants à rencontrer sur ces sujets dans le territoire, notamment en tant que qu'ancien président du CPIE.

Quel est, selon vous l'historique de l'ensemble des actions énergies renouvelables sur le territoire des Mauges ? Et quel est votre rôle là-dedans ? Je sais qu'il y a eu une SCIC énergies partagées, qu'il y a eu à la fois du solaire photovoltaïque, a priori j'ai compris que ça commençait comme ça, qu'il y a eu également du bois énergie localement, Jacques Dubois bocager et qu'il y a maintenant une réflexion autour de l'éolien et par d'autres circuits il y a également des projets de méthanisation. Donc vous quel est votre rôle, où le rôle du CPIE, dans cette dynamique ?

Comment, pour vous, cela commence-t-il ?

J'ai été élu maire en 2001 et ça commençais à ce moment-là, puisque, étant élu maire, j'ai participé à différents travaux au sein du pays des Mauges. Et, en 2003, je suis rentré au niveau du CPIE en tant représentant des collectivités locales. Et, à l'époque, on a eu des démarchages relativement intenses au niveau du territoire au sujet de l'éolien. En 2001, une obligation de prix de rachat du kilowatt heure électrique a été votée à l'Assemblée nationale et, lorsque les développeurs nous ont parlé du grand éolien au niveau du territoire des Mauges, moi, j'étais très surpris, parce que, pour moi, l'éolien c'était uniquement au niveau du littoral. Mais, le fait d'un prix de rachat progressif selon les lieux d'implantation des éoliennes... donc il y avait une possibilité d'amortir des outils industriels ; c'est comme ça qu'est arrivé l'éolien. À l'époque, le CPIE avait été mandaté par le Pays des Mauges pour travailler sur la question de l'éolien et, notamment, pour essayer de comprendre, voir s'il y avait un développement possible, et, éviter qu'on ait des développeurs qui fassent un développement anarchique car, c'était très agressif à cette époque et, on avait même des Espagnols qui venaient, un peu tout

le monde quoi ! Donc, on a constitué un groupe de travail sur le Pays avec des représentants, des élus, des personnes de la société civile ; on a essayé d'élargir au maximum. On a été jusqu'à mettre des chasseurs enfin, tout ceux qui pouvaient être, plus ou moins, concernés par cette thématique. Et nous, notre idée, c'était de dire que, s'il y a un développement de l'éolien, cela doit se faire avec un cahier des charges qu'on doit mettre en place nous-mêmes. Donc, on a fait un schéma éolien ; on peut le consulter sur Internet au niveau du Pays des Mauges, et, si ce développement doit se faire, c'est nous qui serons maître d'œuvre au maître d'ouvrage, je ne sais plus comment on doit dire. Et puis, selon les éléments qu'on souhaitera y intégrer, les développeurs devront s'y conformer. Et, on a travaillé avec le CAUE, on a mandaté, alors là, on avait pas trop le choix, un développeur pour faire notre schéma éolien parce que toutes les problématiques administratives liées à l'éolien, il fallait les juxtaposer sur une carte : ça va du transport, au réseau hertzien, aux problématiques de ZNIEFF, une multitude de contraintes ; enfin, c'est un truc que j'ai découvert, mais c'est colossal ! Les couloirs aériens, les couloirs aériens basse altitude au niveau militaire, le bout d'une pale, c'est 80-90 m ; enfin selon la topographie... On a un autre couloir pour l'aérodrome de Cholet enfin, bref, on a une multitude de choses et c'était de se dire que, avant d'engager des enquêtes publiques pour que ce soit, il faut qu'on sache si, nous, en amont, on a des possibilités ; et puis l'habitat diffus dans les Mauges ! [Il Me présente une carte] ; donc, toutes les parties là, c'est toutes les zones potentielles, sur la carte, pour les parcs éoliens. Donc, à notre grande surprise, il y en avait quelques-uns qui étaient possibles. Ça, c'est un travail qui s'est fait entre 2002 et 2004, le travail de cartographie de ce qui est possible ou pas possible. Le sous-préfet de Cholet à l'époque était très à l'écoute de notre travail et on lui avait fait comprendre qu'on voulait entreprendre la démarche mais dans notre sens et, en tout cas, s'il y avait une levée de boucliers de gens du territoire, et bien, le parc éolien ne se ferait pas. Bref, on voulait faire en sorte que les choses se passent relativement bien. En l'occurrence, eux, ça les intéressait parce que, dans le département, il n'y avait pas encore de site en exploitation mais il y avait, dans bien des secteurs, de l'opposition. Il y avait des difficultés mêmes avec les services de l'Etat. Nous, on leur a déroulé un tapis rouge. C'est-à-dire que, nous on s'était dit que tout permis de construire qui sera présenté, il aura été, au préalable, pré-traité par nous, en quelque sorte, validé en amont dans le territoire, par le territoire. Cela n'a qu'une valeur symbolique, parce que ce n'est pas nous qui délivrons les autorisations d'exploiter ou les permis de construire mais quand les dossiers iront à la Préfecture nous, en amont, nous savons que nos contraintes à nous auront été respectées et, pour les gens qui sont autour du site, le dossier aura été en quelque sorte validé ; les gens auront compris l'intérêt d'avoir un parc éolien sur leur territoire. Bref, on aura tout déminé en amont. Donc, ce petit groupe de travail s'est transformé par la suite en commission de pré-étude, pour les différents permis de construire. Donc, à partir de 2004, on a travaillé comme ça. On a présenté notre schéma au préfet du Maine-et-Loire quand il a été terminé et aussi en commission des sites, surtout par rapport aux ABF [Architectes des Bâtiments de France], puisque c'est surtout eux qui sont assez difficiles à comprendre sur leur volonté de développer l'éolien. Donc, ça s'est fait. L'outil, le schéma, toute cette cartographie, on l'a ensuite saucissonné par communauté de communes, là, nous, le travail qu'on a fait, on leur a dit : « on vous le confie et vous, vous savez ou en mettre ; les contraintes ont été levées ». Ensuite, c'était aux élus de la communauté de communes de faire travailler un développeur pour, éventuellement, créer un site éolien mais ça, ce n'était pas au Pays de s'en occuper ; nous, on avait déjà fait notre travail.

Et puis, en 2006ou 2007, on a élargi la réflexion à la communauté d'agglomération de Cholet. Là, le groupe de travail qu'on avait au Pays des Mauges, on l'a élargi avec la CAC et on a travaillé avec eux jusqu'à la fin du

mandat précédent. En fait, on avait des sites éoliens qui étaient contigus avec la CAC, donc on ne pouvait pas avoir que le point de vue du pays des Mauges. On voulait aussi avoir à l'aval des élus de la CAC ; en l'occurrence, il se trouve que, sur ma commune, la Chapelle-Rousselin, ça se trouve ici (il me montre la carte), on démarre les travaux en septembre-octobre de cette année, on avait une machine qui était aussi sur la commune de Trémentines donc sur la communauté d'agglomération de Cholet (CAC). C'est un des sites qu'on a travaillé d'une manière conjointe avec la CAC.

Et maintenant quels sont les sites ou les parcs éoliens qui sont en fonction, en exploitation ?

[Il me montre la carte]. Donc, le premier en exploitation c'est celui de La Chapelle-Rousselin et de Saint-Georges des Gardes, quatre machines, en parallèle avec La Tourlandry et Corron ; ça c'était les premiers. Ensuite, l'autre vague, c'était Valanjou et le Pin/Saint-Quentin-en-Mauges et puis, ensuite, on a Jallais ici, qui a été mis en exploitation en 2014 ; là, c'est le site dont je parlais tout à l'heure, dont la construction est en passe d'être réalisée dans les mois prochains (Trémentines et La Chapelle-Rousselin), et, on avait ce site là-aussi, on avait un permis de construire mais on a le recours d'une association ; là, c'est plus compliqué. Et puis, on a eu un site en exploitation à Saint-Christophe-du-bois, mais qui a été fait un ou deux ans après Saint-Georges et la Tourlandry. Cette carte-là, on la trouve sur le site Internet, soit du pays des Mauges, soit du CPIE. Tout ça, pour dire, je crois, de mémoire, au niveau du Pays, on était à 15 % de l'énergie renouvelable par rapport à la consommation totale du territoire. Mais, le problème est que nous n'avons pas de document synthétique sur les Mauges qui présentent toutes les énergies renouvelables ; il y a beaucoup de photovoltaïque, mais il y a du photovoltaïque « particulier » il y a du photovoltaïque entrepreneurial et, aucun service n'a, chez lui, toutes les données agrégées. Or, ces données, on a été obligé de les fournir pour être « territoire à énergie positive ». Donc, Thierry Dubray a dû faire l'étude lui-même (technicien CPIE), en rassemblant les données et en précisant que ce n'était que de l'estimatif. Et, en faisant cette étude, on s'est aperçu que 90 % de l'énergie éolienne du département était produite dans les Mauges. Au milieu des années 2000, on avait évalué que, quand tous les sites seraient en exploitation, on arriverait à 20 ou 25 % de consommation énergétique par les énergies renouvelables dans le territoire. Or, si je prends le cas de Chanzeaux, c'est déjà 12.5 mégawatts ; mais, on a eu une grosse difficulté, c'était ce couloir militaire, où là c'était difficile de développer de l'éolien. Après, je sais qu'il y a des développeurs, enfin je ne sais pas où ça en est, mais, sur le Pin/Saint-Quentin, ils avaient décidé d'augmenter le nombre de machines (Altech), je ne sais pas où cela en est mais, sans doute, il y a des choses à optimiser, même en termes de puissance, par rapport à l'existant. Donc, le parc de Trémentines dont je parlais tout à l'heure, ce sera un parc citoyen. Les contrats doivent se signer dans les jours qui viennent, donc c'est pratiquement fait. Ce ne sont pas des Cigales, ce sont 2 SAS. Une SAS au niveau agricole et une SARL pour les habitants.

Donc, on a vu votre action précise sur l'éolien. Et les autres énergies ? Le CPIE s'est-il intéressé aux autres énergies ? Sur le photovoltaïque, et notamment le fait que vous ayez été maires de la Chapelle - Rousselin, et je sais qu'il y a eu une forte dynamique dans le secteur de Chemillé, avec énergie partagée ; est-ce que vous avez participer à cela et de quelle façon ?

Donc, j'ai commencé sur l'éolien. J'ai été délégué au niveau de la communauté de communes pour la SCIC. Au départ, la SCIC, ça a démarré, parce qu'il y avait un groupe de réflexion au niveau du centre social de Chemillé.

On avait une toiture disponible à l'époque sur un des bâtiments du centre social et la communauté de communes avait investi pour que du photovoltaïque puisse s'installer sur ce toit-là; cela s'est fait sans financements locaux, hormis la communauté de communes. C'était en 2004, 2005 ; du reste, c'était l'émergence du photovoltaïque à l'époque et cela avait un peu valeur d'exemple et, ensuite, la SCIC s'est constituée parce que là, il devait y avoir des rénovations au niveau du centre social ; et la SCIC, lorsqu'il y a eu le projet sur le deuxième toit, avait pour rôle de permettre à des particuliers, avec des sommes modestes, de participer à l'investissement. Donc, je n'ai plus tout ça en tête, mais c'est là que la SCIC s'est constituée. Donc, il y avait une volonté dans cette équipe de développer les énergies renouvelables. En parallèle, la filière bois a commencé à émerger et la SCIC s'en est aussi emparée, plus dans un esprit « fédératif » en mettant en relation les producteurs et les consommateurs. Et puis, après, au fil du temps, les volumes augmentant, ce n'était pas forcément notre rôle. On était à l'initiative mais, une SCIC départementale s'est constituée au niveau de la valorisation du bois via la chambre d'agriculture et la SCIC énergie partagée en a fait partie car, dans les Mauges qu'il y avait déjà du bois mobilisé. Puis, en parallèle, sur le photovoltaïque et là, c'était aussi une initiative faite au niveau du CPIE, c'était de faire un schéma comme on a pu le faire pour l'éolien. Puisque, là, c'était aussi de valoriser certains anciens sites d'extraction qu'on pouvait avoir sur le territoire, des sites d'extraction qui n'étaient plus en exploitation et qui était « rebouchés » mais qu'on ne pouvait pas utiliser ou, du moins qui devait rester nus ; l'idée, c'était de se dire : « pourquoi ne pas mettre des panneaux photovoltaïques » ? D'autant que cela ne venait pas en concurrence par rapport à la surface agricole. On avait aussi travaillé sur les couvertures de parking de grandes surfaces pour aussi valoriser ces surfaces-là ; un travail avait été aussi fait avec les collectivités pour revoir tous les bâtiments qui avaient des pentes et des expositions intéressantes pour le photovoltaïque. Ce travail-là a été fait et, comme pour l'éolien, il a été mis entre les mains des communautés de communes et à elle de prendre le relais.

Comme vous avez un regard global sur le pays des Mauges, quelles sont les communautés de communes qui, selon vous, s'en sont le plus emparé ?

C'est difficile de répondre. Sur le Chemillais, on ne s'est pas forcément beaucoup investi [sous-entendu : au sens de CC en tant qu'institution, ndlr]. Là, on a laissé le particulier, plutôt l'agriculteur, prendre le relais sur ce secteur ; on ne peut pas dire que c'est directement la communauté de communes qui s'est investie. Et, sur les autres communautés de communes, je n'ai pas souvenir qu'il y en ait beaucoup qui étaient vraiment très actives car, en fait, il y a des structures juridiques à imaginer au niveau des collectivités et c'est parfois compliqué. Nous, je sais qu'au niveau de La Chapelle, on avait un projet et on a plus ou moins abandonné parce qu'il faut savoir qu'une collectivité, pour elle, c'est contraignant et puis on avait des budgets qui étaient très serrés, mais, c'est peut-être de fausses excuses !

Pourtant, dans le secteur de Chemillé, même si c'est des particuliers, il y a quand même une certaine dynamique ? Comment pouvez-vous expliquer cela ? Est-ce dû au fait qu'il y avait eu une SCIC ?

Oui. Cela a créé une dynamique par ce que, en plus, la SCIC a permis de constituer des groupements d'achat. C'est vrai que les surfaces ne sont quand même pas énormes, c'est trois à 4 kg watt-heures en moyenne par maison mais, l'idée, c'était d'avoir une personne qui puisse centraliser des projets et qui puisse démarcher les

artisans locaux pour, ensuite, pouvoir faciliter le montage des projets. Moi, j'ai participé à un des groupements d'achat où une entreprise était retenue et puis, ensuite, on montait les panneaux ; ça, cela a aidé, parce que c'est aussi des démarches administratives et le particulier, des fois, il est un petit peu loin de tout cela ! Trois à quatre groupements d'achats ont été réalisés. Après, la surface, l'équivalent production, ça, je ne peux pas vous dire. Par contre, on a eu un groupement d'achat au niveau agricole sur La Tourlandry ; là, vous avez rencontré Stéphane Bouju. François Girard, aussi, il y a beaucoup travaillé. Il a été moteur sur des groupements d'achats agricoles. La surface, je ne vous je ne voudrais pas vous dire de bêtises, mais c'est assez colossal. Cela peut se quantifier sans doute en hectares ! Donc cela a émergé sur la partie ouest [?] des Mauges puis, aujourd'hui, les agriculteurs qui sont intéressés peuvent, via le groupement d'achat, faire des panneaux. Donc, l'idée, c'était de travailler aussi avec des artisans locaux autant pour les bâtiments, la charpente, que la mise en place des panneaux électriques.

Est-ce que dans d'autres secteurs des Mauges on a connu la même dynamique organisée que celle qui a été mise en place avec la SCIC dans le Chemillais ?

Non.

Comment vous expliquez que cela s'est passé sur Chemillé ?

Il y a le centre social qui a été très dynamique dans le secteur. Et très dynamique dans les projets. Il a été surtout impulser pour la partie photovoltaïque. Et les autres communautés de communes... Et je dirai aussi Sèvres et Moine, ça bougeait un peu, mais sinon, il faut dire que le couloir aérien basse altitude cela gêne beaucoup. Ici, sur Champtoceaux, on a un site potentiel qui, là, est énorme. Mais, on a été confronté à la problématique des rives de Loire. Ce qui est hallucinant, c'est que, normalement, il ne doit pas y avoir de co-visibilité avec les sites éoliens implantés d'une rive de Loire à l'autre ; or, quand vous êtes ici, vous voyez les parcs de Loire-Atlantique ! Et nous, ici, on nous impose de respecter la règle de non visibilité ! Tout ça c'est lié à des directives qui viennent de Paris, qui sont interprétées ensuite de différentes manières et, je trouve ça lamentable. Il se trouve, que, là, on pouvait avoir un petit peu de développement ! Et en plus on a le couloir militaire qui là, c'est un type plus difficile comme problématique ! Ceci dit, le couloir militaire, il est gênant pour l'éolien, mais pas pour le photovoltaïque !

Mais, du coup, parce qu'on ne pouvait pas faire de l'éolien, c'est la dynamique globale qui n'a pas pris ?

Je ne pense pas que ce ne soit que ça, il y a aussi une question de développement local ou de volonté locale. Les gens n'ont pas forcément adhéré dès le départ.

Pourtant, à part le secteur de Chanzeaux, on a l'impression que, dans le pays des Mauges, il n'y a pas vraiment d'opposition citoyenne à l'éolien ?

Lorsqu'on a commencé à travailler sur l'éolien, c'était notre crainte parce qu'on avait un projet sur La Tourlandry, pour l'exploitation d'une carrière et cela a été assez violent. ! Et, on s'était dit, les éoliennes, on ne pourra jamais les planquer derrière les arbres ! Alors, à l'époque, elles culminaient moins qu'aujourd'hui ; car leur auteur était à 80 m, en plus, il faut rajouter 40 m pour l'altitude : cela fait 120 m. C'est impossible de ne

pas les voir ! On entendait dire que beaucoup de Préfets bretons refusaient des permis de construire et que, sur 10 projets proposés, la moitié était jetée au panier. Et nous, on s'est dit que si demain on veut faire de l'éolien, il faudra que, en amont, avant qu'e le dossier ne parte en instruction, à la base, il faudra aura pré-validé le permis. Et on s'est obligé ; on avait fait plusieurs réunions publiques au niveau du Pays, on est allé dans toutes les communautés de communes pour expliquer le schéma et puis, ensuite, on s'est adressé aux habitants : chaque commune qui le souhaitait, on allait la rencontrer et on allait présenter notre schéma, tout le travail qui avait été fait. Et, une chose qui était primordiale, c'est que tout développeur qui voulait développer un projet dans le Pays, il devait au préalable aller voir le Maire, aller voir le conseil municipal, puis la population. Il allait voir les propriétaires, les exploitants parce que, une des données premières de l'éolien, c'est qu'il faut sécuriser le foncier. Mais, pour nous, cette démarche-là venait après les autres. C'était une obligation d'aller voir d'abord le maire. Parce qu'on ne voulait pas que les gens, comme ça arrive malheureusement trop souvent, ne soient mis au courant du projet qu'au moment de l'enquête publique. Ça, on se refusait. C'est peut-être pour ça qu'on a « limité l'opposition » et puis, il y a autre chose. On avait fait une étude avec M.P., alors là ça remonte ! C'était dans les années 2000, par rapport au Pays des Mauges et à l'industrie, je me rappelle, de mémoire. Il s'avère que dans les Mauges, c'est relativement typique de notre territoire enfin peut-être moins aujourd'hui, en fait, je n'en sais rien, il faudrait vérifier, mais, l'enquête montrait que le territoire des Mauges, les gens des Mauges étaient très liés à l'industrie. Et l'éolien rentrait dans le même type de schéma que celui de l'industrie, de la chaussure, tel qu'on avait pu les avoir à l'époque ; l'éolien, c'était une nouvelle industrie qui venait sur le territoire ; qui plus est, c'était « de la haute technologie ». Il faut savoir qu'une éolienne, ça paraît basique, comme cela, quand c'est debout, mais c'est un concentré de technologie à l'intérieur et, ce qu'on a aussi voulu valoriser, c'était l'ouverture des Mauges sur les nouvelles technologies ; en l'occurrence, on se disait, c'était de favoriser l'éolien autour des axes structurants, notamment les autoroutes, notamment ceux qu'on voit ici, les grandes taches vertes, les fameuses ZDE qui sont arrivées en 2006 et on voulait favoriser une dynamique économique via l'éolien. Une dynamique par rapport à l'industrie, par rapport à la production d'énergie renouvelable. Les gens ont adopté cette idée. À part à Chanzeaux, on n'a pas eu vraiment de grosses difficultés. On avait, sur Saint-Christophe-du-Bois, une association, par rapport au parc ; on les a rencontrés, on a expliqué et les gens ont compris. Chaque fois, on essayait de rencontrer les gens pour expliquer la démarche. Je pense que l'éolien, cela a été un facteur catalyseur. Quand les gens se sont rendus compte... Tout à l'heure, on parlait de Kyoto, quand les gens se sont dits que si, nous, individuellement, on ne pouvait pas faire quelque chose... Et là, on s'est dit que, si on pouvait devenir un territoire producteur d'énergie renouvelable... De l'éolien, aujourd'hui, on est rendu jusqu'à la méthanisation. Et puis, on s'est dit qu'on n'avait pas le choix, qu'il fallait se bagarrer pour y arriver. C'est considéré comme une contribution locale à la question de Kyoto, au climat...

Vous avez pensé à faire des sites participatifs qui soient ouverts aux investissements citoyens, aux agriculteurs, aux habitants ? C'est une idée qui est venue d'emblée ?

C'est la grosse erreur qu'on a faite, plutôt, le gros regret. C'est que, le boulot qu'on a fait là, ce boulot de base, l'idée à rajouter, en fait, c'était celle-là... mais on n'y a pas pensé au départ. En fait c'était aussi beaucoup de boulot, c'était de se dire que, toutes les zones qu'on a fait émerger, il aurait fallu dire : « on doit se les appropier » et qu'on puisse se donner les moyens, surtout pour les parcs éoliens, pas sur tous mais en partie,

d'investir localement, avec le développeur. Commencer par faire des consultations citoyennes au départ ! Or, en fait, voilà le gros regret que l'on peut avoir, c'est qu'on a fait tout le travail et, pour les développeurs, il n'y avait plus rien à faire ! Et là, c'est Nordex qui est propriétaire ; lorsqu'ils sont sûrs d'avoir réservé le foncier, qu'ils sont sûrs que le projet va pouvoir voir le jour, ils créent une société ; c'est une filiale de Nordex qui finance toutes les études techniques et administratives jusqu'à l'obtention du permis. Lorsque ça, c'est fait, qu'ils ont le permis de construire, les forces de négociations, il n'y en a quasiment plus. À l'inverse, si le Pays où les collectivités travaillaient sur tel site, maintenant, nous on pourrait choisir le fabricant par une mise en concurrence et on aurait une situation complètement différente de celle qu'on peut vivre aujourd'hui. Les regrets, on les a eus après.

Pourtant, il y a des tentatives pour faire cela, quelque chose de plus participatifs ?

Oui. Mais, ce n'est pas évident, parce que Nordex, il a déjà le pied dedans. Quand le constructeur a le permis de construire, le financement, après, il l'a toujours. Ils ont une liste d'investisseurs dans leur portefeuille, il n'y a pas de problème pour eux. Mais, tant que le risque « permis de construire » est là, on a une marge de manœuvre pour négocier. Et ça, en Bretagne ils le font, en Ille-et-Vilaine, ils ont leurs services propres pour rechercher les sites potentiels et après, ils font par appel d'offres pour trouver des fabricants. Et, quand vous ouvrez à la concurrence, les fabricants sont obligés de se positionner. Là, la démarche est complètement inverse. On prend complètement la main sur le projet. C'est un oubli qu'on a fait, enfin, un oubli... C'est toujours plus facile à dire après. Vu les montants d'investissement et tout ça, on n'était pas du tout dans cette démarche-là. Et puis c'est une autre organisation ; cela prend plus de temps et puis il y a tous les domaines techniques. Il faut voir la compétence. Mais c'est jouable, largement jouable. Là, pourquoi « Atout vent » s'est lancé là-dedans ? Là, par exemple, à Saint-Quentin en Mauges, c'est à 500 mètres de chez moi. Là, c'est un fonds de pension qui investit et lorsque le site de Trémentines a été lancé, là c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ! Parce que c'était encore, une fois de plus, un fonds de pension, alors là, ça ne passait plus : on a fait la « merde » sur le territoire, et ce sont d'autres qui en profitent. Même si, fiscalement parlant, les collectivités s'en tirent bien car, en gros, ces 30 000 à 40 000 € de fiscalité par installation entre la commune, la communauté de communes, le département et la Région, ce n'est pas négligeable, je crois que, sur les sites en place dans la com com de Chemillé, on était à plus de 300 000 € de recettes fiscales ; ce n'est quand même pas négligeable ! Mais cela n'est qu'une partie du retour sur investissement.

Et les sites participatifs qui sont en train d'être discutés ? Pour essayer de prendre quelque part de financement à Nordex, si j'ai bien compris, parce que j'ai rencontré Stéphane Bouju qui m'en a parlé, c'est uniquement Trémentines ?

Oui. Là, c'est 100 % participatif. C'est La Chapelle, Trémentines, Saint-Georges. Ça, cela sera à 100 % participatif. Il n'y aura pas de fonds extérieurs. Parce que, si le privé y va, c'est qu'ils savent que c'est rentable, que ça dégage toujours suffisamment de marge. Donc c'est intéressant aussi pour les citoyens. Mais, on a découvert plein de choses. C'est que, un parc éolien, ça n'est pas seulement une question de vent ! Un parc éolien, quand il sort de l'usine, le prix de revient du parc éolien, il est toujours le même. Mais, selon où il est implanté, selon le potentiel vent, la valeur marchande du parc n'est pas la même. Dans les Mauges, c'est quand même à peu près homogène sur le territoire. Mais les machines-là, qui sont le long du littoral, elles valent

beaucoup plus cher. C'est pour ça que, maintenant, c'est plus facile de le dire, on aurait la maîtrise des études, on saurait forcément le potentiel qu'on peut vraiment en tirer, donc les machines on les installerait pas forcément de la même manière. Et, en fonction aussi des valorisations financières, des taux de placement des différents livrets etc. Les taux de rendement dans l'éolien sont plus élevés ce qui explique que beaucoup d'investisseurs font pression justement pour s'installer, pour investir. Donc, la valeur marchande d'un parc éolien augmente aussi de ce fait là. Ça, c'est une chose qu'on a découverte. Quand vous achetez quelque chose, cela sort de l'usine, cela a un prix ! Alors que là, en l'occurrence, là, on est vraiment dans la finance. Et ça, on avait du mal à l'accepter au départ. On ne l'accepte toujours pas, mais... C'est vrai que, après coup, on s'est dit, punaise, on a fait toute la merde dans ce dossier-là car, tous les permis qui sont passés en commission des sites, ils ont tous été pré-validés ici dans le Pays ; ils ont eu 100 % des voix à la commission des sites. C'est lié au travail en amont qu'on a fait. Mais, on n'a pas été au bout de notre démarche, il aurait fallu à l'époque que le Pays soit le commanditaire ou la propriété du parc. Et, après, on négocie avec les fonds d'investissement. Mais, il fallait sans doute toute cette histoire-là, pour comprendre comment ça fonctionne. Là, on a « déroulé le tapis rouge ». Le sous-préfet, qu'on avait été voir à Cholet, et là, c'était un bon sous-préfet, il comprenait bien les choses. Il avait dit là, sincèrement, vous prenez le dossier par le bon bout. C'est que, quand même, il y a combien de dossiers qui sont tombés au panier, alors qu'ils étaient techniquement au point mais qu'il y avait des oppositions sur le terrain ? Quand on connaît la puissance des avocats, ils trouvent toujours un vice quelque part et puis pffff...

Qui est-ce qui vous a conseillé à l'époque sur la démarche et sur ce milieu-là ?

On avait missionné un développeur à l'époque mais les cartes avaient été claires dès le départ ; il travaillait sur les aspects techniques et ne servirait jamais des études qui avaient été faites pour développer lui-même de l'éolien. Il a relativement bien respecté sa parole. C'est lui qui nous a apporté les éléments techniques mais, c'est clair que les développeurs ne parlaient pas de l'éolien participatif des Enercoop, etc... Et puis c'est vrai qu'au début des années 2000, c'était encore récent, c'était encore très peu connu. En tout cas pour nous. Et puis, il y avait aussi eu des échecs sur l'éolien. On sait que des fabricants français avaient ramassé des tôles à l'époque, avec certains qui ont disparu par la suite... Ce qu'on connaît maintenant avec la méthanisation, l'éolien l'a connu il y a une quinzaine d'années. En 2000-2005, il y avait déjà des gens qui avaient un peu de recul sur la fabrication de l'éolien pour que ça fonctionne mais, auparavant, vous aviez des développeurs qui avaient disparu, parce qu'il n'avait pas la maîtrise technique suffisante. Parce que, les développeurs qui, à l'époque avait des projets sur le territoire, on leur avait dit de stopper le développement, vous les arrêtez, et nous on prend la main sur le dossier [le temps que l'on termine le schéma de développement de l'éolien]. Mais, ils ont difficilement accepté. Ils ont dit, vous allez nous faire perdre du temps. Mais si notre schéma est valide, si les citoyens le comprennent et comprennent les enjeux autour de l'énergie éolienne, vous gagnerez finalement du temps, parce que, dans les instructions de dossiers, vous allez vous y retrouver. Ils nous l'ont dit ça après ! Mais de toutes façons, ils n'avaient pas le choix car s'ils continuaient de travailler, nous, de toutes façons, on bloquait les dossiers. Nous, de toute façon on se proposait de pré-valider les dossiers en amont. Et d'apurer toutes les contraintes. Ça c'est important. Mais, le travail avec le CAUE a été aussi important car on avait aussi intégré le volet paysager. Parce que, il faut voir que des éoliennes comme ça, ça défigure le paysage, forcément.

Et sur Chanzeaux, le point de crispation, c'est le paysage ?

Oui. Parce qu'il y a du patrimoine particulier. Les gens nous ont dit à maintes reprises : l'éolien va dévaloriser mon patrimoine, quand je voudrai revendre. Mais si c'est des gens qui ont 30 ans qui nous disent cela, je leur dis : « Attendez, j'espère pour vous que vous n'aurez pas à vendre tout de suite ! » Et, je ne suis pas convaincu que cela amènera à terme à une dévalorisation du patrimoine. Une personne qui a 60 ans qui dit ça, c'est vrai que ça peut se comprendre. Mais, moi je vous dis, la machine est à 535 mètres de la maison... Et puis, dans 30 ans, sans doute qu'il y aura même d'autres éoliennes ! Ce que je trouve, moi, à la commission des sites, il y a des associations qui ne sont pas là pour faire la promotion des énergies renouvelables, ça je peux vous le garantir ; mais qui défendent plutôt des intérêts privés. Pourquoi est-ce que, dans le Segréen, on ne peut pas arriver à développer de l'éolien ? On a un habitat qui est beaucoup plus groupé que dans les Mauges, qui est beaucoup moins contraignant parce que, nous, on a un territoire qui peut être contraignant pour le développement de l'éolien, avec l'habitat diffus... À la limite on peut se dire que c'est impossible ! Sauf que, dans le Segréen, à l'inverse des Mauges, il y a plus de manoirs, il y a plus de châteaux, avec des propriétaires qui ne sont pas forcément des habitants sur place, qui ont des puissances relationnelles importantes et puis, les élus n'ont pas pris le dossier de la même manière que nous et bien, ils pataugent, c'est une catastrophe ! Alors qu'il y a du potentiel dans le Segréen ! Le Saumurois, c'est la même chose. Après, vous allez me dire qu'il y a la vallée du Layon mais, on a des espaces qui sont très grands ! C'est une région céréalière, c'est plus facile que chez nous. Après, c'est une question de volonté aussi. Il y a quand même des projets qui émergent dans ces régions-là, mais ça prend beaucoup plus de temps. Y en a plein qui viennent me voir sur mon exploitation, pour voir notamment les éoliennes et leurs effets. Je leur dis, mettez en marche le moteur de votre voiture et écoutez, vous allez voir. Moi, tout l'été, je dors avec les fenêtres ouvertes ; ça ne m'empêche pas de dormir. On n'entend pas pire que la départementale à 300 m ! Après, quand il y a du vent, ou oui, ça fait du bruit mais, pour certains, ça fait du bruit ; pour d'autres, c'est raisonnable.

Et sur la méthanisation, vous avez suivi le dossier ?

Ça, c'est plus compliqué. Et ça sera plus compliqué que l'éolien. L'éolien, vous savez le potentiel que vous allez avoir et il y a des tarifs de rachat garanti. Le problème de la méthanisation, vous avez deux choses. On a un moteur thermique qui utilise le biogaz pour faire de l'électricité et valoriser la chaleur. Quand vous avez des données de vent, vous savez que ça se transforme directement en énergie productive. Et puis avec la méthanisation, vous avez l'injection et l'injection de gaz dans le réseau ne peut être possible que si vous êtes à proximité d'un réseau, donc c'est beaucoup plus compliqué et puis, il faut des autorisations par rapport à la qualité du gaz, etc.... Non, sur le Chemillois, on a travaillé le dossier mais plus tard, en 2007 ou 2008. Là, on est dans la phase administrative finale j'espère. On doit avoir l'autorisation du Préfet avant la fin de l'année. Mais on a commencé à bosser là-dessus en 2008. On est 35 exploitations sur le projet. Et j'en fais partie personnellement en tant qu'agriculteur. Et j'ai été élu président de la société d'exploitation. Notre projet de méthanisation se trouve tout juste en limite de la zone industrielle des trois routes à Chemillé. Proximité de l'autoroute et de la départementale qui va à Saint-Lambert. C'est les dossiers qui sont très compliqués parce que vous avez des matières entrantes qui sont très diverses qui viennent d'origines diverses et, comme nous on met des effluents dedans, on se rend compte que le productif, il n'est pas terrible. Des projets comme le nôtre ont de grosses difficultés d'équilibre des comptes. Le vent, ça, c'est un truc qu'on peut mesurer avec des

biogaz, avec des effluents aussi variés que les nôtres, qui n'ont pas une production linéaire dans l'année avec, en plus, des corps étrangers dans les fumiers ; il y a beaucoup de difficultés, avec une usure prématurée du matériel qui n'avait pas du tout été anticipée. Du coup, on n'est pas pressé de le faire, on veut être sûr que le matériel qu'on utilisera valorisera au mieux nos effluents et on sera peut-être obligé d'introduire des matières du style graisses industrielles pour augmenter la production. Toujours est-il, on a eu un problème dont on s'est rendu compte un petit peu comme l'éolien. Nous, on est parti sur de l'injection. Pour la production d'effluents, il faut surtout la possibilité d'injecter. On a la chance d'avoir une usine ISOVER qui se trouve juste à côté, donc on peut injecter. Nous, notre projet c'est 250 m³ jour de gaz ; on peut encore monter jusqu'à 350 à 400 m³. Le Pays, là encore, le CPIE avait travaillé sur la question, c'est de se dire, comme l'éolien, essayons de savoir comment optimiser les sites de méthanisation par rapport à la production d'effluents mais, surtout, que ce soit au niveau électrique ou au niveau gaz, les réseaux GDF, qu'ils puissent accepter la production. Vous mettez une méthanisation en injection à 2 km d'un poste d'injection, c'est vous qui payez le raccordement et ça coûte une fortune. Donc, le Pays a fait une étude pour essayer de répertorier tous les sites potentiels, que ce soit en valorisation de chaleur car, si vous êtes en cogénération et que vous ne valorisez pas la chaleur, votre projet est plombé car, au niveau de l'équilibre financier, il ne tient pas ; c'est pour cela que vous avez un schéma qui reprend les sites en réflexion et puis surtout les sites qui optimiseraient sur l'injection. Et, il y a un truc que j'ai oublié de dire dans l'éolien tout à l'heure, dans les contraintes administratives, on avait aussi mis les contraintes d'injection électrique ; tous les postes d'injection on les avait répertoriés sur notre schéma pour donner les idées des distances en termes de réseau pour le raccordement. Sur la partie méthanisation, on a fait la même chose. On sait que les réseaux GDF ne sont pas forcément compatibles avec des productions de 100, 150, 250 m³ jour, donc il fallait travailler cela en amont pour que les sites qui s'installent n'aient pas ces soucis-là. Donc, au même titre que le schéma photovoltaïque et que le schéma éolien, on avait aussi travaillé ces questions-là sur la méthanisation.

Le schéma de méthanisation est récent. Cela doit dater de 2012 ou de 2013. Le CPIE a travaillé avec la Chambre sur cette question-là. Pour le photovoltaïque, il y a peu de développeurs qui sont intervenus ; du moins, pas les plus gros développeurs parce que eux, ce qu'ils veulent, c'est installer un parc photovoltaïque complet sur des hectares et, nous, on ne pouvait pas leur proposer cela. Pour la méthanisation, on travaille avec un développeur qui s'appelle Méthanéo et, sur Beaupréau, il y a eu un autre développeur est venu mais cela a capoté. Souvent, ce sont des démarches collectives agricoles, qui prennent le dossier de A à Z ; enfin, nous, c'est 45 000 t d'effluents à l'année pour 8 millions d'euros d'investissement. Nous, seuls, on ne pouvait pas partir comme cela. Après, c'est peut-être une erreur, je n'en sais rien.

Sur l'éolien, tout à l'heure, vous avez parlé de développeurs qui étaient un petit peu agressifs. Et cela ne se passe pas comme ça pour la méthanisation ?

Il faut dire que, ceux qui ont essuyé les plâtres au début, ils ont eu des difficultés et, maintenant, cela se bouscule un peu moins au portillon. Alors, si demain on a une revalorisation de rachat électrique ou du m³ de gaz, à terme, ça pourrait peut-être revenir... Mais, dans l'immédiat, non. Méthanéo nous a dit que le kilowatt-heure acheté c'était 0,14 € ; sachant que le photovoltaïque, on est aujourd'hui rentable avec 10 centimes et que pour l'éolien ; de toute façon, l'éolien, quoi qu'on en dise... Malgré les opposants, le kilowatt-heure électrique sorti d'une centrale électrique, nucléaire, en France, c'est cinq centimes ; l'éolien, on le rachète huit

centimes le kilowatt-heure sauf qu'on oublie de dire que dans une centrale nucléaire, il y a le transport par les réseaux à longue distance, et le transport c'est une perte de 20 à 30 % de l'énergie. Donc, ça augmente d'autant plus le prix. Et, dans les cinq centimes il faudrait aussi intégrer le coût du recyclage, les déchets, le développement ; par exemple le coût du recyclage et des déchets pour l'EPR de Flamanville ; le coût des retards aussi...

En 2014, il y a un appel à projet national pour 1500 unités de méthanisation dans les espaces ruraux. Est-ce une bonne idée ? Qu'en pensez-vous ?

C'est, pour moi, une politique qui n'a aucun sens si elle reste en l'état. On n'y arrivera pas. On n'y arrivera pas. Cela ne tient pas la route. Du point de vue du modèle économique cela ne tient pas la route. Ce que je trouve intéressant dans la méthanisation, c'est tout le potentiel de fumiers qu'on peut valoriser en termes de biogaz. Mais pas au prix actuel. On n'y arrivera pas. Actuellement, ce n'est pas rentable. Un truc bête, les fumiers que l'on a, vous avez des pierres dedans. Aujourd'hui, les premiers sites en exploitation n'ont pas du tout anticipé cette problématique-là. Tous les fabricants sont nordiques et beaucoup là-bas utilisent du maïs pour la méthanisation, donc ils n'ont pas ces problèmes. Le maïs, l'avantage, c'est que du 1^{er} janvier au 31 décembre, la valeur est toujours la même alors que, pour un fumier ou un lisier, la valeur méthanogène ne cesse de varier. Et puis, le fait qu'il y ait des pierres, tout le matériel qui convient pour le maïs ne convient plus pour du fumier. Si on n'arrive pas à extraire tous ces matériaux en amont, c'est catastrophique en termes de productivité ; on a des rendements de productions qui ne sont guère de plus de 50 % ; je connais un site où ils ont plombé plus de 1.5 million d'euros de recettes en un an et demi d'exploitation. Donc, c'est foutu.

Comment vous voyez des projets comme Géotexia dans le Mené qui est un gros projet industriel mais qui, pour ses approvisionnements en déchets est très dépendant d'un seul fournisseur qui est sur le territoire certes mais cela pose quand même un problème de sécurisation de l'approvisionnement en déchets ?

Si le fournisseur dont vous parlez n'est pas au capital, il peut s'en aller à tout moment. Et là, c'est une catastrophe. Aujourd'hui, quand vous avez des fournisseurs industriels de graisse, par exemple les contrats, ils s'assointent dessus. Pour nous, une parole c'est une parole, un contrat signé c'est un contrat signé, qui plus est. Mais, eux, à partir du moment de la graisse, ils peuvent la valoriser mieux ailleurs, les camions arrêtent de rentrer dans l'usine et ils vont ailleurs. Ce qui est incroyable, c'est que vous avez des Hollandais qui viennent aujourd'hui chercher dans l'ouest des graisses animales. Voyez les coûts de transport ! Avec la méthanisation, il y a plusieurs choses qui posent problème. On expérimente encore sur un modèle qu'on ne connaissait pas ; il faut que les fabricants de matériel aient bien étudié la question et aient mieux optimisé leur matériel, ça c'est une chose. Et, au point de vue technique, ça n'est pas encore tout à fait au point, notamment pour les effluents d'élevages. Cela a beaucoup évolué en l'espace de trois ans mais, je pense que ce n'est pas encore tout à fait au point. Après, quand vous prenez la filière individuelle, il faut qu'on ait des agriculteurs motivés, qui ne comptent pas leurs heures et ils font comme ils peuvent pour que cela fonctionne ; ça peut marcher, mais pas avec toutes les contraintes qu'on peut avoir avec un outil industriel. Le méthaniseur dont je vous parlais tout à l'heure, si je prends uniquement les contraintes liées à l'ICPE, uniquement les contraintes liées à l'ICPE, c'est 50 000 € de budget annuel, c'est des visites périodiques, c'est contraignant par rapport à la sécurité du

personnel, par exemple ; un petit méthaniseur, il n'a pas ça. Et puis, le mec, il ne compte pas ses heures. Au niveau travail, cela n'a rien à voir. C'est lui qui va faire l'alimentation de son méthaniseur et, par contre, quand vous avez du personnel, le prix du dimanche, il n'est pas le même. Les contraintes qu'on a en individuel, ne sont pas du tout les mêmes que quand on est en industriel. Après, il va falloir savoir si, oui ou non, on doit avoir une méthanisation industrielle, collective, en France et, dans ce cas, on y met les moyens. Mais, les petits méthaniseurs, au prix de rachat actuel, ils sont sur la corde raide. Il n'y a aucune marge de sécurité. À savoir que, dans d'autres pays que la France, le prix de rachat du kilowatt heure il est de 20 à 0,25 €. Mais, les prix de rachat électrique au niveau du consommateur, ils sont beaucoup plus élevés que chez nous. Je prends l'exemple du Portugal, c'est des pays qui ont sans doute beaucoup de dépendance au niveau énergie, ils ont le kilowatt électrique dans leur maison à 0,18 € le kilowatt ; l'Italie, je crois, c'est du même tonneau. En France, le kilowatt quand on l'a individuellement, il est à 11 - 0,12, voire 14 maintenant. Et ça va encore monter. C'est pour dire que si je prends le cas de la méthanisation, on est vraiment aura des pâquerettes. Et, là, s'il n'y a vraiment pas de coup de pouce au niveau de la valorisation, en termes de prix de rachat, la filière métha elle aura un sacré coup dans l'aile.

Et le projet des 35 agriculteurs autour de Chemillé, est-il en train de capoter à cause de cela ?

Non. Je dirai qu'il est plutôt en attente.

Et il y a d'autres projets comme cela dans le pays ?

Sur Beaupréau, ils sont encore en réflexion. Et il n'y en a pas aussi sur le Puiset-Doré ou dans ce coin-là ? Il faudrait voir Stéphane à la chambre d'agriculture qui s'occupe de la méthanisation. Le plus avancé, c'est le nôtre, mais il y a d'autres réflexions ailleurs. Après, sur Maulévrier, il y a un autre site, eux, ils sont un peu en avance. Il y a un autre projet également à Vihiers, Montilliers ; demain ils feront peut-être partie des Mauges, et là vous avez deux sites industriels aussi. Je crois que c'est 30 000 t par site de traitement d'effluents d'élevages. Il veulent aller plus vite que nous car vraiment je crois qu'ils veulent investir ; il y a aussi des agriculteurs dans le projet. (32 % d'augmentation du tarif du kilowatt-heure électrique chez EDF ; on est passé de 0,11 € en 2007 à 0,14 € ; en un an, on a connu une augmentation de 6,2 %).

Qui sont les leaders de toute cette dynamique énergétique ? A part vous.

Il y a FG. Ensuite, au niveau du Pays, il y a C.D. et le président, André Martin. Ça montre la volonté du Pays car, j'ai lu dans la presse, que le Pays a été retenu comme territoire à énergie positive. Le CPIE y est pour quelque chose là-dedans mais, les élus ont bien pris le relais. Et puis, dans le Pays, ça répond présent lorsqu'il y a des projets dans le territoire. Il est vrai que nous, en 2001, on était juste avant le contrat ATENEE à l'époque, on avait réussi à renouveler un deuxième contrat ATENEE et ensuite cela s'est transformé en contrat d'objectif territorial (COT). Ce qui est extraordinaire, c'est que chez nous, on méconnaissait le rôle du CPIE, même le Pays et toute la problématique autour de l'énergie, et quand on allait à Paris, on avait la caisse des dépôts et consignations qui nous félicitaient par rapport au travail qu'on avait fait sur le schéma éolien et on était quasiment plus reconnu là-bas que chez nous. Ça, c'était intéressant.

Vous êtes agriculteur. Comment en êtes-vous venu à vous intéresser aux énergies renouvelables ?

Ce qui m'avait plu, c'était aux premières rencontres « effet de serre et territoires », et le CPI était à l'initiative de cela, je crois que c'était en 2000 ou 2001 : j'avais participé à ce premier forum et ça été renouvelé tous les deux ans par la suite, jusqu'en 2008 ou 2010, je ne sais plus et c'était toute la dynamique autour de ça. À l'époque, on parlait d'émissions de gaz à effet de serre, après, je m'étais dit, punaise, il faut qu'on trouve des solutions déjà pour diminuer ; ce n'est pas évident. Mais il faut aussi compenser. Cela allait, en parallèle, arriver à l'éolien. Ça aussi, ça en faisait partie. Le photovoltaïque, le bois, pouvait être aussi considéré comme une action qui permet de stocker le carbone ; donc cela pouvait déboucher à terme sur une filière bois ou une meilleure valorisation du bois. En parallèle, le bois, ça permet aussi de limiter, puisqu'on avait failli passer, dans les années 2000 en zone d'excédent structurel ici parce qu'on mettait pas mal d'azote ; les haies ou le bocage pouvaient permettre de limiter les lessivages ; voilà, on pouvait travailler sur plusieurs tableaux et créer de la valeur ajoutée pour le territoire. Et, tout ça, c'est de l'emploi, aussi.

Est-ce que cet intérêt est aussi lié à une appartenance syndicale ?

Je pense que c'est plus la partie, quand vous êtes élu et que vous êtes confronté au fait que qu'on peut essayer d'être le fer de lance, de faire en sorte que des projets tels que ceux-là puissent émerger. Le fait d'être élu d'une commune, tout simplement. Moi, je dis, les journées sur les gaz à effet de serre, cela m'avait, cela avait beaucoup sensibilisé. Les gens étaient aussi sensibilisés ; je n'ai pas les chiffres en tête, mais c'était colossal, ce qu'on pouvait attirer sur ce forum en un week-end ; ça créé une dynamique. Je n'avais pas pu y aller, mais certains avaient pu aller à Güssing en Autriche, où, là, ils sont allés très très loin dans la valorisation de leurs ressources locales et je me dis, punaise, mais c'est de l'emploi concret, c'est de la valeur ajoutée qu'on apporte aux territoires et, surtout, c'est moins de dépendance. Pour moi, c'est autant la dimension entrepreneuriale que la dimension environnementale, les deux, qui comptent. Et, la diversification économique car, quand on nous dit tout l'emploi qu'on peut créer avec les énergies renouvelables ; et c'est non délocalisable. Avant, on s'était pris toute la cascade de licenciements dans le textile et là, on s'est dit, punaise, on peut créer quelque chose et, là, ça ne bougera pas. Après, je ne sais pas, cela ne représente peut-être pas beaucoup d'emploi mais, je pense qu'à terme, ce qui est fait est fait et n'est plus à faire et ça ne peut créer que de la dynamique. C'est cela qui est intéressant. On ne part pas sur des dossiers d'un an deux ; la méthanisation, cela va bientôt faire sept ans qu'on est dessus ; l'éolien, cela a commencé en 2001 ; aujourd'hui, on voit les fruits de 10 ans de boulot. Là, être reconnu territoire à énergie positive, je trouve que c'est une reconnaissance par rapport à ce qu'on a fait. Et, en termes d'investissements, ça veut dire qu'il y a de l'argent qui arrive : 500 000 à 2 million d'euros sur des projets qu'on parviendra à concrétiser ; aujourd'hui, on définit une liste de priorités avec certaines actions, mais le projet n'est pas encore complètement établi ; la liste des priorités est tout juste établie. Elle sera communiquée par la suite.

Merci de m'avoir reçue.

ANNEXE II

Entretien avec Sébastien BABOT, La Vrillière, Chemillé-Melay

Le 03 /07/2015

1 h 30 minutes

Merci de me recevoir je vais vous expliquer de quoi il s'agit. Nous sommes sur un programme de recherche sur la question du renouvellement des coopérations et des solidarités dans les espaces ruraux à partir de projets innovants. Et il est question de l'énergie renouvelable et du secteur de Chemillé car on recherche des thématiques d'entrée sur le renouvellement des solidarités, mais également des terrains pertinents. Et en croisant les thématiques et les terrains, on a repéré à très facilement le terrain des Mauges. Ensuite, on a resserré sur le secteur de Chemillé.

Je vais vous demander de vous présenter et de présenter votre parcours.

Je m'appelle Sébastien Babot. J'ai 41 ans, marié et père de quatre enfants. Je suis agriculteur depuis 15 ans je me suis installée en 2000 ; j'avais 26 ans à l'époque. Je terminais un cursus universitaire : j'ai été jusqu'à la maîtrise de géographie. Dans le cadre de mon mémoire d'études, j'ai travaillé sur la question scolaire dans les Mauges, le rapport public/privé et la cristallisation des débats autour de la création d'un lycée public à Beaupréau. Après, j'ai fait deux années pour préparer le CAPES pour être prof d'histoire-géo. J'ai fait tout cela dans les années 1993 à 1996, en fait. Et cette question du lycée public de Beaupréau, déjà, à l'époque c'était une question qui était vieille de plus de 20 ans ! Et très vite, quand je suis retrouvé en situation de professorat, je me suis dit que ce n'était pas ce que j'avais envie de faire, que le métier de mes parents, il n'était pas si mal que ça. Donc quelques mois plus tard, je me suis installé sur la ferme familiale en association avec mes parents qui m'ont appris le métier et qui m'ont vraiment beaucoup beaucoup aidé car je n'avais pas de techniques, je n'avais rien, voilà. Donc, je suis arrivé dans le milieu agricole par ce biais-là, et avec ce parcours-là, c'est-à-dire avec l'ouverture quand même que m'a donné mon parcours d'études.

Ici, on est sur le site familial. Mais parents en sont partis depuis huit ans. Et, avant qu'ils partent en retraite, j'avais préparé leur succession. J'avais regardé autour de moi s'il y avait des gens qui souhaitaient s'associer avec moi ; parce que je ne pouvais pas poursuivre l'activité tout seul, techniquement, ce n'était pas possible, et puis ça ne m'intéressait pas. La question du partage, dans mon métier, elle est hyper importante. Le métier d'éleveur peut-être contraignant et je voulais pouvoir allier une vie de famille, une vie professionnelle et une vie extra professionnelle la plus large possible. Donc, voilà. On est sur une association qui aujourd'hui a huit à neuf ans, et qui est sur le site de mes parents. Lui, il est complètement hors cadre familial donc voilà. On a 37 et 41 ans. C'est une EARL ; dans le modèle de l'exploitation agricole autour de nous, on est relativement atypique. On n'a pas de bovins. On fait de la volaille et du lapin en production hors-sol et, sur la totalité de notre surface, on est en porte-graines, en cultures spécialisées, en production de semences, sur la totalité. On est un peu atypique par rapport à l'extérieur et l'autre particularité, c'est que l'un et l'autre on est relativement engagé à la fois dans le domaine para agricole sur la question coopérative, des outils de groupe et à la fois dans le monde associatif ; on a tous les deux des ouvertures relativement larges et c'est important pour nous.

Et, votre associé, vous le connaissiez déjà avant ?

Oui, on s'est vraiment choisis. La plus grande richesse, la plus grande force de notre association, c'est le rapport humain. C'est ce qu'on entretient tous les deux, la bonne cohésion, la bonne entente qu'on entretient

Et vous travaillez avec vos épouses sur les exploitations ?

Non, ni l'une ni l'autre. Mon épouse a un atelier de couture. Et puis, l'épouse de Pierrick termine son congé parental et ensuite elle cherchera du travail.

J'aimerais que vous parliez de vos engagements dans le domaine professionnel agricole d'une part mais aussi dans le domaine associatif, relatif à la société locale, de façon plus générale ?

Dans le domaine professionnel agricole, en dehors du fait que je suis éleveur de lapins et que c'est ça qui me prend le plus de temps, je suis également vendeur de ma production à une coopérative qui s'appelle Terrena, et je fais partie du conseil d'administration du groupement d'éleveur de lapins; ça, c'est un temps fort de mon activité.

Donc, un engagement coopératif ?

Oui, autre engagement mais qui est moins actif, que j'ai moins le temps d'honorer en ce moment : je suis élu à la chambre d'agriculture mais, depuis un an, je suis en retrait. C'était trop compliqué ; j'avais trop à gérer. J'ai pris une pause d'un an dans ce mandat-là. Pour pouvoir refaire passer quelques priorités en avant. Donc, voilà, mais j'ai aussi cet engagement-là. Et puis, ici, on a le fait que notre exploitation fait partie d'un projet collectif de méthanisation sur Chemillé, et on est acteur ; je suis dans le bureau de ce projet-là.

Et et, ça, vous le mettez dans les engagements professionnels ou associatifs ?

Alors, quand on prend des engagements avec mon collègue, notamment comme celui de la méthanisation, pour nous, il est il est porteur d'enjeux importants ; c'est un engagement professionnel, qui nécessitera parfois qu'on y passe du temps sur la journée de travail.

Et dans les engagements qui ne sont pas des engagements professionnels ?

Le plus important d'entre eux, aujourd'hui, c'est l'engagement sur le projet éolien. C'est beaucoup, c'est très gourmand en temps. Alors, c'est aussi intéressé, parce que, voilà. Il y a un lien direct avec l'exploitation.

Est-ce qu'on peut commencer par faire une présentation de l'exploitation, avec l'élevage de lapins et on passera ensuite à l'engagement sur les énergies renouvelables parce qu'il y en a un qui est présenté comme très lié à votre activité d'exploitation agricole et un autre qui est présenté comme carrément autre chose mais, dans les deux cas, c'est quand même de l'énergie renouvelable ?

Et je pourrais aussi vous parler de photovoltaïques !

Oui, voilà pourquoi, on va essayer de tout remettre dans l'ordre !

Alors, l'exploitation, il y a 80 ha mais on a une petite faiblesse, c'est qu'on a 65 ha « en propre ». Et, on a un questionnement aujourd'hui, sur la pérennité des surfaces. Et, ce questionnement-là, il est directement lié à la pérennité de notre surface agricole. Il est complètement dépendant de la pérennité de notre élevage. Parce que, outre ces 70 à 80 ha, on a un bâtiment hors-sol, un élevage hors sol qui est assez conséquent avec 1000 mères, 1000 femelles reproductrices et puis, à côté de cela, il y a 1400 m² de volailles. On est donc éleveur de volailles et de lapins. Qui sont poulets, pintade. On a un Label Rouge, mais pas sur les lapins. Ça existe, sur les lapins, mais, moi, je suis en production standard. Aujourd'hui, je ne suis pas capable d'assumer cela. C'est un statut que j'aimerais atteindre mais je ne peux pas l'assumer. Et puis, une particularité de l'exploitation, c'est qu'une partie de la sole est conduite en bio, qu'on a converti en bio ; on a plusieurs sites de production et on en a un qui est en bio. Bio sur de la culture de semences. Alors, sur les hectares, on est vraiment en cultures spécialisées pour les semences, un tout petit peu de production de céréales mais, vraiment, la particularité c'est la production de semences. Et ça marche par contrat avec des entreprises qui peuvent être Limagrain, Clause, pour la surface qui est en bio ; et puis, on est vraiment en conventionnel pour le reste de la surface. Donc, les céréales, elles ne vont pas servir à nourrir les animaux. En fait, très peu de surfaces est destiné à l'alimentation animale. Vraiment, c'est marginal ; chaque année, on n'en a un petit peu, mais c'est marginal.

Donc, vous achetez l'alimentation du bétail ?

Oui, on achète l'alimentation du bétail. On ne peut pas, on n'est pas en capacité, par nos contrats, et par la technique, d'utiliser sur nos élevages hors-sol le produit de notre production. Aujourd'hui, c'est pas possible.

Vous avez indiqué une petite réserve par rapport à l'évolution de votre élevage de lapins. Vous pouvez développer ?

C'est notamment lié aux contraintes environnementales. Les contraintes environnementales qui s'accroissent font qu'on a besoin de surfaces de plus en plus grandes pour l'épandage, pour le fumier. Parce que les délais ou les périodes pour l'épandage, les conditions pour épandre, pas épandre, etc. ça ce tend tout le temps. Et, la contrepartie de cela, c'est qu'on a besoin de plus de surfaces qu'on avait besoin auparavant.

D'où la méthanisation ?

La méthanisation, si on est parti là-dessus, c'est le fait d'être en méthanisation collective ; le projet c'est 35 exploitations et 2000 ha et, sur ses 2000 ha ou sur ses 35 exploitations, certains disposent de surface d'épandage d'autre dans non. Par contre, on compte sur le fait que ça permet des assouplissements, notamment pour le digestat; cela peut être plus souple que pour le lisier et, du coup, on y est allé pour ses intérêts-là.

Maintenant, j'aimerais que nous parlions des énergies renouvelables et du lien que vous mettez entre tous ces projets pour lesquels vous êtes impliqués, comme, par exemple, Atout vent. Alors, comment, vous entrez dans cette réflexion « énergies renouvelable » qui est très importante dans le secteur de Chemillé, j'ai l'impression que vous faites la différence entre la méthanisation et les autres projets énergies renouvelables ?

Comment on rentre là-dedans ? On rentre là-dedans par le collectif, et le collectif, c'est le syndicalisme agricole. J'ai fait partie des « Jeunes Agriculteurs » du canton, avec des actions sur un certain nombre de thématiques comme la communication sur le métier, voilà. Régulièrement, on se rencontre, on mène quelques petits projets ensemble, on discute, voilà. Puis, un jour, on se dit que l'on est tous démarchés par des sociétés privées pour installer sur notre toiture des panneaux solaires. Ça, c'est dans les années 2006, 2007, 2008. La SCIC, elle est presque antérieure à cela ; mais, nous, on ne rentre pas par la SCIC. La SCIC, c'est vraiment des projets individuels. Et moi, je n'étais pas du tout dans la SCIC. Donc, ça, c'est une démarche parallèle et complètement agricole. Donc, les questionnements qui nous sont posés par ces démarchages commerciaux : est-ce qu'il vaut mieux contractualiser avec un tel ou tel autre ? Qu'est-ce que c'est que ces panneaux solaires ? Est-ce que c'est viable dans le temps ? Est-ce que c'est rentable ? On s'en parle, les uns les autres, dans le cadre syndical, agricole puisqu'on se rencontre et on a l'habitude de se parler. Et puis, un jour – je n'étais pas à l'origine du petit groupe qui a démarré mais je les connaissais très bien par ailleurs – on s'est dit, collectivement, que ce serait bien si on pouvait avoir un conseil indépendant, qui pourrait nous dire quel type de matériel il faut ; et, aussi, si on est plusieurs, on peut peut-être essayer de négocier les prix. Le groupe, il a démarré à quatre et il est passé en un an à 50. Là, on est en 2008, 2009 ; les quatre, ces quatre locaux, des agriculteurs ; et, les 50, c'est principalement autour de Chemillé mais avec quelques agriculteurs du côté de Saint-Pierre-Montlimart – mai c'est très très fort sur le canton de Chemillé, sur la communauté de communes. La grande majorité des agriculteurs, c'est la communauté de communes. Des agriculteurs presque exclusivement, et un ou deux artisans. Et, si on est passé à 50, c'est qu'on s'est rendu compte à ce moment-là, à la fois de la force de négociation, et parce qu'on a monté des installations qui ont cinq ou six ans, qui sont relativement fiables, à des prix qui étaient à l'époque hyper concurrentiels. Notre mot d'ordre, c'était un super rapport qualité prix ; on ne voulait pas du bas de gamme : le meilleur matériel possible avec le tarif le plus compétitif possible. Avec, en plus de ça, l'idée que la pérennité de nos exploitations et de ses centrales solaires, elles sera liée au fait que des entreprises locales nous accompagnent : elles sont bien implantées, solides, pour pouvoir nous suivre sur 15 ans. Car, là, le terme, c'est 15 ans. Si, dans 15 ans, l'entreprise avec laquelle on a démarré aujourd'hui, elle n'existe plus, et bien on se retrouvera le bec dans l'eau. Et ça c'est déjà arrivé, on a plein d'exemples autour de nous. Donc, on a contractualisé avec une entreprise de Chemillé pour la charpente, qui nous a fait les fixations sur le toit ; ce sont de gros artisans locaux. Un charpentier. Et puis, pour la partie électrique c'est aussi un artisan qui a plusieurs salariés sur la communauté de communes. Et, on a demandé à ces gens-là de se qualifier. Pour qu'ils puissent nous accompagner sur le temps. Alors, ils y ont vu leur intérêt. Ils n'ont pas installé les 50 ; mais, aujourd'hui, je crois qu'on est à plus de 150 exploitations qui ont installé des panneaux photovoltaïques à partir de ce groupe-là ! Par contre, ensuite, cela s'est vraiment étendu sur le département, parce que cela a fait boule de neige. Les gens en ont entendu parler, ils nous ont sollicités pour savoir s'ils pouvaient participer à la négociation ; il y a eu donc que plusieurs appels d'offres. C'est un groupement d'achat mais qui n'avait à l'époque aucune structuration juridique ; cela s'est même fait en dehors du cadre de la SCIC, même s'il y a eu des contacts pris avec la SCIC pour des conseils juridiques, par exemple. Cela s'est fait parallèlement. Les 150, c'est sur tout le département.

On peut pas dire que la Chambre d'agriculture se soit vraiment impliquée. On était concurrent de la Chambre d'agriculture. Enfin, pas vraiment en concurrence. Disons que la Chambre d'agriculture avait choisi un autre modèle. Elle a fait un super développement sur le photovoltaïque mais son développement, il ne nous convenait

pas ; on s'est dit qu'on pouvait encore mieux faire. Aujourd'hui, on est le seul groupe qui reste. Et, sur la partie photovoltaïque, la Chambre d'agriculture a délégué à ce groupement la le développement du photovoltaïque sur le département.

Qu'est-ce qui, selon vous, fait la spécificité de votre modèle ? Est-ce l'aspect collectif, l'ancrage local ?

Ce qui fait que ici cela a marché, par rapport à l'action de la Chambre, c'est que, ici, il y avait vraiment des porteurs de projets. Le noyau dur, c'est des gens qui ont une implication, une dynamique, une capacité de mobilisation forte et qui ont pris des risques, je ne peux pas dire inconsidérés, mais considérables, pour y aller et ils ont eu raison parce que, vraiment, on en profite aujourd'hui. Ces gens-là, ils ont eu une vraie abnégation, ils y ont cru très très fort, ils ont su mobiliser et voilà. Après, ils ont su s'entourer de gens biens. Le bureau d'étude qui nous a conseillés est un bureau d'études de Tours, qui était très spécialisé sur les questions d'énergies renouvelables. Le bureau d'études, c'est devenu un ami très proche c'était un tout petit bureau d'études. On est allé chercher après quelqu'un de très spécialisé, de très compétent. Parce que la question technique, c'est primordial. La question technique, c'est la première qui s'est posée à nous. Les développeurs du photovoltaïque parlent de choses qu'on ne connaît pas ; comment se repérer dans tout ce magma là ? Les vendeurs, qui venaient tout le temps pendant une période parfois, une fois par semaine, pour monter des projets photovoltaïques: bah, oui parce que nous, on a de grandes surfaces de toiture, c'est vraiment intéressant pour eux ! Et donc, à l'époque, sur le bâti, il y avait vraiment des tarifs qui étaient très avantageux, avec une forte rentabilité sur le papier en tout cas.

Est-ce que ça correspondait à des programmes d'amélioration du bâtiment d'élevage ?

Non, non, c'est pas ça; on n'est pas passé par ça. Et même localement, ça n'était pas ça. Non, pour tous, c'était vraiment une opportunité économique. Et il y avait plein de modèles qui se développaient. Par exemple, le modèle où on pouvait louer sa toiture pour installer des panneaux photovoltaïques, par exemple : donc une entreprise louait la toiture, posait des panneaux dessus ; pendant 30 ans elle faisait un hyper bénéfice et, à la fin des 30 ans, les panneaux solaires et la toiture revenaient à l'agriculteur (quand l'équipement était devenu obsolète, ndlr). Parfois, c'était de la simple location de toiture pour poser les panneaux solaires et ça pouvait rapporter un peu d'argent. Ou alors, il y avait de la simple vente de panneaux, et on pouvait acheter un truc « clés en mains ». Nous, on a choisi un truc où c'était pas tout « clés en mains »; c'est nous qui déposions les permis de construire. Le risque, il est pour nous mais l'avantage économique aussi.

Est-ce que la motivation, c'était l'indépendance énergétique, la diversification économique ? C'est l'innovation ?

C'était avant tout le côté économique. C'était pas vraiment produire sa propre énergie. Parce que, en fait, on revend cela au circuit électrique. Je crois pouvoir dire que la première porte d'entrée, celle qui est commune à tous, c'est l'intérêt économique, c'est le revenu. Et puis, après, chez les uns chez les autres, il y a des entrées écologiques, il y a des entrées « image », voilà.

Est-ce que les gens faisaient des bilans énergétiques de leur exploitation ?

Il n'y en a pas eu dans le cadre de notre groupe. La Chambre a été très motrice là-dessus. Pour les bilans énergétiques.

Avant éventuellement de se lancer dans la production énergétique ?

Pour le photovoltaïque ?

Est-ce qu'il y avait vraiment une démarche d'économie d'énergie, de bilan énergétique ?

Non, ce n'était pas ça l'idée. C'était plutôt l'idée qu'on a beaucoup de toiture, il y a donc un truc à faire, un créneau à prendre. Sur l'économie d'énergie, la réflexion par rapport à notre consommation énergétique, elle est concomitante ou, plutôt, elle est la résultante de toutes ses actions d'installation de panneaux parce que je pense qu'on était un certain nombre, avant d'installer des panneaux solaires, à ne pas savoir à quel tarif on achetait l'électricité. À quel coût tu achètes ton kilowatt-heure ? On a posé la question à droite et à gauche, et personne ne savait vraiment répondre. Personne ne se posait vraiment la question. Après, on savait à quel prix on la vendait. Et donc on s'est posé la question : mais à quel prix on l'achète ? Aujourd'hui, par rapport à ça, on a tous une sensibilité supérieure, non pas supérieure aux autres mais supérieure à ce qu'on avait avant sur l'acquisition d'électricité. Parce que, dans les réunions d'information, on vous présentait bien l'intérêt économique, mais on parlait aussi de l'intérêt écologique. Il y avait plein de choses qui entraient en ligne de compte. Se posait aussi la question sur l'autonomie énergétique : est-ce que c'est intéressant de consommer l'électricité nous-mêmes ? On s'est posé ces questions-là, à ce moment-là. Et on se les pose encore mais, je pense, c'est rare les gens chez qui cela a été la première réflexion. Il y avait d'abord l'opportunité économique. Je pense, je crois.

Y a-t-il un rapport avec les CUMA, où la dynamique CUMA ici ?

Dans le secteur des Mauges, enfin, de Chemillé, il y a beaucoup de petites exploitations, beaucoup d'entraide, beaucoup d'activités collectives par des groupes d'ensilage, par tout ça ; une grande aptitude à travailler ensemble et à échanger. On a besoin les uns des autres. On a des soles qui sont relativement étroites ; forcément, ce côté collectif là, par le travail, ou par le syndicat ou par la vie associative, dans nos petites communes, c'est la grande richesse de notre région.

Et les quatre du départ, c'est des gens avec qui vous travailliez au quotidien ?

Non, c'est plutôt des gens qu'on côtoie ou qu'on pouvait côtoyer au quotidien ; mais moi personnellement je ne les ai côtoyés que par là. Mais, il y a des gens qui sont venus qui faisaient partie des CUMA.

C'est un bouche à oreille et qui a été super rapide et, autre élément important, c'est qu'on a, enfin à l'époque, c'est toujours le cas aujourd'hui, sur 13 communes composant la communauté de communes, il y avait peut-être six ou sept maires agriculteurs, donc avec du relais, et ils sont quasiment tous dans le projet. La première réunion où les quatre se retrouvent : là, ils se disent qu'il faut qu'on soit plus que quatre ! Et ensuite, la première

réunion, rien qu'avec le bouche à oreille ou des coups de fil, ils se retrouvent à 50 ! La première réunion, 55 personnes ! On ramenait des chaises tout le temps, ça venait, ça venait...

Comment on passe de ça à "Atout vent", comment cela se passe pour vous ?

Ça se passe en 2006, 2007 les premières éoliennes. Elles sont implantées par un développeur local, David, qui a monté une société qui s'appelle « David Énergie », qui a construit à cette époque-là deux parcs éoliens. Et puis, en même temps qu'on les voit se construire en 2007 2008, on se dit : « à qui ils appartiennent ? Pour qui il fonctionne ? » Donc, on se rend compte à ce moment-là qu'elles appartiennent à des étrangers au territoire, des Anglais, des fonds italiens, des investisseurs, des fonds de pension. Donc, quel intérêt ça a ? Et puis, un des membres du groupe, un des quatre du noyau dur, est démarché pour implanter un nouveau parc éolien sur son exploitation. Et il répond aux développeurs : pourquoi pas ? Mais, il se dit, ce serait bien si on pouvait en être acquéreur. Il en parle aux deux, trois autres. Là, on s'en parle entre nous et puis, l'expérience qu'on venait d'avoir sur le photovoltaïque nous fait penser qu'on a les capacités en collectif à faire des choses. Le collectif, c'est 15 000 m² de panneaux solaires, et 7 à 8 millions d'euros investis ensemble sur le photovoltaïque. Donc, on s'est dit qu'on a su faire ça. Et donc ça donne vachement confiance. Et donc on se parle de ce truc là, et on se dit allez, on doit être capables d'y arriver. Puis, on se retrouve un peu dans le groupe photovoltaïque, puis on se dit ça encore plus de sens si la réflexion autour de l'éolien on l'ouvrait plus largement qu'aux membres du monde agricole. Si on l'ouvrait aux particuliers et si on l'ouvrait aux collectivités. On a été trouver tous ces gens-là ainsi que la SCIC, notamment pour les particuliers. Et les collectivités, naturellement, elles étaient là, et là on a eu besoin d'une structuration. C'est l'association A »tout vent » qu'on a créée. Parce qu'il fallait rassembler autour de la table dans un cadre un petit peu plus formel que ce qu'on faisait jusque-là, parce que, lorsqu'il n'y a que des agriculteurs à travailler ensemble, autour de la table, la parole est plus facilement comprise, les notions sont communes et ça percute assez facilement, mais notre langage il est pas forcément le même que les élus et que les particuliers. Donc, là, il fallait quelque chose de plus structurant. On a créé cette association avec trois collèges: un collège agriculteurs, un collège particuliers, et un collège collectivités locales. Le collège des particuliers, plutôt que d'aller chercher les gens au hasard, on est allé les chercher à la SCIC qui, elle, rassemblait déjà 98 actionnaires. Donc on a démarré cela il y a exactement quatre ans, en juillet 2011. C'était une réflexion qui avait démarré six mois avant. On est arrivé à réunir autour de la table, pour un conseil d'administration, 15 personnes. Et puis, en tout, l'association, 42 membres au départ. 42 membres d'origines diverses. 14 de chaque catégorie : 14 agriculteurs, 14 élus, 14 particuliers. Et, depuis quatre ans, on travaille à ce projet là. Comprendre ce que c'est qu'une centrale éolienne, comment ça marche, qu'elle prix ça coûte, et voilà. Et donc, rapidement, on se dit que ça coûte très cher mais, à l'origine de notre association, on s'était dit que ça n'a de sens que si c'est partagé par le plus grand nombre et si les retombées sont locales. On partage et on favorise la dynamique locale. On veut tout de même que ce soit - et c'étaient les valeurs fondatrices de l'association -, possible de capitaliser, mutualiser, une petite partie sur d'autres projets, autour de l'énergie. Ça, c'était les idées de départ. Les idées vraiment fondatrices : le partage, le collectif et le territoire.

Est-ce que cette diversité de partenaires n'est pas un problème pour avancer tous à la même vitesse ?

On n'avance pas tous de la même manière, on n'a pas tous les mêmes contraintes. On peut dire que le groupe agricole est moteur. Il est force d'entraînement. Parce que c'est facile pour nous, parce qu'on a l'esprit d'entreprise, parce qu'on a une dynamique qui s'est créée, qui est forte du photovoltaïque, qui est forte de l'expérience du travail commun. On peut dire qu'on a été force d'entraînement. Les collectivités, elles l'ont été aussi, mais, rapidement, elles se sont rendues compte qu'elles ne pourraient pas investir dans l'éolien. Au final, elles ne vont pas apparaître dans notre projet car, maintenant, ça y est, le projet il est calibré, on va signer le chèque la semaine prochaine. Et on sait qui sera dedans.

Est-ce qu'on peut en savoir plus sur la nature du projet, son dimensionnement, ses localisations ?

Le projet, c'est un projet qu'on rachète « clés en mains ». On est arrivé trop tard sur ce projet là. Donc, il a été développé par le développeur local, Christophe David, qui a défini un terrain, qui a dimensionné une centrale éolienne, qui a monté un partenariat avec un fabricant, constructeur, et, quand on arrive sur le projet, tout ça, c'est bouclé. Ils ont les baux ruraux pour installer les éoliennes, les permis de construire et l'ICPE ; tout ça c'est trop avancé pour qu'on reprenne à zéro. Ils ont, à ce moment-là, deux projets de parcs. Un sur Chanzeaux-Valanjou, un sur la Chapelle, Saint-Georges, et Trémentines. Mais, le plus avancé des deux, à ce moment-là, c'est Chanzeaux-Valanjou. Donc, c'est celui-là qui nous intéresse. C'est cinq éoliennes et le fabricant c'est NORDEX. Hauteur de mât : 100 m; des pales de 50 m, et une puissance de 2,5 méga Watt chacune. Donc, un parc avec 12,5 MW qui va produire aux alentours de 30 000 MWh par an. C'est les chiffres qu'on a au départ. Sur Chanzeaux-Valanjou, de chaque côté de l'autoroute. On part là-dessus. On part avec une idée de coût, à l'époque, de millions d'euros. On part avec ses données là. Et puis, parallèlement à notre idée de partager, on se dit qu'il faut être le plus nombreux possible dans cette affaire donc, on va mobiliser sur le terrain, faire parler de nous, faire parler de notre projet, trouver un écho auprès de la population, auprès des gens ; on mobilise tous nos réseaux, le réseau des 50 agriculteurs, on les on les mobilise là-dessus, en disant : voilà notre projet. Au départ, il y a toutes les réactions, en fait. Donc, on organise des réunions publiques. Rapidement, on se rend compte que que, pour faire appel au financement public, il faut avoir l'autorisation des marchés financiers. C'est donc hyper compliqué. On ne peut pas achever dans un cadre public très ouvert, on ne peut pas coller des affiches et dire « venez participer et financer », c'est plus compliqué. Donc, on mobilise nos réseaux tant bien que mal, on va chercher des ressources extérieures pour nous aider dans cette communication. On rencontre par exemple "Énergie partagée", où les gens de l'Ille-et-Vilaine, les gens de Redon. Qu'ont les mêmes types d'idées, qui ont les mêmes types de contrats, qui sont partis un peu avant nous mais qui peuvent nous faire des retours d'expériences. Voilà et on trouve des gens incroyables ! On rencontre les gens d'Ille-et-Vilaine en 2011 ou 2012, ils sont partis depuis 10 ans ; ils ont cherché eux-mêmes à développer les centrales, ils ont échoué trois fois, donc, 10 ans plus tard ils n'ont encore rien monté, et ils sont motivés, ils avancent, ils ne se découragent pas; ils sont furieux ! Donc, ça nous conforte dans notre idée. Nous, on savait qu'on achetait « clés en mains », que c'était plus facile pour nous. Eux, si ils ne se démobilisaient pas, nous on n'avait pas le droit non plus ! On prend notre bâton de pèlerin et on va dans toutes les communes pour faire des réunions ; on met des informations dans les boîtes aux lettres, on se débrouille. Et on fait 30 à 40 réunions dans la communauté de communes. On s'était défini ce secteur-là, parce que 20 000

habitants, dans la communauté de communes, on peut peut-être arriver à trouver des gens suffisamment motivés. Avec suffisamment de gens pour investir. Et, quand on fait ça, on ne sait pas quelle somme on va avoir ; on ne sait pas si on va être en capacité d'investir là. Donc, on a des investisseurs classiques sur ces projets-là, qui sont derrière, et qui nous disent: « nous on peut investir, » et qui nous disent même, « on va vous laisser 10 % du parc et nous on investit le reste ». Car vous n'allez pas être capables de ! Voilà, on rencontre tous ces gens-là. On fait des réunions où on est plus nombreux à la tribune que dans la salle : on est deux à la tribune et il y a une personne dans la salle ! Voilà, en plein cœur de l'hiver... On en fait plein. C'est hyper riche, hyper intéressant. Parce que, pour certains d'entre nous, c'est pas facile de communiquer, pas facile de parler en public. On apprend à structurer notre discours. On apprend à se présenter, à présenter notre idée. On rencontre des gens de tous horizons pour le coup, avec des motivations hyper hyper larges.

Et cette période des 30 à 40 réunions, sur un temps assez court ?

Je ne sais plus. Un an et demi à deux ans, peut-être. Il y a un an et demi à deux ans d'ici.

Et quelle structuration juridique pour rassembler tout le monde et surtout pour rassembler les investissements ?

Donc juste avant ça, on avait fondé trois collèges dans l'association. Un collège « élus » qui se rend compte rapidement que les collectivités ne vont pas pouvoir investir en direct: ils restent là, ils donnent un coup de main mais ils ne peuvent pas investir. Puis, il y a le collège « agriculteurs » et le collège des « particuliers ». La question qui va se poser sur la structuration juridique, c'est : on sait bien que ce n'est pas l'association qui va pouvoir investir. Car le modèle juridique ne convient pas. Donc il va falloir créer des sociétés qui vont apporter des fonds ; on va créer un fonds d'investissement ou une société d'investissement. Et, rapidement, on décide qu'il y aura en fait deux sociétés : une société qui réunit les agriculteurs et une société pour réunir les particuliers. Les agriculteurs sont moteurs dans le projet et se disent qu'ils n'ont pas tout à fait les mêmes attentes et les mêmes envies que les particuliers. Et, demain, si on veut faire avancer des projets qui nous tiennent vraiment à cœur, si on est noyés dans une société, on ne sera pas majoritaire pour faire avancer les choses ; on n'aura pas la décision. D'où l'intérêt, pour nous, de faire deux sociétés. On le propose au groupe, à l'association. Ce qu'on a vu, c'est que cette société-là, les agriculteurs, on a six mois d'avance sur l'autre groupe. On est toujours en avance car comme on travaille ensemble, on se connaît, on avance plus vite et, du coup, on ouvre les portes. Derrière nous, les particuliers, ils profitent de notre action aussi. Ils profitent de l'appel d'air, on va dire cela comme ça. Donc, cette dualité-là, dans la structuration juridique, elle nous intéressait a priori. Je crois qu'elle a été intéressante tout au long du projet. On nous posait beaucoup de questions quand on allait publiquement exposer cela dans les réunions publiques, quelle structuration juridique on avait choisie ; ça posait beaucoup de questions, pourquoi une société ou deux sociétés ?

Et là, dans la société « agriculteurs », combien y a-t-il d'agriculteurs ?

On est 120 agriculteurs. Qui sont quasiment surtout des agriculteurs locaux. De toute la Communauté de Communes. Ça déborde un peu. Et les particuliers, il sont plus de 180 ; en fait, eux, ils ont à peine fini. La semaine prochaine, ils font leur dernière assemblée avec ouverture du capital ; donc on saura exactement. Ils risquent d'être plus de 200.

On a deux formes juridiques différentes. Nous, c'est une société par actions simples et eux, c'est une société anonyme. Nous, c'est une société par actions simplifiées car on est moins de 150, on n'avait pas les contraintes de l'autorité des marchés financiers. Et puis on était un peu borderline, on a pris ce risque -à. La société des particuliers, ils sont plus nombreux et ils étaient obligés de faire avec l'autorité des marchés financiers. Donc, pour obtenir ce visa-là, il fallait une société anonyme.

Quand on fait les réunions publiques dans les communes, déjà là, les gens nous disent oui, c'est super intéressant... Mais, on est dans un flou très grand sur qui va investir et combien il va investir. Sachant, autre donnée de l'histoire, qu'on a plafonné le montant possible de l'investissement : c'est une contrainte supplémentaire, pour que ce soit partagé au plus grand nombre. Il y a des gens qui viennent avec plusieurs centaines de milliers d'euros en poche, qui sont de grands investisseurs. Nous, on ne voulait pas ça, on voulait que ce soit partagé : donc, on a dit aux gens, vous pouvez investir mais des sommes relativement modestes, au maximum de 20 000 €. Après on a su que, sur les 18 millions d'euros, les banques allaient prêter 75 à 80 % de la somme. Au final, on n'apporte que 15 % du montant total. Donc, on a réussi à rassembler 15 % de 18 millions d'euros. On a apporté autant chacun, agriculteurs et particuliers. Cela a été notre grande surprise : on pensait que les agriculteurs apporteraient plus. Ce qui était important aussi, c'est que un euro investi dans la société des agriculteurs ou un euro investi dans la société des particuliers rapporte autant. On a monté notre business là-dessus. On n'a pas la même somme investie puisque les particuliers vont être majoritaires, au final, ce à quoi on a travaillé ensemble, c'est que un euro, qu'il soit investi là où là, rapporte autant. C'était hyper important et on a réussi ça. On a monté notre schéma pour ça.

Un projet éolien c'est 4 choses: de bonnes machines, un contrat de vente à EDF, un contrat de maintenance qui garantit que les machines vont fonctionner pendant 15 ans, et la quatrième donnée : du vent. Voilà ce que c'est un projet éolien ; cela repose sur ces données-là. Les machines, c'est des NORDEX. NORDEX c'est un des trois à quatre premiers fabricants mondiaux. Sur les machines, ils ont déjà du retour d'expérience dessus, c'est fiable. Le contrat de vente est garanti chez EDF. C'est relativement sécurisé. Le contrat de maintenance, c'est dans notre business plan. C'est des machines qui sont supposées tourner 97 % du temps. Donc, s'il y a une panne sur ces machines, on a une assurance qui compense la perte de production. Mais, le parc n'est pas encore installé. Il va être installé en octobre 2015 ! Les premières infrastructures, le montage de la ligne, il a lieu en ce moment.

Et il n'y a pas eu d'opposition « citoyenne » sur ce projet éolien ?

Si. Je vous ai parlé du parc de Chanzeaux-Valanjou. Aujourd'hui, on achète celui de la chapelle - Saint-Georges - Trémentines car il y a eu un problème sur celui de Chanzeaux-Valanjou. Il a eu un recours au tribunal administratif de la part des associations et de quelques riverains anti-éoliens. Et on n'a pas su l'éviter. Sur le deuxième parc, il n'y a pas eu de recours, il n'y a pas eu de mobilisation. Notre communication fait que on a sans doute contribué à déminer. Et puis, quand on dit, on partage au plus grand nombre, c'est pour donner des retombées économiques à tout le monde on a aucun frein à faire rentrer qui que ce soit dans la société. Tout ça permet que ça se fasse.

Quelle a été votre rôle est votre place dans toute cette dynamique et des énergies renouvelables ?

Oui, je me suis beaucoup investi. J'ai été quand même aussi dans le groupe moteur sur ce projet. Mais, le leader, c'est François Girard. Il faudrait que vous le rencontriez. Mais il a quelques seconds, et j'en fais partie. François Girard, il habite au pied des premières éoliennes qui ont été montées dans le Pays. Son exploitation est au pied des éoliennes. Mais elles ne sont pas chez lui. Quand il a vu arriver les éoliennes, je ne pense pas qu'il se soit posé la question de nuisances. Il ne trouve pas qu'il y ait beaucoup de bruit ni beaucoup de nuisances. Ici, vous êtes à un ou 2 km du premier parc. Franchement, on n'entend rien. Je ne comprends pas l'opposition que ça peut générer. Si, visuellement, cela a un impact ! Il y a un peu de bruit. Mais une autoroute, ça fait du bruit. Une ligne de chemin de fer, ça fait du bruit. Et bien plus qu'une éolienne. En termes d'énergie, c'est hyper propre. Plus propre que les panneaux solaires. Les panneaux solaires, ça pose le problème du recyclage. Moi, je n'ai pas de crainte là-dessus, on sait que ça peut progresser parce que, finalement, c'est de la silice, ça doit pouvoir se recycler. Nos éoliennes, c'est de l'acier ou du béton pour les mâts, un peu de carbone, de fibre de carbone et de matériel composite pour les pâles, mais c'est tout ! En implantation, en occupation de sol, c'est hyper limité ! Il n'y a aucun rejet ! Les oppositions, ça me rend toujours un peu perplexe. On vend l'électricité issue de les éoliennes 8,5 centimes le kilowatt-heure, c'est-à-dire en dessous du prix de marché ! Flamanville, l'EPR de Flamanville, devrait vendre son électricité à plus de 10,5 centimes le kilowatt-heure ! On va donc produire une énergie moins coûteuse même si elle n'est pas disponible tout le temps ; effectivement, c'est le problème, elle n'est pas disponible tout le temps. Mais ce serait un problème si on n'avait qu'une seule éolienne ! C'est vrai, si on ne voulait vivre qu'avec des éoliennes, il faudrait une éolienne à tous les 3 km² en France. Ce n'est pas possible mais cela s'ajoute à autre chose et, tout ce qu'on peut faire, on le fait. C'est hyper positif pour l'environnement et, en plus, nous, on le partage ! On a des retombées pour le territoire. C'est de l'énergie qui est à proximité des bassins de consommation, et moi, à aucun moment, je n'ai senti de frein possible ou à aucun moment je ne me suis posé de questions sur cette énergie. Je nous ai sentis toujours cohérent sur ce projet ! Depuis le temps qu'on est dessus, oui, on peut dire que ça tient la route. Les retours d'expérience des voisins qui sont plus près sont plutôt positifs.

Et maintenant, parlons de la méthanisation.

Ça commence avec des problématiques d'exploitation. Ça commence en 2006 dans le Chemillais. Ce sont au départ des développeurs qui viennent nous voir. Ils vont d'abord chercher des élus en leur disant que la méthanisation c'est super, qu'il y a un potentiel local. C'est notamment Valorem qui vient à l'époque ; c'est Méthanéo aujourd'hui. Parallèlement, il y a des problématiques sur nos petites surfaces en élevage intensif, des problématiques sur les surfaces disponibles pour l'épandage, des contraintes qui se durcissent. Et la question se pose dès le départ : « Est-ce que la méthanisation peut être une alternative aux contraintes de nos exploitations ? » Allez, on se met en groupe, on étudie ça. Le groupe, c'est des agriculteurs, tous réseaux syndicaux confondus, là, pour le coup, et ce sont des élus qui portent la réflexion locale notamment les six maires agriculteurs sur les 13 de la communauté de communes. Ou bien des conseillers municipaux. Le développeur, c'est eux qu'il est allé voir en premier. Les élus font des appels auprès des agriculteurs et puis, nous, on ne répond pas. On n'a pas répondu au premier appel. Parce que, on n'avait pas l'énergie, on n'était pas encore là-dessus. Puis, au fur et à mesure que les contraintes environnementales se sont tendues, on s'est dit que, peut-être, cela a un intérêt. Donc, on part comme ça, jusqu'au moment de mettre du capital. Et puis, le

projet évolue beaucoup. Parce que, autant sur l'éolienne c'était simple et clair, autant, pour la méthanisation c'est beaucoup plus complexe. Il n'y a pas de méthaniseur en action localement ou dans le secteur ; il y en a très très peu ou alors ce sont de petits méthaniseurs. On a une contrainte sur le territoire, c'est qu'on ne veut pas mettre de cultures dans le méthaniseur. On n'a pas d'entreprise au sein de la Communauté de Communes productrice de graisse ou d'autres produits méthanogènes. Donc, on veut construire un méthaniseur qui ne fonctionnera qu'avec nos propres effluents d'élevages. Aujourd'hui, presque 10 ans après, on n'a pas encore l'outil qui nous permet de le faire. Aujourd'hui, le projet est un petit peu en attente. On est à la recherche d'un modèle économique. On est à la recherche de ce qui va fonctionner. On n'a pas d'industries locales et qui peut alimenter le méthaniseur ; par contre, on a des consommateurs de gaz. En fait, notre projet, il n'est pas sur la cogénération, il est sur la production de gaz injecté dans le réseau de gaz. Donc, c'est un projet super intéressant qui intéresse des entreprises comme ISOVER qui consomment des quantités phénoménales de Gaz et qui se disent que, si moi je consomme du gaz d'énergies renouvelables, c'est super en termes de communication ! Mais, on n'a pas de déchets autres que des déchets agricoles. On a essayé de rechercher plus loin, mais on s'est rendu compte que, ces déchets étaient devenus maintenant des ressources et qu'ils se vendaient justement pour les projets de méthanisation. Et on se rend compte qu'il n'y a pas de contrat qui fonctionne sur la durée avec les producteurs de déchets pour la méthanisation. On connaît des projets qui ont démarré en comptant sur une matière première et ça n'a pas tenu ; ou bien ils n'ont jamais reçu les matières premières qui ont été vendues aux plus offrant, ou bien les tarifs ont été revus à la hausse, les gens qui les produisaient, les abattoirs, par exemple les ont vendus au plus offrant. Donc, aujourd'hui, on n'est pas tant à la recherche de la quantité de déchets suffisantes que d'un modèle économique pour la méthanisation locale. Et d'un modèle économique qui tienne la route.

Qui est ce qui réfléchit avec vous sur ce projet-là ?

Sur ce projet, on est associé avec Valorem qui s'est transformé en Méthanéo; c'est notre développeur et on s'est associé avec eux pour capitaliser notre projet. Le projets est porté à la fois par Méthanéo, la moitié des capitaux, et nous on apporte l'autre moitié du capital. En structuration juridique, pour les 35 agriculteurs, c'est une société par actions simples qui apporte 50 % des parts et une autre SA S qui a été créée pour l'autre 50 % du capital, créé par Méthanéo. En dehors de Méthanéo, ce ne sont que des agriculteurs. Ce sont des éleveurs qui ont du fumier, du lisier. Tous issus du territoire de la communauté de communes. Et tous réseaux d'appartenances syndicales confondues. Comme cela a été porté d'abord par les élus, ils ne se sont pas occupés de savoir quelle étaient l'appartenance syndicale de chacun. Surtout, ils ont cherché large. Ils ont interrogé tous les réseaux. Sur l'éolien, naturellement, le groupe il s'est formé sur le même réseau syndical, même si après on est allé voir tout le monde (notamment, on est passé par les CUMA pour solliciter le plus de monde), autant, là, dès le départ, il y a des gens de tous horizons et de toutes origines agricoles qui sont venues, qui ont été partants et moteurs.

On est à la veille d'obtenir l'ICPE, mais on n'a pas encore l'outil, on n'a pas encore défini réellement notre modèle économique. Rien n'est encore construit. Mais le terrain est choisi. Après, ce qu'il nous arrive, c'est qu'on était partis avec Méthanéo qui nous semblait fiable et qui a installé un très gros méthaniseur avec les mêmes conditions du côté de Thouars (Tiper méthanisation, et un autre à Sainte Hermine), et on pensait que tout allait bien, que tout était sérieux... Mais, on a appris au mois de décembre de cette année - en fait c'est

eux qui nous ont appris - , qu'ils s'étaient complètement plantés sur ses deux méthaniseurs, ils n'avaient pas la rentabilité escomptée. Cela faisait que ce n'était pas rentable ; ils sont en train de chercher maintenant des marges de rentabilité. Non seulement, cela nous a refroidis mais, c'est même eux qui nous ont conseillé d'attendre. Les capitaux de Méthanéo sont désormais portés par une autre société (Albioma, financeur de Méthanéo), une société spécialisée dans le portage de ce genre de projets et Albioma nous a dit : « on n'investit pas ailleurs tant qu'on n'a pas trouvé le bon modèle économique ». Maintenant, nous, on escomptait sur une construction qui devait démarrer cette année, l'enquête publique est passée, on comptait vraiment dessus, et là, on a réuni nos actionnaires pour dire qu'on devait attendre. On a fait le choix de continuer avec Méthanéo, de faire confiance ; Méthanéo nous dit qu'il ne veut pas nous laisser tomber.

Avez-vous été en rapport avec d'autres projets de méthanisation territoriale ?

On a eu des échanges avec deux types de projets, pas très loin, qui sont dans le même type de projets que nous, en fait. Il y en a deux dans le Vihiersois. Montilliers et Vihiers. Donc, on est en contact. Eux, ils n'ont pas choisi de développeur associé, ils sont seuls en projet. Ils font le développement de A à Z. Ils sont plus dans l'état d'esprit de ce qu'on a pu faire dans l'éolien, par exemple. Eux, ils développent de A à Z dont ils y passent un temps considérable. Moi, à la Chambre d'agriculture, du temps où j'étais représentant élu, je portais le dossier énergie et le schéma de développement de méthanisation avait été développé sur les Mauges. Donc, cela permettait des contacts. On va voir partout ailleurs.

Et il y a d'autres projets qui avancent bien dans les Mauges ?

Peut-être ceux de Vihiers, c'est ceux qui avancent plus vite.

Et encore, je n'en suis pas certain. Ils en étaient au même stade que nous. Nous, on est planté sur le process industriel aujourd'hui. Eux, ils avancent là-dessus. Ils sont encore confiants. On a eu le contact notamment avec Géotexia dans le Mené aussi. Alors, le Mené, c'est un truc extraordinaire là-bas !

Et avec les problèmes techniques, techniques ou administratifs, de contractualisation, n'avez-vous pas un doute sur l'intérêt de la méthanisation ?

Moi, je suis persuadé que ça vaut le coup de continuer, que la méthanisation, c'est intéressant. Mais, notre projet, il n'est pas mûr encore. Il ne le sera peut-être jamais ; j'espère que ça va le devenir ! Et qu'on va trouver les solutions techniques ou industrielles pour fonctionner. Il faut plus de temps que ce qu'on imaginait. Maintenant, il y avait des aspects qui, pour nous, était hyper intéressants. Le fait de faire en collectif, notamment. La question a été posée en assemblée générale récemment, pour dire, voilà la situation, est-ce qu'on s'arrête ? On avait mis un petit peu de capitaux chacun, on est constitué quand même, en société, qu'est-ce qu'on fait ? On continue ? On s'arrête ? Ben, on s'est tous dits : « on continue ! » Par ce que cela a de l'intérêt pour nos exploitations et ce serait bien qu'on trouve une solution. Oui, bien sûr, on a eu six mois pendant lesquels on n'était pas bien, on risquait la démobilisation. On s'est posé beaucoup de questions.

Qu'est-ce qui fait que malgré tout, on reste, on continue ?

Est-ce que c'est pas, prioritairement, la question lisier, fumier, épandage ?

Oui. Clairement oui.

Pour vous alors, ou pour le groupe ?

Pour le groupe. Il y a eu des expressions en assemblée qui allaient vraiment dans ce sens-là. La crainte de « comment on va gérer nos épandages ? ». On a besoin du méthaniseur pour avancer, pour pérenniser nos exploitations. C'est comme ça que ça été dit, en tout cas. On l'envisage comme ça.

Sans la méthanisation, le modèle intensif que vous avez développé, il pourrait imploser ?

Oui, c'est de plus en plus compliqué, c'est un enjeu du maintien de l'agriculture sur le territoire. Donc, il faut qu'on se facilite dans ses contraintes de plus en plus fortes. Il faut qu'on se trouve des voies où l'on va pouvoir tirer notre épingle du jeu. Pour l'instant, on est toujours en train d'explorer. Mais on se dit que la méthanisation, ça peut être une solution.

La Chambre d'agriculture vous a-t-elle aidé ?

Les services techniques de la Chambre d'agriculture ont pu nous aider. Les services techniques d'Angers, pas l'antenne locale de Beaupréau; en fait, ceux qui travaillent à Beaupréau travaillent aussi à Angers. Les conseillers en énergie nous ont aidés, une aide pour le contenu juridique également. Mais, la dynamique sur l'énergie, elle est très concentrée dans les Mauges. Mais parce que, la problématique de la méthanisation, de l'épandage, elle est quand même assez concentrée dans les Mauges.

On a l'impression que la méthanisation n'est qu'une question d'agriculteurs ?

Aujourd'hui, on pourrait imaginer que 50 % des fonds soient apportés par les particuliers, notamment les fonds apportés par Albioma. Ça n'a pas démarré comme ça parce que, au départ, c'est Méthanéo qui est venu. Et qui est venu solliciter les agriculteurs. Avec vos propres déchets, on va faire un truc etc.... Si en fait, au départ, ils nous laissaient très peu de place. C'est nous qui avons dû faire notre place. On a dû négocier de haute lutte notre participation réelle à ce projet. Il faut se rendre compte de cela. Revenons sur l'éolien. Sur un projet qui n'est pas développé par nous, à la différence de « d'Eolienne en Pays de Vilaine », les gens de Redon, c'est inédit. En France, c'est inédit. 100 % du capital va être porté par le local, et les investisseurs locaux. 100 % du parc qui appartient à des investisseurs qui sont pour beaucoup des particuliers, c'est inédit. Mais nous, sur un projet apporté par un développeur, ce qu'on a réussi à faire, c'est déjà pas mal car, au départ, sur le projet éolien, il n'était pas question qu'il y ait comme ça des investissements de particuliers ou de petits investisseurs. Et là, on a joué des coudes, vraiment dur. Quasiment, à plusieurs moments, on a vu la rupture possible parce que, sur les éoliennes, quand NORDEX développe ce genre de projets, ils ont des investisseurs institutionnels qui viennent se positionner. Ils n'ont pas besoin de nous, ils n'ont pas besoin des particuliers ou des citoyens ! Jusqu'à hier soir, on était pas sûrs qu'ils allaient nous vendre à nous et ils nous ont mis une pression considérable dans la négociation en disant: « il faut que vous respectiez tout ça tout ça tout ça, telles conditions telles conditions, et si vous n'êtes pas d'accord, cela ne pose aucun problème, nous trouverons d'autres investisseurs ». C'était leur discours. Ils nous ont mis une pression très très forte. La méthanisation, Méthanéo, quand il est arrivé, nous a dit :« je vais vous laisser 10 % ». Là, les gars, ils ont réussi à l'époque à batailler, à monter au capital, ce qui n'était pas gagné au départ. Ce n'est pas le modèle, ce n'est pas la participation du local que recherchait Méthanéo, quand il est arrivé; il a plutôt dit « je vais prendre vos fumiers, et ne vous inquiétez pas du reste ! »

Si jamais le projet n'avance pas, ne craignez-vous pas que des agriculteurs qui étaient avec vous au départ aillent vendre leurs déchets, leur fumier et leur lisier à d'autres projets de méthanisation ?

Il y a des stations de compostage qui, aujourd'hui, en sont là, effectivement. Mais, en même temps, les déchets ne sont pas achetés aussi cher que ça non plus ! Aujourd'hui, les déchets qui se négocient beaucoup, ce sont des déchets hautement fermentescibles ; ce n'est pas le cas des lisiers et du fumier qui sont composées d'un volume important d'eau et qui sont peu fermentescibles ou qui ont un pouvoir méthanogène assez faible. Et c'est aussi pour ça qu'on a du mal à avoir un modèle qui trouve la rentabilité. Si on mettait du maïs direct dedans, ça irait mieux, mais ce n'est pas le modèle qu'on a choisi. Aujourd'hui nous on se l'interdit. L'Allemagne, ils font ça. Le raisonnement du local, de l'ancrage local de la valorisation locale des ressources locales participe grandement au projet. Parce que, on voit les Allemands faire, par exemple. Les agriculteurs allemands sont en train de reprendre nos parts de marché alors que il y a 10 ans 15 ans, on exportait chez eux. Aujourd'hui, les rapports s'inversent. Ils n'ont pas moins de contraintes environnementales que nous, pourtant ; c'est des gens qui sont même un peu plus écolos que nous à l'origine. Pourquoi ils y arrivent ? Pourquoi ils arrivent à prendre des parts de marché sur l'agriculture ? La réponse, c'est que, 20 à 25 % de leurs revenus, c'est la méthanisation, c'est les énergies renouvelables. C'est une ressource, on s'en est rendu compte à ce moment-là. On s'est rendu compte qu'on avait des ressources et qu'il ne fallait pas les faire partir, que ce soit nous qui en bénéficions, sinon on sera toujours un peu lésés. On a une richesse, on doit s'en rendre compte. Est-ce qu'on peut la mobiliser au nom de l'intérêt du territoire ?

En termes de réseaux qui se sont constitués, en termes d'apprentissage collectif, qu'est-ce que ce genre de projet apporte au territoire quelle plus-value cela crée-t-il dans le territoire ? Et qu'est-ce que ces cinq, 6, 7 à huit ans de réflexion vous ont apporté, à vous et à votre groupe agriculteurs ? Est-ce que vous pouvez dire que notre territoire, grâce à nous, est en avance sur la réflexion énergétique ?

Oui. 1000 fois oui. Quand les deux parcs éoliens seront montés, la communauté de communes sera excédentaire en énergie par rapport à ce qu'elle consomme, toutes consommations confondues. Donc, oui. On va être autosuffisant en énergies renouvelables. C'est pas mal ! Moi, j'en suis super fier, je suis super heureux de ça. Quand on combine les panneaux solaires et les éoliennes. Le secteur de Chemillé, il est cité partout en exemple dans le département. Même, au bout d'un moment, sa lasse les gens parce que à chaque fois on leur parle de Chemillé. On est repéré en tant que tel.

Vous êtes sollicités ? On vient vous demander des conseils ?

Oui oui. Cette semaine, les gens de Somloire sont venus nous voir. Eux, ils sont un projet de parc de huit machines là-bas. On est intervenu chez eux pour expliquer notre projet, ce qu'on a fait. Donc, oui, sa marche comme ça. Mais, c'est une boîte de pandore qui est ouverte là. Il y a plein d'autres choses à faire derrière. Cela crée une forte dynamique locale, une dynamique de projet collectif. Les éoliennes individuelles, aujourd'hui ça ne se développe pas, parce qu'il n'y a pas le modèle. Le modèle, il est collectif. Comment s'affranchir des énergies fossiles ? Cette réflexion, on l'a tous. On va trouver des solutions pour s'affranchir des énergies fossiles.

Mais, cette veille énergétique, même si elle est collective, n'y a-t-il pas un risque que les gens se replient sur leur propre situation et leurs propres solutions ?

Non parce que, par exemple, notre société par actions simples entre agriculteurs, on l'a calibrée pour qu'elle dégage un peu de bénéfices pour aider à d'autres projets collectifs, justement. C'est ça l'idée. Parce que, on galère depuis quatre ans, mais, on n'a pas eu de moyens pour financer du salariat là-dessus, un chargé de mission par exemple. On a dû tout faire nous-mêmes ou aller chercher nous-mêmes le conseil ailleurs. Donc, tout ce qu'on a fait, c'est des heures et des heures et des heures pour trouver le bon modèle, pour démarcher les banques, On a passé des centaines d'heures, on a passé des centaines d'heures ! On a fait ça sur notre temps de travail parfois et nos soirées aussi bien sûr. Cela aurait été vachement plus simple si on avait eu un peu de sous pour payer quelqu'un pour nous aider. Et puis si on avait eu des personnes ressource au départ, mieux identifiées, cela aurait été aussi plus simple. Avec cette expérience-là, maintenant, on sait que c'est bien avoir une réserve d'argent. Ainsi, la société éolienne, elle va nous permettre de capitaliser un petit peu. Cela nous permettra de rendre les choses plus faciles pour d'autres projets.

Le Pays, la Communauté de Communes vous ont-ils aidés ?

C'est vrai qu'on a l'impression que c'est une action purement entrepreneuriale collective et privée. Mais, c'est une fausse image. Le Pays des Mauges, la Communauté de Communes, ils sont absolument indispensables. En fait, j'aurais pu en parler en premier. Si il y a autant d'éoliennes dans notre territoire, et plus que partout ailleurs dans le département, s'il y a une forte concentration, c'est qu'on a des élus; allez, je cite, Christophe Piton ancien maire de la Chapelle-Rousselain, qui ont porté, très tôt, très vite, des schémas de développement de l'éolien. Il s'agissait de se dire qu'il faut que notre territoire soit en capacité d'accueillir des éoliennes, qu'on soit vraiment cohérent sur la question des énergies renouvelables. Mais, comment on va prendre des éoliennes ? Comment on communique dessus ? On a fait ce boulot là (schéma éolien), pour rendre tout cela cohérent. On voulait éviter des implantations désordonnées qui auraient monté les habitants contre ces projets-là. Donc, c'est parce qu'il y a eu cette réflexion-là au niveau du Pays, et ce travail-là, il a été porté et par les élus, et par le Pays, et fortement par les élus de la Communauté de Communes de Chemillé...C'est par ce que ce travail-là il a été fait que, aujourd'hui, on peut investir dans l'éolien.

Pour rencontrer quelqu'un du collège particulier ?

Vous avez déjà rencontré Pierre Alain. Vous pouvez aussi voir Maxence Guérin qui fait partie de la société des particuliers pour l'éolien. Il habite Chanzeaux. Il est PDG de Toby à Jallais (chaussures). Il est entré dans notre projet parce qu'il était élu de Chanzeaux. Il est rentré par le collège « élus » et est maintenant dans le collège particulier.

Merci à vous.

ANNEXE III

LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)

II. — Afin de diversifier les sources d'énergie, de réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de porter à au moins 23 % en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit un doublement par rapport à 2005, l'Etat favorisera le développement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Atteindre cet objectif suppose d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production annuelle d'énergies renouvelables d'ici à 2020, en portant celle-ci à 37 millions de tonnes équivalent pétrole. Des objectifs intermédiaires pour chacune de ces filières seront fixés en 2009 et un bilan sera réalisé sur cette base en 2012.

L'État encouragera le développement de certaines actions réalisées, dans le cadre de leurs compétences, par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie pour le compte de leurs membres, qui facilitent la mise en œuvre, sur de vastes territoires, de la stratégie et des objectifs nationaux en matière de valorisation des ressources énergétiques locales et de maîtrise des consommations d'énergie, dans un souci d'efficacité, d'homogénéité et de maintien de la solidarité territoriale.

III. — Afin d'atteindre l'objectif défini au premier alinéa du II, une accélération de l'effort de recherche pour permettre les ruptures technologiques est nécessaire. Le développement des énergies renouvelables ne peut se faire au détriment des autres objectifs du développement durable. Le développement des énergies renouvelables sera facilité par le recours, aux différents échelons territoriaux, à la planification, à l'incitation et à la diffusion des innovations. Dans chaque région, un schéma régional des énergies renouvelables définira, par zones géographiques, sur la base des potentiels de la région, et en tenant compte des objectifs nationaux, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable et fatal de son territoire. L'État se fixe comme objectif une adoption de ces schémas dans un délai d'un an après la publication de la présente loi. Ces schémas auront en particulier vocation à déterminer des zones dans lesquelles les parcs éoliens seront préférentiellement construits. La concertation locale et le cadre réglementaire de l'éolien seront améliorés. L'adaptation des réseaux de transport et de distribution d'électricité sera envisagée afin d'accueillir les nouvelles capacités de production d'électricité à partir de sources renouvelables. L'Etat étudiera la possibilité d'étendre aux départements et aux régions le bénéfice des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables.

IV. — Le fonds de soutien au développement de la production et de la distribution de chaleur d'origine renouvelable contribue au soutien apporté à la production et à la distribution de chaleur d'origine renouvelable, à partir notamment de la biomasse, de la géothermie et de l'énergie solaire, par l'injection de biogaz dans les réseaux de transport et de distribution, avec des cahiers des charges adaptés et rédigés à compter du 1er janvier 2010, et par la mobilisation de la ressource ligno-cellulosique et agricole. Un soutien appuyé sera apporté aux réseaux de chaleur alimentés à partir de sources renouvelables, y compris par l'utilisation de l'eau des réservoirs miniers profonds.

La production d'énergie renouvelable à partir d'un réseau de chaleur sera prise en compte dans l'ensemble des

textes relatifs à la construction et à l'urbanisme, et en particulier dans la réglementation thermique des bâtiments et les labels de performance énergétique, au même titre que la production d'énergie renouvelable in situ. Une sous-station de réseau de chaleur alimentée à plus de 50 % à partir d'énergies renouvelables et de récupération est considérée comme un équipement de production d'énergie renouvelable.

V. — La production d'électricité d'origine hydraulique dans le respect de la qualité biologique des cours d'eau fait partie intégrante des énergies renouvelables à soutenir. Est notamment encouragé le développement des stations de transfert d'énergie par pompage.

L'État étudiera les conditions dans lesquelles les unités de production d'hydroélectricité d'une puissance installée inférieure ou égale à 12 mégawatts pourront bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite ou de son renouvellement dès lors qu'elles rempliront les critères environnementaux définis par les lois en vigueur et les normes techniques de production, sans contrainte supplémentaire.

VI. — Tout projet de construction d'une centrale à charbon devra être conçu pour pouvoir équiper celle-ci, dans les meilleurs délais, d'un dispositif de captage et stockage du dioxyde de carbone. Aucune mise en service de nouvelle centrale à charbon ne sera autorisée si elle ne s'inscrit pas dans une logique complète de démonstration de captage, transport et stockage du dioxyde de carbone.

Source : *Loi Grenelle, article 18*

ANNEXE IV

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1)

« Art. L. 100-1.-La politique énergétique :
« 1° Favorise l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte qui se définit comme un mode de développement économique respectueux de l'environnement, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone, socialement inclusif, soutenant le potentiel d'innovation et garant de la compétitivité des entreprises ;
« 2° Assure la sécurité d'approvisionnement et réduit la dépendance aux importations ;
« 3° Maintient un prix de l'énergie compétitif et attractif au plan international et permet de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs ;
« 4° Préserve la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels majeurs, en réduisant l'exposition des citoyens à la pollution de l'air et en garantissant la sûreté nucléaire ;
« 5° Garantit la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources ;
« 6° Lutte contre la précarité énergétique ;
« 7° Contribue à la mise en place d'une Union européenne de l'énergie, qui vise à garantir la sécurité d'approvisionnement et à construire une économie décarbonée et compétitive, au moyen du développement des énergies renouvelables, des interconnexions physiques, du soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la mise en place d'instruments de coordination des politiques nationales. »

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>

ANNEXE V

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL 2015 -2018

1. Le Plan d'actions 2015 - 2018

1.1.1. VOLET 1 : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Axe 1 : Connaître les évolutions et disposer de scénarios prospectifs

Commande des scénarios d'évolution climatique en local

- Principe : sur la base des évolutions déjà constatées des évolutions à venir, demande de construction de scénarios tendanciels en local
- Objectifs : disposer d'informations pour notre territoire permettant de réfléchir aux adaptations (agriculture, urbanisme, ressource en eau...)

Axe 2 : S'adapter aux évolutions prévisibles

Réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour s'adapter

- Principe : par groupes thématiques (agriculture, urbanisme, paysage, eau...) prendre en compte les évolutions à venir et imaginer les actions à mettre en œuvre.
- Objectifs : anticiper les évolutions en travaillant sur des actions à appliquer dans le territoire

1.1.2. VOLET 2 : AGRICULTURE

Axe 1 : Développer les circuits alimentaires de proximité

Mise en œuvre du scénario de développement des circuits alimentaires de proximité

Suite à l'introduction de produits locaux de qualité dans plusieurs cantines scolaires, suite à la réalisation de 2 schémas de développement des CAP.

- Principe : mettre en œuvre les actions retenues dans les 2 schémas, i.e. : créer une bannière produits locaux (entrée de bourg, PLV...), engager une étude de faisabilité de la logistique (optimisation des flux de collecte et d'appro.) et de plate(s)-forme(s) relais (distribution), mettre en place un outil de commande en ligne, étudier la faisabilité d'un drive fermier, initier des évènementiels de promotion des produits (MPP)...
- Objectifs : créer des synergies entre toutes les initiatives (liens multi-acteurs, logistique, référencement...) pour atteindre 50% de produits locaux en 2020

Introduire massivement des produits locaux de qualité en restauration collective

Suite à l'introduction de produits locaux de qualité dans plusieurs cantines scolaires, suite à la réalisation de 2 schémas de développement des CAP.

- Principe : accompagner les Ehpad, entreprises, écoles primaires, collèges pour l'introduction de produits locaux de qualité dans leurs restaurants (diagnostic cantine, mise en relation fournisseurs, analyse économique, référencement...)
- Objectifs : élargir nos cibles pour l'introduction des produits locaux de qualité en restauration collective...et participer à l'atteinte des 50% de produits locaux en 2020

Axe 2 : Développer la maîtrise de l'énergie

Vers une mutualisation territoriale et intersectorielle (complémentaire de l'action CEP proposée par le CPIE)

Suite aux recherches d'économies des collectivités, notamment au travers de démarches de mutualisation, aux besoins d'innovation et de créativité pour maintenir une compétitivité au sein des entreprises, l'économie de la fonctionnalité est une des voies pour y répondre.

- Principe : accompagner les collectivités et entreprises agricoles sur des partenariats d'usage (Bâtiments, parcs matériels, compétences...). Identifier les besoins existants et à venir, les moyens, outils et compétences existants en lien avec ces besoins. Identification des partenariats d'usage, analyse multicritères des bénéfices partagés, analyse juridique et fiscale des conditions de partenariat d'usage...
- Objectifs : réaliser des économies de charges et des chiffres d'affaires supplémentaires par un partage d'usage des moyens, outils et compétences présentes dans les entreprises agricoles et les collectivités d'un territoire.

Axe 3 : Renforcer la valorisation énergétique de la biomasse

Études de préfaisabilité d'unités de méthanisation territoriale

Suite à la réalisation d'évènementiels de sensibilisation aux économies d'énergie, à la structuration d'une filière locale bois énergie et la création d'une SCIC 49, à la réalisation d'un schéma de développement de la méthanisation sur le Pays des Mauges.

- Principe : accompagner les porteurs de projets de méthanisation par la réalisation d'une étude de préfaisabilité ayant pour but de déterminer la viabilité des projets. Avant d'investir de façon plus importante, évaluer la pertinence technico-économique du projet, en fonction des opportunités d'utilisation de déchets fermentescibles ainsi que du débouché énergétique.
- Objectifs : faciliter l'émergence de projets jugés pertinents par un accompagnement technique et financier sur la phase d'étude à risque.

Acquisition d'une plate-forme de stockage de bois déchiqueté

Suite à la structuration d'une filière locale bois énergie puis à la création d'une entité départementale (SCIC Maine-et-Loire Bois énergie), suite à l'émergence d'une problématique de stockage de qualité pour les approvisionnements de chaufferies locales.

- Principe : créer les conditions d'un investissement dans une plate-forme de stockage de bois déchiqueté répondant aux critères de qualité (plate-forme bétonnée, couverture, hauteur, proximité outil de chargement et gestionnaire éventuel)
- Objectifs : assurer la pérennité de la filière bois énergie en sécurisant les flux de bois sur le territoire (lieu de stockage) et en garantissant la qualité du produit final (bonnes conditions de séchage, site propre...).

Analysé les chaudières bois existantes et le potentiel d'installations (+ 500KW) et mobiliser la production de bois locale

- Principe : enquêter les installations en fonctionnement et recenser les structures pouvant accueillir de nouvelles chaufferies bois (supérieur à 500 KW) pour dresser un bilan de la valorisation locale du bois et en tirer les enseignements sur la progression de la production locale de bois énergie pour un usage sur le pays.
- Objectifs : développer de la filière bois énergie sur le territoire des Mauges, en mettant en adéquation l'approvisionnement des chaudières installées et la mise en place de nouvelles chaudières bien calibrées au territoire et aux futurs enjeux (qualité de l'air...) avec la progression de la valorisation du bois local.

Axe 4 : Développer le stockage local de Carbone

Déploiement du dispositif Compte épargne CO2 auprès du public agriculteurs

Suite aux premières démarches de sensibilisation auprès des particuliers.

- Principe : récompenser et valoriser les économies effectives réalisées par les agriculteurs sur leurs exploitations et/ou dans leur quotidien (agriculteurs - particuliers).
- Objectifs : aider les agriculteurs à ouvrir leurs comptes et lancer une économie circulaire bas carbone.

1.1.3. VOLET 3 : HABITAT

Axe 1 : Maîtriser l'énergie dans les bâtiments

Sites pilotes d'autoproduction et d'autoconsommation d'ENR avec stockage de l'énergie

Suite aux nombreuses démarches d'autoproduction d'énergies renouvelables, suite à la baisse des tarifs d'achat de l'électricité verte, suite à la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz.

- Principe : baisser la dépendance énergétique des entreprises dans un contexte de rentabilité de l'autoconsommation et participer à la croissance de l'économie verte en produisant des ENR pour soi-même, voire pour ses voisins (réseaux ou smart grids)
- Objectifs : mettre en place 2 sites pilotes d'expérimentation (bâtiment public, bâtiment agricole) et de démonstration d'autoproduction et d'autoconsommation d'énergie électrique renouvelable avec optimisation par des process de stockage

Déployer le conseil en énergie partagée

- Principe : Réaliser le diagnostic des bâtiments communaux (et intercommunaux), saisir les factures. Rechercher les gisements d'économie par la réalisation de travaux, des actions simples, la mutualisation de services.
- Objectifs : Réduire la consommation énergétique des collectivités et accompagner la mutualisation
- Maîtrise d'ouvrage : Communautés de communes

Soutenir des travaux exemplaires de maîtrise de l'énergie

- Principe : Soutenir des travaux exemplaires de maîtrise de l'énergie par les collectivités, sous cahier des charges
- Objectifs : Diminuer la consommation énergétique des collectivités et diffuser les expériences
- Maîtrise d'ouvrage : Communautés de communes

Axe 2 : Sensibiliser les habitants pour passer à l'action

Mettre en œuvre le Compte Epargne CO₂

- Principe : Récompenser et valoriser les économies effectives (référence : 2010/2011)
- Objectifs : Aider les particuliers à ouvrir leurs comptes et lancer une économie circulaire bas carbone
- Bénéficiaires : Particuliers et entreprises

Développer l'éco-logement

- Principe : Occupier pendant quelques mois un logement au plus près des habitants (quartier) et proposer des gestes au quotidien (énergie, santé...)
- Objectifs : Sensibiliser le public familial sur les actions au quotidien
- Bénéficiaires : Habitants prioritaires

1.1.4. VOLET 4 : TRANSPORT

Axe 1 : Développer l'utilisation de modes de transports durables

Étude de faisabilité de station(s) bioGNV à l'échelle Pays

Suite aux projets de méthanisation en cours, au développement de modes alternatifs (bornes et véhicules électriques), aux réflexions de certaines entreprises du transport face à la norme Euro6.

- Principe : Proposer à l'échelle du Pays, en complémentarité du véhicule électrique, une alternative gaz pour des flottes captives de véhicules légers (collectivités, particuliers) ou de véhicules lourds (logisticiens, syndicats de déchets...)
- Objectifs : étudier en complémentarité des projets de méthanisation en cours et en lien avec le réseau GN existant sur le Pays des Mauges les possibilités de mobilisation de flottes de véhicules et quantifier, dimensionner, expertiser la faisabilité technico-économique d'une ou plusieurs stations GNV

Source : <http://www.energieclimat-paysdesmauges.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-20.html>

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1	6
LA MISSION ET L'OBJET DE STAGE	6
1. Un stage dans le programme de recherche CODESOL	7
1.1. Le programme de recherche CODESOL	7
2. La mission de stage	8
3. La méthodologie	10
3.1. La recherche bibliographique et documentaire	10
3.2. Le traitement des données	11
3.3. L'étude de terrain – les entretiens	11
3.3.1. Les répondants	11
3.3.2. La réalisation des entretiens	12
3.3.3. L'analyse des entretiens	13
PARTIE 2	14
LE TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTE	14
1. Le territoire de Mauges communauté	15
1.1. Pourquoi le choix de ce territoire ?	15
1.2. Présentation géographique du territoire	16
2. Le développement des énergies renouvelables dans les territoires	23
2.1. Un cadre législatif national pour le développement des énergies renouvelables dans les territoires	24
2.1.1. Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE), du 13 juillet 2005	24
2.1.2. Loi Grenelle - 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)	25
2.1.3. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015)	26
2.2. Les initiatives territorialisées dans le Pays des Mauges	27
2.3. Communauté de communes de la région de Chemillé (Chemillé-en-Anjou)	30
PARTIE 3	34
LES ENERGIES RENOUVELABLES – UNE NOUVELLE PERSPECTIVE POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	34
1. Le potentiel territorial et le rôle des acteurs-moteurs	36
1.1. Les acteurs-moteurs	38
2. Les acteurs-moteurs dans Mauges communauté	38
2.1. Le profil général de l'acteur-moteur dans Pays des Mauges	38
2.2. Les projets concrets	41
2.2.1. La création de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)	41
2.2.2. Du photovoltaïque à l'éolien : « Atout Vent »	43
3. Bilan sur les dynamiques multiformes de coopérations	47
CONCLUSION	50
BIBLIOGRAPHIE	52
SITOGRAPHIE	52
ANNEXE I	55
ANNEXE II	68
ANNEXE III	84
ANNEXE IV	86
ANNEXE V	87

Table des illustrations

Photo 1 : Mauges communauté	15
Photo 2 : Mauges communauté	15
Photo 3 : Mauges communauté	15
Photo 4, Photo 5, Photo 6 : Communauté de commune de la région de Chemillé.....	30
Photo 7 : Parc éolien "La Jacterie"	44
Photo 8, Photo 9 : Installation des éoliens dans le parc "La Jacterie"	45

Table des cartes

Carte 1 : Les nouvelles communes dans Mauges communauté	17
Carte 2 : Les communautés de communes du Pays des Mauges	18
Carte 3 : Les espaces ruraux en France.....	19
Carte 4 : Densité de population en France	20
Carte 5 : Axes de communication de Mauges communauté	23
Carte 6 : Communauté de commune de la région de Chemillé	31
Carte 7 : L'éolien sur le Pays des MAuges et la communauté d'agglomération du Choletais	46

Table des figures

Figure 1 : Le programme de recherche CODESOL.....	7
Figure 2 : Bilan sur la consommation et la production d'énergies renouvelables en France	25
Figure 3 : Politique nationale « Energie – climat », action publique territorialisée et dynamiques locales (Mauges communauté).....	30
Figure 4 : Politique nationale « Energie – climat », action publique territorialisée et dynamiques locales (Communauté de commune de la région de Chemillé)	33
Figure 5 : Profil d'acteur-moteur en Mauges communauté.....	40
Figure 6 : Les coopérations en Mauges communauté	49

Table des tableaux

Tableau 1 : Objectifs globaux de la France concernant la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2005 et en 2020	3
Tableau 2 : Acteurs enquêtés.....	12
Tableau 3 : Anciennes communautés de communes et nouvelles communes en Mauges communauté.....	18
Tableau 4 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (%) pour 2013 – Mauges communauté	21
Tableau 5 : Résidences principales selon le statut d'occupation (%) pour 2013 – Mauges communauté	22

Tableau 6: Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (%) pour 2013 – Communauté de commune de la région de Chemillé.....	32
Tableau 7: Résidences principales selon le statut d'occupation (%) pour 2013 - Communauté de commune de la région de Chemillé.....	32
Tableau 8 : Les acteurs –moteurs de Mauges communauté	39

RÉSUMÉ

Aujourd’hui la production d’énergies renouvelables devient un véritable objectif pour le monde entier. Beaucoup de stratégies, de plans d’action et des conventions sont créés. Le monde s’engage, l’Europe s’engage. Notre sujet de recherche nous renvoie vers la France et son engagement dans la préservation environnementale, ainsi que les projets concrets lancés dans le Pays. Nous nous intéressons plus particulièrement de l’engagement d’un territoire rural, son implication dans la production d’énergies renouvelables et les coopérations établies entre les acteurs locaux.

Le territoire, qui est au centre de ce travail est Mauges communauté. Dans cette région rurale il y a une dynamique particulière concernant l’élaboration des projets de production d’énergies renouvelables et généralement le développement économique du territoire. Cette recherche va étudier les facteurs et les caractéristiques qui ont contribué le développement de ce territoire. Une autre question de notre recherche est quelle est l’importance des ressources territoriales et comment les agriculteurs dans les Mauges les activent.

Les projets de production d’énergies renouvelables ont donné une nouvelle direction de développement économique pour cette région ayant un passé industriel. La communauté de communes de la région de Chemillé est un territoire que nous identifions comme le plus dynamique dans les Mauges.

Un moment très intéressant de ce travail est de savoir comment s’effectuent les coopérations et les partenariats entre les acteurs locaux. Nous allons analyser les relations entre les acteurs territoriaux et les facteurs qui déterminent la réalisation et le bon déroulement d’un projet.

mots-clés : énergies renouvelables, projets innovants, acteur locaux, agriculteurs, développement économique, ressources territoriales, coopérations, partenariat.

ABSTRACT

Nowadays the production of renewable energies becomes a real target of a whole world. There're a lot of strategies, plans and conventions. The world commits to achieve their missions, Europe too. Our research topic takes us to France and its commitment to environmental preservation, as well as concrete projects launched in the country. We are particularly interested in the commitment of a rural area, its involvement in the production of renewable energy and the cooperation established between local actors.

The territory, which is the focus of this work is Mauges community. In this rural area there is a special dynamic for the projects of renewable energies and its economic development in general. This research will study the factors and characteristics that have helped the development of this territory. This research will study the factors and characteristics that have helped the development of this territory. What is the importance of the territorial resources and how the local farmers activate them is another question that we are interested in.

The renewable energy projects have given a new direction for economic development in this region with an industrial past. The community of municipalities of the region of Chemillé is an area we identify as the most dynamic in the Mauges.

A very interesting point of this work is how to perform the cooperation and partnership between local actors. We will analyze the relationship between local actors and the factors that influence the success of the projects.

keywords : renewable energies, innovation projects, local actors, farmers, economic development, territorial resources, cooperations, partnership.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Tsveta Ryahova
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 16 / 09 / 2016

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

